

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL DE HANNUT – dans la philosophie de l'Agenda 21 local



PARTIE 1

Description des principales caractéristiques socio-économiques du territoire

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	2
1. EVALUATION DE LA PREMIERE OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL DE HANNUT	5
1.1 LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	5
1.2 LES PROJETS	6
2. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE	11
3. APERÇU HISTORIQUE	15
3.1 LES GRANDES ETAPES HISTORIQUES	15
3.2 LA FUSION DES COMMUNES	15
3.3 UNE HISTOIRE LIEE A L'AGRICULTURE	15
3.4 LA COMMISSION COMMUNALE D'HISTOIRE LOCALE	17
3.5 HANNUT TOURISME PROMOTION	17
3.6 L'ASBL TOUR DES VILLAGES DE HANNUT	17
4. ANALYSE DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES	18
4.1 RELIEF	18
4.2 GEOLOGIE	19
4.3 PEDOLOGIE	21
4.4 HYDROLOGIE	22
4.5 PATRIMOINE NATUREL	27
4.6 PAYSAGE	37
4.7 ENERGIE	43
4.8 GESTION DE L'EAU	45
4.9 GESTION DES DECHETS	46
4.10 NUISANCES ENVIRONNEMENTALES	48
4.11 SYNTHESE	49
5. ANALYSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES	54
5.1 DOCUMENTS D'ORIENTATION	54
5.2 PLANS ET REGLEMENTS	63
5.3 LA COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ	67
5.4 UTILISATION ET OCCUPATION DU SOL	68
5.5 CADRE BATI ET ESPACES PUBLICS	69
5.6 PATRIMOINE	70
5.7 LOGEMENTS ET IMMOBILIER	72

5.8	RESEAUX DE DEPLACEMENTS	77
5.9	SYNTHESE	86
6.	<u>ANALYSE DES CARACTERISTIQUES SOCIALES</u>	<u>89</u>
6.1	DEMOGRAPHIE	89
6.2	VIE SOCIALE	95
6.3	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	102
6.4	ESPACE PUBLIC NUMERIQUE	105
6.5	JUSTICE, POLICE, SERVICE REGIONAL D'INCENDIE ET PROTECTION CIVILE	105
6.6	SERVICE PUBLIC FEDERAL SPF-FINANCES	106
6.7	POSTE	106
6.8	CULTE	106
6.9	SYNTHESE	107
7.	<u>ANALYSE DES CARACTERISTIQUES CULTURELLES, ASSOCIATIVES ET SPORTIVES</u>	<u>111</u>
7.1	VIE ASSOCIATIVE	111
7.2	VIE CULTURELLE	113
7.2.6	AUTRES ACTEURS ET EVENEMENTS CULTURELS A HANNUT	115
7.3	VIE SPORTIVE	116
7.4	REGIE COMMUNALE AUTONOME	116
7.5	SYNTHESE	118
8.	<u>ANALYSE DES PRINCIPAUX SECTEURS ECONOMIQUES ET L'EMPLOI</u>	<u>120</u>
8.1	INTRODUCTION	120
8.2	AGRICULTURE	120
8.3	ACTIVITES ECONOMIQUES	126
8.4	COMMERCES ET SERVICES	128
8.5	TOURISME	133
8.6	EMPLOI	135
8.7	SYNTHESE	141
9.	<u>GESTION COMMUNALE</u>	<u>144</u>
9.1	SUBDIVISIONS JUDICIAIRES ET ELECTORALE	144
9.2	ORGANISATION POLITIQUE	144
9.3	SERVICES COMMUNAUX	146
9.4	PLANS ET PROGRAMMES COMMUNAUX	147
9.5	INTERCOMMUNALES	149
9.6	PROPRIETES	149
9.7	BUDGET COMMUNAL	149
9.8	COMMUNICATION ET INFORMATION	151

9.9	SYNTHESE	152
10.	BIBLIOGRAPHIE	153
11.	LISTE DES ANNEXES	156
12.	LISTE DES CARTES	157

1. EVALUATION DE LA PREMIÈRE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE HANNUT

C'est en 1989 que le conseil communal hannutois prend la décision d'entrer dans le processus de Développement rural. A l'époque, le décret était en projet et le processus portait le nom de « Rénovation rurale ».

La consultation de la population s'est déroulée sur un peu plus de deux ans (de décembre 1990 à avril 1993). Trois éléments fondamentaux ont été pris en compte dans la méthode utilisée pour la participation de la population : la représentativité, la participation ascendante et la globalité.

Le centre-ville de Hannut était exclu du périmètre de Développement rural, ce qui n'est plus le cas pour cette nouvelle Opération.

1.1 Les objectifs de développement

Au total, **29 objectifs de développement** ont été définis à partir de **13 thématiques** traitées en groupes de travail : égouttage-épuration ; équipements de communication ; environnement ; maisons de village ; économie ; services à la population ; logement ; patrimoine naturel ; patrimoine bâti ; agriculture ; animation socio-culturelle et tourisme.

Objectifs de développement liés au **NIVEAU DE VIE**

- Soutenir la diversification des activités agricoles.
- Recréer des liens positifs entre villageois et agriculteurs.
- Favoriser le maintien, le développement et la création d'entreprises.
- Soutenir l'atelier protégé « l'Aurore ».
- Favoriser le maintien, le développement et la création d'emplois.
- Favoriser le maintien, le développement et la création de commerces dans les villages.
- Soutenir les initiatives en matière de tourisme d'un jour et de tourisme diffus.
- Favoriser le maintien de la population dans les villages.
- Développer l'esprit d'initiative et d'entreprise chez les Hannutois.

Objectifs de développement liés au **CADRE DE VIE**

- Améliorer les équipements et services d'hygiène.
- Préserver le patrimoine communal bâti.
- Recréer une vie socio-collective, un esprit d'appartenance au village, une convivialité entre les diverses catégories d'habitants et les différents villages.
- Créer un dialogue entre la population et le pouvoir communal.
- Promouvoir et soutenir les équipements de loisirs dans un but de détente et de rencontre.
- Permettre là où c'est possible, la réappropriation de l'espace-rue par les habitants des villages.
- Créer ou rétablir des axes de communication piétons/cyclistes inter-villages et vers Hannut-Centre.
- Prévenir et prendre les mesures adéquates contre les effets néfastes du contournement routier.
- Améliorer les services à la population.
- Promouvoir et soutenir l'école rurale.
- Augmenter le nombre de logements locatifs à destination des Hannutois.
- Faciliter l'accès à la propriété dans les villages par une décentralisation de la politique en matière de lotissement.
- Intégrer les nouveaux logements et leurs habitants au tissu villageois.

Objectifs de développement liés au MILIEU DE VIE

- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel.
- Améliorer la qualité de l'environnement.
- Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti.
- Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine historique et archéologique.
- Maintenir la cohérence urbanistique et le caractère rural des villages.
- Embellir les villages.

(Les objectifs de développement de la 1^{ère} Opération de développement rural de Hannut)

1.2 Les projets

Les projets réalisés dans le cadre de cette première Opération étaient variés tels que la restauration de maisons de village, l'aménagement de places ou de traversées de village, la création de logements à loyer modéré pour de jeunes hannutois, l'aménagement d'espaces verts, la création d'un Centre culturel...

Des projets pour affirmer la ruralité des villages

Depuis trois ans, des habitants des 17 villages qui composent l'entité hannutoise se réunissent en vue de définir un nouveau cadre de vie pour les années à venir. Une centaine de projets sont actuellement exposés au Château Mottin.

Extrait Vers l'Avenir, 1993

1.2.1 Les projets subsidiés par le développement rural

Au total, 20 projets ont pu se réaliser grâce à l'intervention du « développement rural ». Parmi ceux-ci, une part importante de rénovations de maisons de villages (dont certaines avec du logement) ; une zone naturelle et deux études d'aménagement d'espaces publics. Cinq projets conventionnés ont été abandonnées après la phase étude pour des raisons techniques ou budgétaires.

Conventions 1993

Restauration de l'ancienne maison de l'instituteur à Villers-le-Peuplier.

Rénovation de la maison de village de Cras-Avernas.

Rénovation de la maison de village de Trognée.

Rénovation de la maison de village de Poucet.

Rénovation de la maison de village de Crehen.

Rénovation de la maison de village de Petit-Hallet.

Rénovation de la maison de village de Bertrée.

Aménagement du bassin d'orage à Crehen en espace vert accessible au public et en refuge naturel pour la faune et la flore.

Convention 1994

Aménagement du centre de Trognée : phase d'étude.

Conventions 1996

Aménagement des façades des maisons de village de Bertrée, Crehen et Villers-le-Peuplier.

Aménagement d'une brasserie didactique dans l'ancienne maison communale de Blehen et aménagement de locaux d'accueil, d'information et de rencontre.

Aménagement de l'ancien presbytère de Crehen en logements à loyer modéré.

Etude de l'aménagement de la place d'Avernas-le-Bauduin.

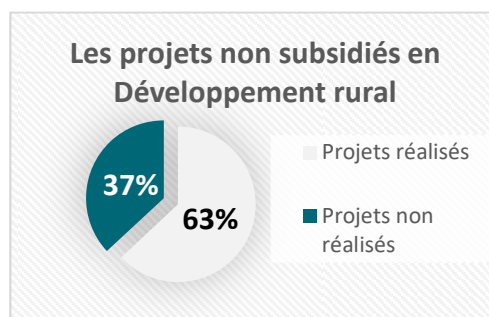
Conventions 1997
Aménagement d'un logement dans l'ancienne maison communale de Poucet : étude et travaux. Aménagement d'une maison de village dans l'ancienne école à Lens-Saint-Remy. Phase 1 : ancienne maison communale. Rénovation de la maison de village de Thisnes (Patria) et aménagement des abords. Aménagement de la traversée d'Abolens – phase étude.
Convention 1999
Centre de Trognée – phase 2 : aménagement espaces publics aux abords de maison de village et accès.
Convention 2001
Aménagement de locaux de rencontre, d'information et d'accueil en liaison avec la maison de village de Lens-Saint-Remy (phase 2) ancienne école.
Convention 2003
Aménagement de la salle des 10 Bonniers en maison de village à Avin.
Conventions abandonnées
Acquisition d'un terrain à Grand-Hallet en vue d'aménager un espace public ultérieurement. Aménagement d'un sentier et d'une écoberge didactique à Grand-Hallet. Etude d'épuration. Etude et aménagement de la place de Blehen. Etude et aménagement de la place de Crehen.

(Les projets subsidiés en développement rural lors de la 1^{ère} ODR de Hannut)

Le total de ces conventions s'élève à 2.886.007 euros.

1.2.2 Les projets non subsidiés par le développement rural

Outre les projets subsidiés par le développement rural, 47 autres projets étaient prévus. Parmi ceux qui ont été réalisés, on compte des projets d'épuration/d'égouttage, de propreté, d'amélioration de la mobilité (sécurité, lignes de bus...) et de petits espaces publics, la création d'une réserve domaniale et celle d'un Foyer culturel devenu depuis Centre culturel.



Intitulé du projet	Réalisés	Non réalisés
A Merdorp, Avin, Moxhe et Grand-Hallet, problèmes d'égouttage dus à des particularités locales : réalisation d'une étude en vue de choisir des systèmes adaptés d'épuration des eaux usées.	X	
A Hannut, création d'un centre de compostage et de valorisation des déchets végétaux.		X

A Moxhe, ancien cimetière et route nationale : aménagement d'un espace public et réaménagement de la nationale dans sa traversée du village.		X
Création d'une réserve de plants.		X
Intitulé du projet	Réalisés	Non réalisés
Entretien du patrimoine naturel : acquisition de matériel et établissement de contrats avec les agriculteurs.		X
Mise en place d'un programme de convergence de l'offre et de la demande en matière d'emploi.	X	
Station d'épuration à Abolens : réfection et maintenance.	X	
Epuration des eaux à Avernas-le-Bauduin : construction d'une station d'épuration et de son collecteur.	X	
Aménagement d'une place de village à Villers-le-Peuplier.	X	
Arrière du presbytère à Thisnes : aménagement d'une aire récréative.	X	
Rue du Chiroux à Thisnes : réfection et égouttage de la voirie.	X	
Rue Bellevue à Grand-Hallet : réfection de la voirie.	X	
Rue de la Crosse à Villers-le-Peuplier : réfection et égouttage de la voirie.	X	
Rue Bully à Lens-Saint-Rémy : aménagements de filets d'eau.		X
Rue du Rivage à Cras-Avernas : réfection et égouttage de la voirie.	X	
Lieux-dits "le Brou" et "Fond du Moulin" à Abolens : aménagement d'îlots directionnels.		X
Chavée du Hé Mava (rue Désiré Streel) à Cras-Avernas : réfection, aménagement d'îlots directionnels.	X	
Création d'un centre culturel (au sens administratif).	X	
Amélioration des lignes existantes de transport en commun.	X	
Rue des Bourgmestres à Lens-St-Rémy : construction de bâtiments scolaires.	X	
Ensemble des villages : actualisation de l'atlas des chemins.	X	
Ancienne école de Wansin : transformation en logement pour sans-abri.		X
Zone des Sept-Fontaines à Grand-Hallet : création d'une réserve naturelle domaniale.		X
Zone du Brou à Abolens : création d'une réserve domaniale.	X	
Lieu-dit "Fond de Spimé" à Poucet : réhabilitation et aménagement d'un fond humide.	X	
Gestion du patrimoine naturel : création d'un poste d'écocantonnier.	X	
Gestion du patrimoine touristique : remise en valeur de 3 sentiers, promenades.	X	
Cimetière de Bertrée : aménagement des abords.		X
Signalisation directionnelle des entreprises.	X	
A Avin, Moxhe, Thisnes et Merdorp épuration des eaux usées : création, maintenance et gestion de systèmes d'épuration adaptés.	X	
Mohery à Avin : solution aux problèmes de pollution.		X

Place du Marquat à Merdorp et cour de l'école : aménagement en places de village; plantations.		X
Intitulé du projet	Réalisés	Non réalisés
Place du Carmel à Lens-St-Rémy : poursuite de l'aménagement.	X	
Croisement rues du Château/rue du Petit Marais à Blehen : aménagement d'un espace public.		X
Aménagement de la place de village d'Avernas-le-Bauduin - phase 1 : étude.	X	
Place communale d'Avin : aménagement en place de village.	X	
Aménagement d'une place de village à Cras-Avernas.		X
Ancien cimetière de Villers-le-Peuplier : aménagement de l'ancien cimetière dans le cadre du réaménagement de la place.		X
Réalisation d'un schéma de circulation, y compris comptage (MET).	X	
Aménagement de locaux de rencontre, d'information et d'accueil en liaison avec la Maison de village de Lens-Saint-Remy.	X	
Chavée des Wasteaux à Merdorp : assainissement.		X
Pont de la Solive à Moxhe : aménagement des abords.	X	
Abords de l'église de Grand-Hallet : aménagement d'un espace vert.	X	
Promotion économique : création d'une vitrine de produits fermiers.		X
Promotion économique et touristique : panneaux avec plan des rues et des sentiers.	X	
Croisement rues Derrière les Prés/rue de Thisnes à Crehen : aménagement d'un espace public.		X

1.2.3 Zoom sur certains projets

Certains projets, peut-être plus emblématiques, ont marqué les esprits. Outre les rénovations de maisons de villages, de logements à loyers modérés, notons la création de la Brasserie du Flo à Blehen, fleuron brassicole de la région.

Suite à la 1^{ère} ODR de Hannut, l'ancienne Maison communale de Blehen accueille depuis une quinzaine d'années une petite brasserie artisanale. La Brasserie du Flo doit son nom au lieu-dit « au Flo », situé juste en face, et où se trouvait une étendue d'eau dont la taille variait selon les saisons.

Outre la production de bières, la brasserie du Flo se veut didactique en offrant la possibilité aux visiteurs de découvrir l'art de brasser la bière. A l'heure actuelle, la bière créée à Blehen se décline en 6 variétés.

En plus des locaux réservés à la fabrication de la bière, un local polyvalent situé au rez-de-chaussée, sert de lieu d'accueil, d'information et de rencontres. A l'étage, deux salles plus petites peuvent aussi être utilisées, pour des réunions, des conférences, des animations, des expositions.



L'ancienne Maison communale reconvertie en Brasserie didactique « La brasserie du Flo » (Blehen)

Vingt millions pour l'aménagement de cinq maisons de village

L'opération de développement rural qui met en oeuvre des travaux subsidiés à 80% par la Région wallonne, va commencer par répondre aux vœux prioritaires de la population hannuloise d'aménager des maisons de village. Le conseil communal vient d'approuver les cahiers des charges de cinq d'entre elles : celles de Crehen, Villers-le-Peuplier, Bertrée, Poucet et Petit-Hallet.

Nous vous livrons, ci-dessous, un descriptif des principaux travaux qui vont y être entrepris dans un proche avenir. Ces aménagements, les plus significatifs, postulent cependant l'intervention des populations locales ainsi gratifiées dans la mise en oeuvre de certaines finitions et surtout dans l'entretien responsable du patrimoine des anciennes communes désormais rénové.

Crehen

- Construction d'une annexe avec cuisine et sanitaires.
- Aménagement d'une terrasse.
- Isolation de la salle.
- Travaux de conformité aux normes incendie.

Ces travaux sont estimés à un montant de 10.331.291 frs TVAC.

Villers-le-Peuplier

- Divers travaux d'aménagement intérieurs tels que menuiserie, carrelage, peintures et tentures.
- Le dévis estimatif s'élève à 2.840.841 frs, TVAC.

Création de deux logements dans l'ancienne maison de l'instituteur au moyen d'une restaura-

tion complète de l'intérieur (renouvellement des planchers, déplacement d'une cage d'escaliers, enduits, chapes, carrelages, menuiserie intérieure, chauffage, sanitaire et électricité). Le logement du rez-de-chaussée comporte un living, une cuisine, une salle de bains et deux chambres.

- Mise en conformité aux normes d'incendie, notamment dans les caves.
- Remplacement de tous les châssis de fenêtres et des portes extérieures.
- Restauration d'un local polyvalent à destination communautaire, entre autres de la fabrique d'église.
- Création d'une annexe à la salle de village comprenant une cuisine et des sanitaires.
- Travaux à l'intérieur de la salle, tels que carrelage, deux cloisons amovibles et mise en conformité aux normes incendie.

Reféction des abords de tout l'immeuble comme la cour arrière, l'égouttage et les accès avant.

Ces travaux sont estimés à un montant de 10.331.291 frs TVAC.

Bertrée

- Renouvellement de la toiture ondulée de l'annexe arrière.
- Renouvellement des portes et fenêtres extérieures.
- Réalisation d'un nouveau plafond isolant et ignifuge dans toutes les pièces.
- Installation de deux portes intérieures, d'un dévidoir et des extincteurs nécessaires.

- Travaux de peinture.
- Le montant estimé des travaux s'élève à 1.409.161 Frs, TVAC.

Poucet

- Réfection des toitures.
- Remplacement des portes et fenêtres.
- Isolation de la toiture.
- Menuiserie intérieure pour la protection incendie.
- Pose d'appareils de détection et de prévention d'incendie.

- Aménagements extérieurs.
- Ces travaux sont estimés à 931.628 frs TVAC.

Petit-Hallet

- Démolition d'annexes peu fonctionnelles et reconstruction de nouvelles annexes à destination de toilettes, bar, chaufferie et accès à la salle.
- Isolation de la salle.
- Remplacement de portes et châssis.
- Restauration d'une partie

- des couvertures de toiture.
- Traitement des façades en bloc.

Le montant estimé de ces travaux s'élève à 3.226.854 Frs TVAC.

L'ensemble représente donc une enveloppe d'une bonne vingtaine de millions dont 4 à 5 à charge de la commune. Puisse-t-ils recréer d'importants tissus de vie associative dans les villages.



Les travaux les plus importants se feront au centre Oger Charlier, la maison de village des Villersois. (Photo Vers l'Avenir)

Article 1995 – Vers l'Avenir

Les habitants souhaitaient des équipements pour soutenir le dynamisme associatif et ainsi favoriser la convivialité dans les villages. C'est ainsi que de nombreuses restaurations de bâtiments communaux en maisons de village ont été réalisées, tout comme l'aménagement de plaines de jeux et d'espaces publics.



Bertrée



Thisnes



Lens-St-Remy

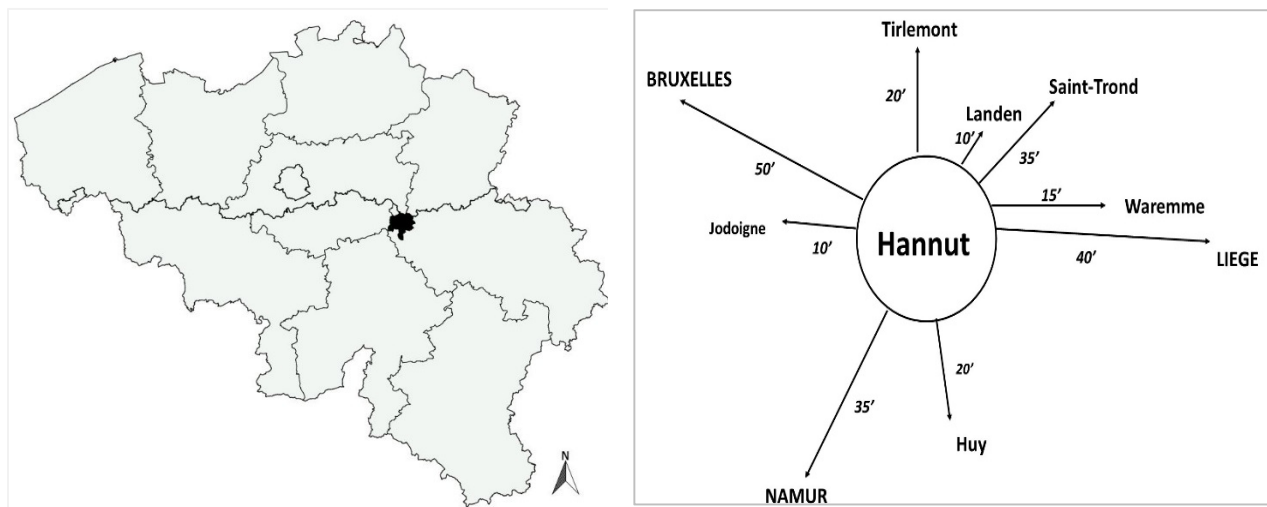


Avin

Quelques maisons de villages de la 1^{ère} ODR (crédit photos : FRW)

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

La commune de Hannut se situe dans la province de Liège, dans l'arrondissement administratif de Waremme et dans le canton de Hannut.

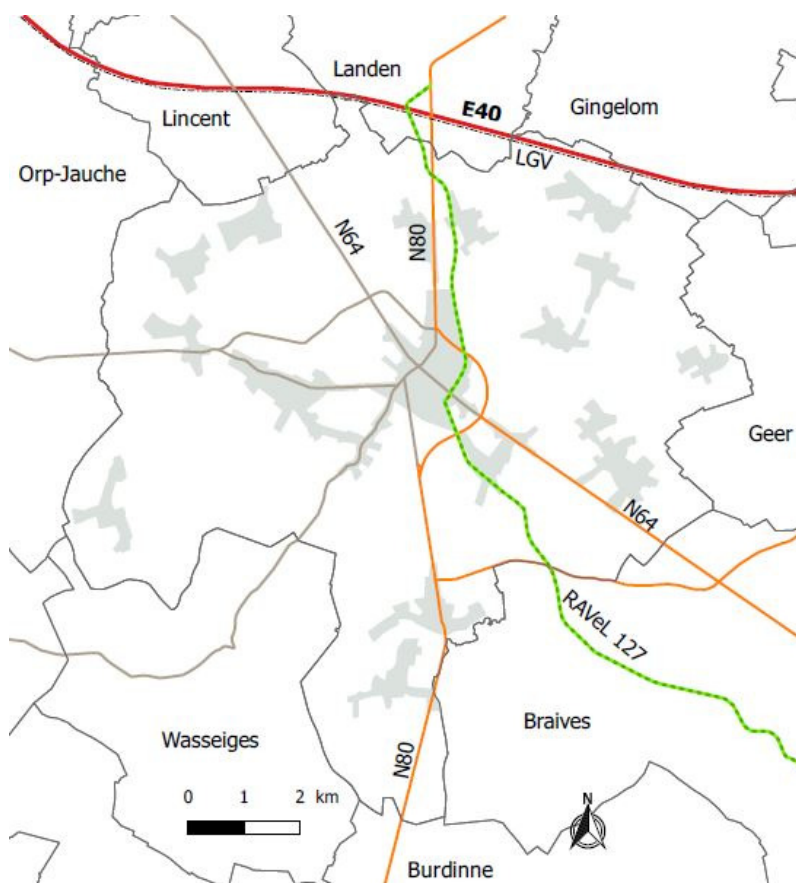


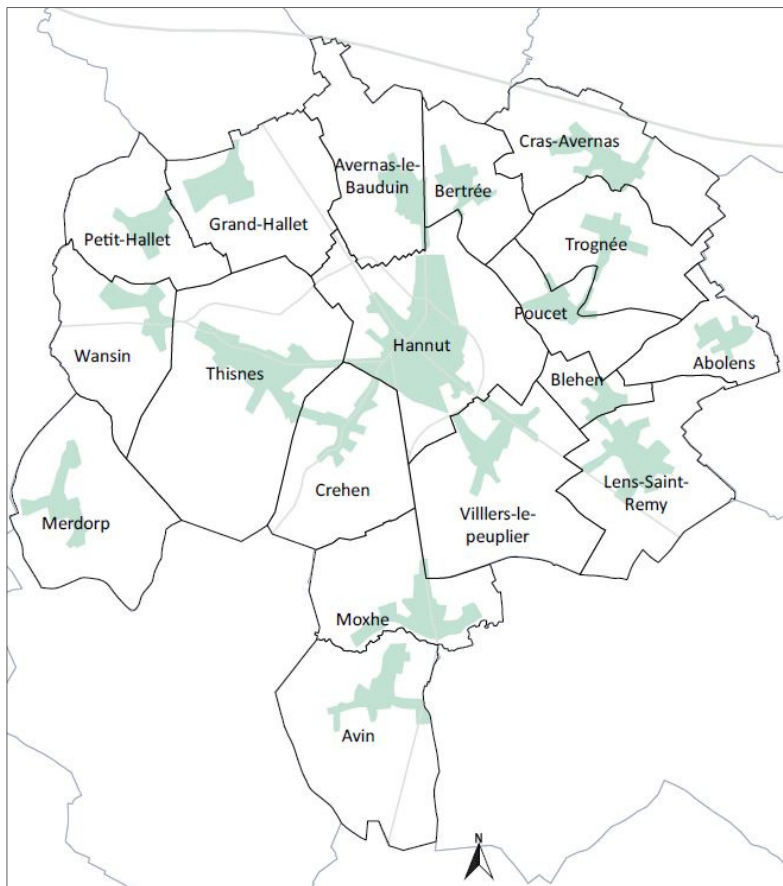
Localisation de Hannut à l'échelle nationale – Aux confins des 5 Provinces

Les communes voisines sont Lincet, Orp-Jauche, Wasseiges, Burdinne, Braives et Geer, en Région wallonne, et Landen et Gingelom, en Région flamande.

La commune est très bien située par rapport aux grandes infrastructures routières et autoroutières puisque l'autoroute Bruxelles-Liège (E40) la traverse au nord et l'autoroute de Wallonie (E42) se trouve à une dizaine de minutes au sud. Elle est également le passage naturel, principalement dans le sens Nord-Sud pour relier certaines agglomérations telles que Tirlemont, Huy, Namur et Saint-Trond.

Hannut, ses principaux axes de communication et les communes limitrophes





L'entité de Hannut est composée de la ville de Hannut et de ses 17 villages : Abolens, Avernas-le-Bauduin, Avin, Bertrée, Blehen, Cras-Avernas, Crehen, Grand-Hallet, Lens-Saint-Remy, Moxhe, Petit-Hallet, Poucet, Thisnes, Trognée, Villers-le-peuplier et Wansin.

Hannut : 17 villages et un centre-ville

Au 1^{er} janvier 2016, Hannut compte 15.998 habitants pour une superficie totale de 86,53 km², soit une densité de population de 185 habitants par km². La commune voit sa population augmenter depuis de nombreuses années. Les prévisions démographiques montrent que cette tendance va continuer. Cette augmentation est le fruit d'un bilan migratoire positif.

Hannut-centre représente 30 % de la population et concentre la quasi-totalité du commerce, des équipements communautaires, des services, des activités économiques (à l'exception de l'agriculture). Les villages ont donc une fonction résidentielle et agricole même si on y dénombre également des activités artisanales et des professions libérales.

Dans son ensemble, l'entité hannutoise présente un sous-sol sablonneux d'origine tertiaire. La frange nord-ouest creuse ses vallées dans les marnes crétaciques. Cette différence géologique influe sur la géomorphologie du territoire. Ainsi, les villages de Grand-Hallet, Petit-Hallet et Wansin montrent un relief plus escarpé.

Hannut est situé sur le plateau limoneux de Hesbaye. Cette région se présente comme une surface mollement ondulée, à peine disséquée par l'érosion de quelques cours d'eau, et caractérisée par l'importance des horizons ouverts. L'altitude varie de 100 mètres au niveau de la vallée du ruisseau du Henrifontaine jusqu'à 172 mètres au sud de la commune.



Campagne entre Bertrée et Cras-Avernas

Les cours d'eau principaux sont la Mehaigne, le Geer et le ruisseau du Henrifontaine. Les versants des vallées principales présentent des zones de fortes pentes supérieures à 8-10%. Outre des cas de coulées boueuses, les risques majeurs d'inondations se rencontrent principalement dans les vallées de la Mehaigne et du Henrifontaine.

Les campagnes de Hannut sont le parfait exemple de l'Openfield, c'est-à-dire un terroir de champs non enclos, sur un plateau de vastes horizons calmes, aux vallées peu encaissées. La commune possède peu de sites d'intérêt biologique, très peu de milieux boisés et encore 140 arbres remarquables. Au plan de secteur, on observe plusieurs périmètres d'intérêt paysager (PIP) mais ceux-ci sont peu étendus.

Les superficies dédiées à l'agriculture dépassent 80% du territoire. Il s'agit essentiellement de céréales, de cultures industrielles ainsi que des légumes. Le nombre d'agriculteurs ne cesse de diminuer depuis plus de trente ans. Les terrains résidentiels occupent 6,5% de la superficie de la commune.

Les villages de l'entité sont dispersés au niveau du territoire communal. Autour de leurs auréoles qui parfois peuvent entrer en conurbation, on trouve une ceinture de pâture, bocage et/ou des vergers. Au-delà, c'est le domaine exclusif de la culture.



Grand-Hallet au creux de la vallée du Henri-fontaine

La plupart des anciennes maisons et leurs dépendances sont alignées sous un toit unique. Les petites fermes présentent une avant-cour ouverte sur la rue. Les anciens bâtiments agricoles plus importants enserrent une cour intérieure carrée. Ce type d'édifice se rapproche des grosses fermes brabançonnaises. Le matériau principalement utilisé est la brique. Celle-ci était jadis confectionnée sur place. Elle s'associe souvent à la pierre de taille utilisée pour réaliser seuils et linteaux. Certains villages tels que Grand-Hallet et Petit-Hallet présentent également des maisons couvertes de tuffeau de Lincent. Les exploitations plus récentes s'écartent parfois des cœurs de villages, dans les campagnes, en bordure des villages.

L'âge du parc de logements est relativement ancien puisque plus de 50% des bâtiments ont été construits avant 1945. Il est caractérisé par une majorité de logements moyens (55-85 m²), peu d'unités de petite taille. Ce parc est dominé par des maisons unifamiliales séparées. Notons la présence sur le territoire communal de nombreux immeubles à appartements dont la plupart ont été construits récemment. C'est à Hannut-centre que se concentre le plus grand nombre d'immeubles à appartements. Actuellement, la commune est en manque de logements accessibles aux plus démunis, aux familles nombreuses et aux personnes âgées ou à mobilité réduite.

La commune de Hannut est traversée par l'autoroute E40 et par trois axes routiers structurants que sont la N80 et la N64. La N80 est la voirie qui supporte la plus grande charge de trafic sur le territoire. Ces voiries offrent une bonne accessibilité au centre de Hannut et une accessibilité acceptable aux villages d'Avernas-le-Bauduin, d'Avin, de Lens-Saint-Remy, de Moxhe et de Villers le-peuplier. Par contre les villages d'Abolens, de Bertrée, de Blehen, de Cras-Avernas, de Trognée, de Merdorp, de Petit-Hallet et de Poucet sont situés en retrait du réseau structurant. La commune de Hannut ne bénéficie pas de desserte ferrée.

A l'heure actuelle, les aménagements cyclables en voiries se développent dans le centre de Hannut. Deux itinéraires VTT et le RAVeL sont présents sur le territoire. Ces aménagements permettent d'organiser un premier maillage cyclable du territoire. Les aménagements piétonniers et PMR sont de qualité dans le centre de Hannut. Par contre, en dehors de cette zone, d'importantes lacunes sont observables.

Hannut centre concentre la majeure partie des services, commerces et entreprises. Les chiffres de l'emploi sont relativement positifs même s'ils sont souvent moins bons que ceux des communes limitrophes.

Les habitants bénéficient d'un large panel de services et équipements. De la petite enfance au troisième âge en passant par l'accompagnement de personnes souffrant d'un handicap ou simplement à la recherche d'un emploi, la commune et de nombreuses structures et associations accompagnent les habitants, organisent des activités, luttent contre l'isolement ou améliorent simplement le quotidien. La commune a mis en place un Plan de Cohésion Sociale. Deux maisons de repos se trouvent à proximité du centre-ville. La Commune est aussi particulièrement attentive aux enfants et adolescents par la mise en place d'un enseignement et d'un accueil extrascolaire de qualité, dans des infrastructures parfois neuves mais souvent en saturation.

La vie culturelle, sportive et associative communale est très riche et dynamique de par la quantité et la qualité des activités proposées. Malgré la présence de salles de village et d'équipements sportifs et face à la croissance démographique, les associations souffrent d'un manque de locaux, notamment à Hannut-centre. Certains villages ne disposent tout simplement pas de local.

Pour mieux gérer son territoire, la Commune dispose de plusieurs outils stratégiques de développement comme le Schéma de Structure communal, le Règlement Communal d'Urbanisme, le Plan Intercommunal de Mobilité, le Plan Communal de Développement de la Nature, le Plan de Cohésion Sociale, un Schéma Communal de Développement Commercial, un Agenda 21 local, un Plan stratégique transversale ... et un deuxième Programme Communal de Développement Rural.

3. APERÇU HISTORIQUE

3.1 Les grandes étapes historiques

On retrouve peu de traces du Paléolithique dans la région. L'homme néolithique a, par contre, laissé de nombreuses traces. C'est lui qui a notamment démarré le déboisement de la région. Lors de la période romaine et ce durant trois siècles, la plupart des villages voient se développer de petites exploitations agricoles en dur mais c'est au début du Moyen-âge que l'emplacement des villages se fige.

De 1463, année durant laquelle débutent les hostilités entre le duc de Bourgogne et la principauté de Liège, jusqu'à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la région se retrouve au milieu d'incessants conflits territoriaux. Hannut sera pillée et incendiée à de nombreuses reprises, aussi bien sous les régimes espagnol, autrichien et français qu'hollandais. La commune a également connu les affres des deux Guerres Mondiales. Le 12 mai 1940, s'y engage la première bataille entre blindés de l'histoire militaire. Elle dure jusqu'au 14 mai.

« La Hesbaye, plateau dégagé, territoire avantageux pour les armées, est particulièrement touchée. Les bois sont rares et peu étendus... quel calvaire a dû constituer la guerre pour une population vivant en conséquence dans l'insécurité permanente, exposée pratiquement à nu aux raids et aux invasions ».

(Jean-Pierre Rorive)

L'installation du chemin de fer en 1870 (Landen – Statte) et du tramway par la suite, parallèlement à l'avènement de la culture betteravière vont marquer fortement le développement économique, démographique et urbanistique du territoire. A la veille de la première guerre mondiale, Hannut était la plaque tournante vicinale de la Hesbaye.

Après la Deuxième Guerre mondiale, le vicinal et les trams sont supprimés, c'est l'automobile qui prend la relève causant une périurbanisation rapide autour des centres urbains et leurs routes d'accès. Contrairement à Hannut-centre, les villages connaissent alors un recul démographique jusque dans les années 1980-1990 pour reprendre de la vigueur à partir de 1990 et en arriver à la situation actuelle.



Source : Delcamp.be

3.2 La fusion des communes

En 1964, une première fusion joint les villages de Grand-Hallet, Petit-Hallet et Wansin pour former la commune de Grand-Hallet. En 1970, c'est au tour de Hannut, Abolens, Avernas-le-Bauduin, Bertrée, Blehen, Cras-Avernas, Lens-Saint-Remy, Poucet, Villers-le-peuplier de se lier pour former la commune de Hannut.

Enfin, la fusion de 1977, aboutit au territoire actuel en fusionnant la commune de Hannut, Avin, la commune de Grand-Hallet, Merdorp, Moxhe, Thisnes et Trognée.

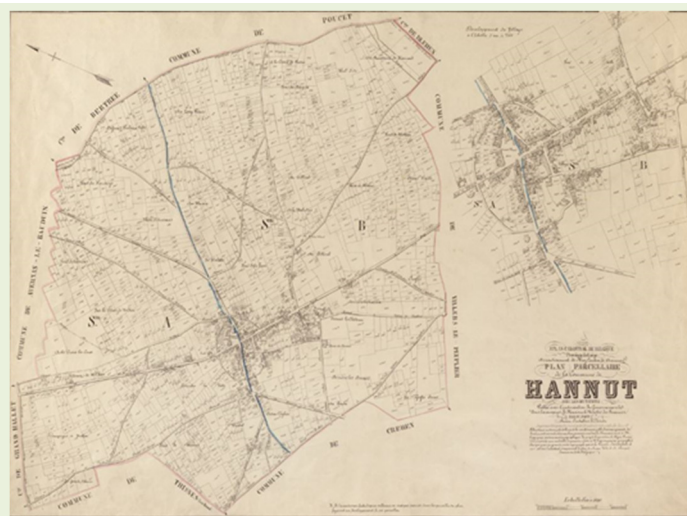
3.3 Une histoire liée à l'agriculture

L'histoire de Hannut et de la Hesbaye est avant tout liée à la richesse de sa terre limoneuse. Au fil des siècles, la production agricole occupe la majeure partie des habitants du territoire.

Bien que des grandes innovations dans l'agriculture aient façonné le paysage depuis le Moyen-Age, les changements les plus importants, sont survenus fin du 18^{ème} siècle. A cette époque, les terres étaient exploitées par de grosses fermes. La majeure partie de la main d'œuvre locale était occupée par les cultures et des activités connexes à l'agriculture. On trouvait ainsi des maréchaux-ferrants, des forgerons des charrons, des bourreliers... S'ajoutaient à cela quelques commerces qui permettaient aux villages de vivre en autosuffisance.

Au 19^{ème} siècle, la richesse des sols permit un morcellement progressif des parcelles pour l'installation d'ouvriers agricoles à leur compte. Ceux-ci vivaient dans des fermettes de petite taille.

Avec l'apparition de la betterave au 19^{ème} siècle, les cultures se sont diversifiées et des sucreries ou des râperies se sont installées partout sur le territoire (Cras-Avernas, Thisnes, Lens-Saint-Remy, Avernas-le-Bauduin et Trognée) créant une nouvelle manne d'emplois ouvriers.



La carte « Popp » (1860) révèle une multitude de petites parcelles agricoles (source : Arthésius.be)



La râperie de Lens-Saint-Remy (source : Delcampe)



Le marché au bétail sur la Grand-Place (Source : Delcampe)



Le marché aux porc dans le centre de Hannut (Source : Delcampe)

Quelques autres productions agricoles ont été à l'honneur dans l'histoire, citons par exemple la guède (ou pastel) qui était cultivée à Petit-Hallet et Thisnes et qui fournissait un colorant pour la teinture bleue. A Grand-Hallet, on a cultivé la vigne jusqu'au 18^{ème} siècle.

Durant des décennies, un marché au bétail et un marché aux porcs se sont tenus sur la Grand-Place et sur la place Henri-Hallet à Hannut-centre.

Aujourd'hui, les fermiers restant ont reconstitué de plus grands domaines. Ils se sont progressivement mécanisés. Les petites sucreries ont fermé leur porte à la suite de la centralisation des activités sucrières. A

côté des betteraves et des céréales, les exploitations se sont diversifiées en cultivant désormais des fruits, des légumes tels que les haricots, des pommes de terre et épinards, mais aussi du lin pour l'industrie textile et du maïs pour nourrir le bétail.

La région a également connu des carrières de pierre, de tuffeau et de sable ainsi que des puits d'où l'on extrayait la marne.

3.4 La Commission communale d'histoire locale

Depuis 2016, une Commission communale d'histoire locale est active sur le territoire. Composée d'une cinquantaine de membres, cette commission vise à :

- Répertorier, protéger, sauvegarder ce qui compose les racines des villages hannutois, le patrimoine matériel et immatériel.
- Valoriser et faire connaître les éléments recueillis par la mise en place de différentes actions, événements ou publications.
- Renseigner les étudiants, le personnel enseignant, les citoyens grâce à de la documentation rassemblée et mise à disposition de tous.

Pour y parvenir, la Commission dispose de matériel et de locaux à la bibliothèque communale.

3.5 Hannut Tourisme Promotion

Cette association, également active dans le tourisme local, a durant des années, contribué à la recherche et la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire locale.

3.6 L'asbl Tour des villages de Hannut

Depuis 2015, une asbl hannutoise organise un festival combinant mise en valeur du patrimoine local et découverte de talents et artisans locaux. Durant le mois de septembre, trois visites guidées clôturées par un concert, sont organisées, souvent en partenariat avec les écoles du village concerné.

A ce rythme, l'asbl aura fait son premier « tour » de la commune d'ici 2019.



Balade patrimoine à Avernas-le-Bauduin (septembre 2016)

4. ANALYSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

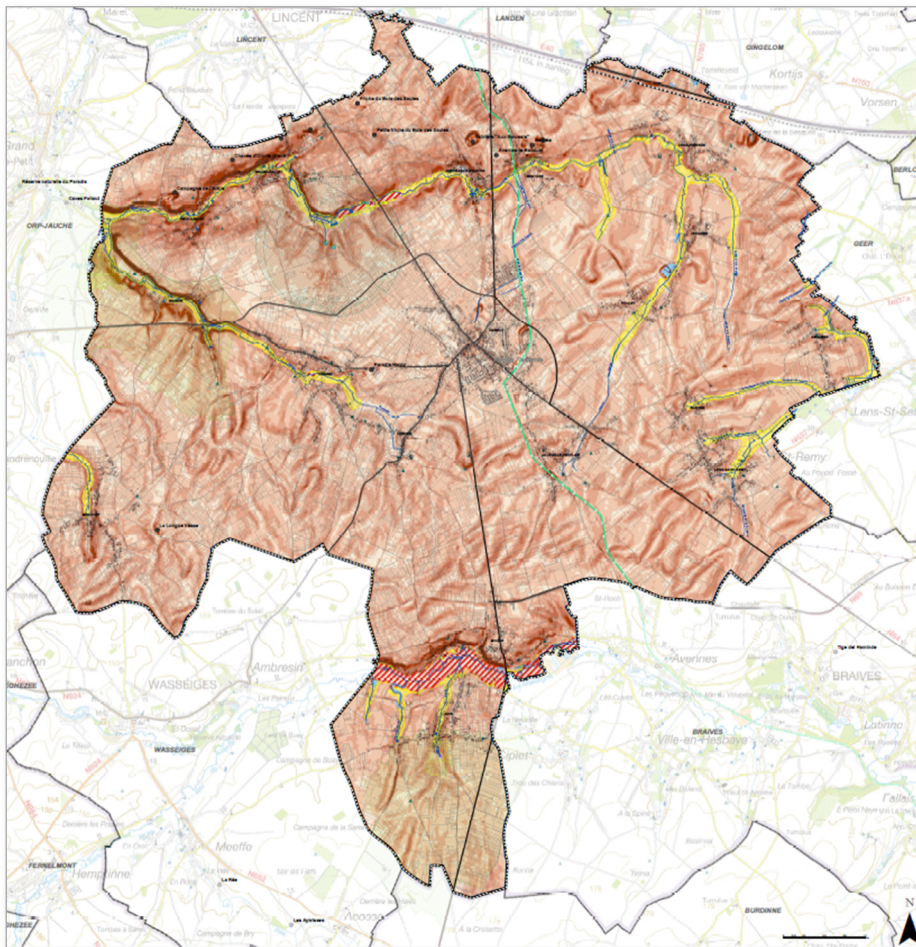
4.1 Relief

La commune de Hannut est située sur le plateau limoneux de Hesbaye. L'altitude y varie de 100 à 172 mètres. Le point le plus bas est situé à la limite communale avec Orp-Jauche au niveau du ruisseau de Henrifontaine, et le point le plus haut, au sud du village de Avin.

De manière générale, la commune présente un relief aplani, d'altitude variant de 130 à 160 mètres et de pente inclinée du sud-est au nord-ouest avec ça et là de petites ondulations. Les pentes de 5% dominent dans l'entité. Les pentes supérieures à 8% concernent principalement les vallées.

Plusieurs cours d'eau ont creusé dans le plateau limoneux des vallées relativement larges. On distingue ainsi trois vallées :

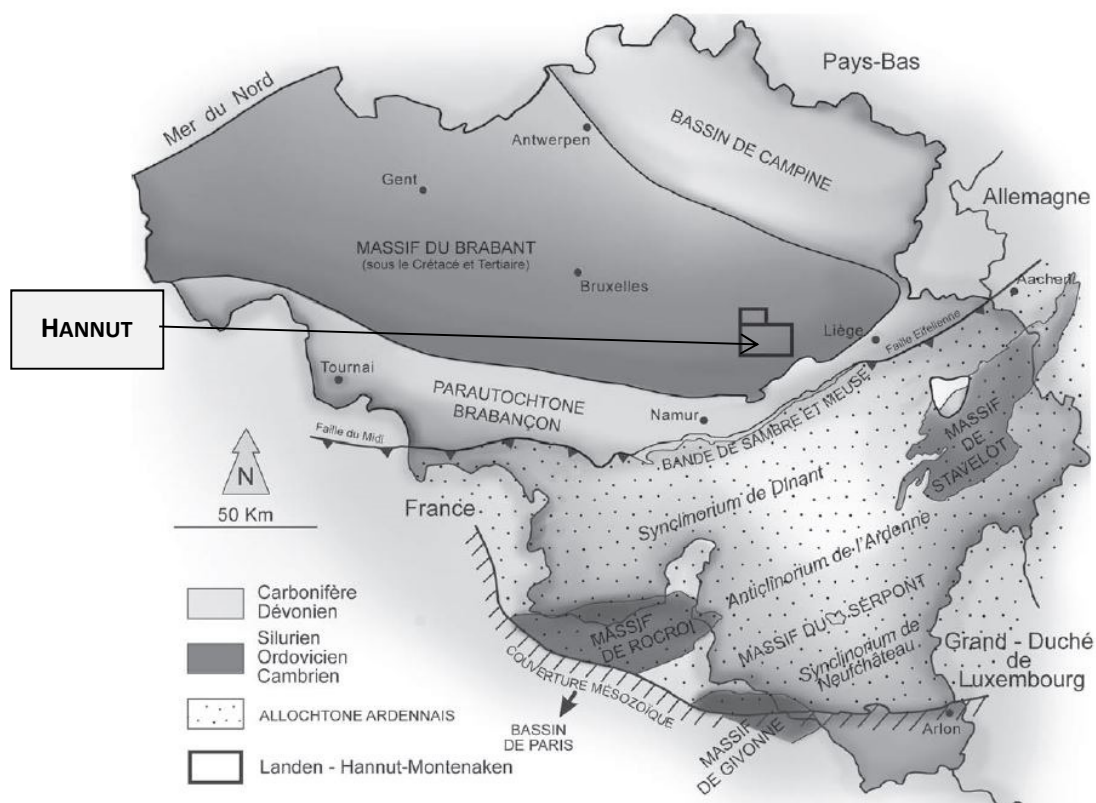
- Au nord-est, depuis Poucet jusqu'à Avernas-le-Bauduin : la partie amont de la vallée du Ruisseau de Henrifontaine a creusé une légère dépression jusqu'à l'altitude de 125 mètres. Plus en aval, au nord-ouest, cette vallée est plus prononcée, notamment à Grand-Hallet, pour atteindre à Orp-Jauche l'endroit le plus bas de la commune.
- Au sud de la commune : la Mehaigne creuse une vallée caractérisée par une petite plaine alluviale, entre Moxhe et Avin.
- A l'est : les sources du Geer occupent une légère dépression qui s'oriente vers l'est.



Structure physique de Hannut (source : Schéma de structure, Agora)

4.2 Géologie

Le sous-sol de Hannut s'est formé il y a plus ou moins 53 millions d'années, dans l'ère du cénozoïque, pour la partie nord-ouest et il y a environ 65 millions d'année, dans l'ère mésozoïque, pour la partie sud du territoire communal. Le sous-sol de l'entité est composé de roches meubles tertiaires et secondaires. Celles-ci reposent sur le socle du Brabant.



Hannut dans son contexte géologique belge

(source : Landen-Hannut-Montenaken, notice explicative de la Carte géologique de la Wallonie)

La géologie de la partie nord-ouest de la commune est issue du système du paléogène, de la série du paléocène (65-53 million d'année) et de l'étage thanécien, anciennement nommé landénien. Aujourd'hui, sur cette partie du territoire communal, les types de roches présentes sont des argiles, tuffeaux, marnes blanches, psammites, sables blancs, sables fins et des argiles simples.

Cette région est également le lieu d'origine d'une pierre qui autrefois jouissait d'une grande renommée : le Tuffeau de Lincent. Celui-ci est présent au nord du territoire sous forme d'une bande étroite sur les versants de la vallée du ruisseau du Henrifontaine. Connu sous le nom de tuffeau de Lincent, il s'agit d'une roche cohérente et tendre, un calcaire siliceux et poreux de teinte grise jaunâtre qui contient de la glauconie. Il a servi à la construction de nombreuses maisons rurales dans le nord de la commune et dans les communes limitrophes.

La partie sud de la commune est héritée de l'ère mésozoïque et plus précisément du crétacé, datant de 135 à 65 millions d'années. Les différentes formations (craies et silex noir) issues de l'ère mésozoïque sont présentes de la pointe sud de la commune jusqu'au nord de Moxhe et de Lens-Saint-Remy mais également en faible superficie, sur le nord-ouest de la commune.

Toutes ces roches sont recouvertes sur le territoire communal par une épaisse couche de limons éoliens (loess), dont l'origine remonte aux glaciations du quaternaire. Les affleurements de roches sont rares et localisés sur quelques versants de vallées.

Le sous-sol géologique de l'entité est producteur de radon. La commune se trouve en classe 1a, ce qui signifie que 1 à 2% des habitations mesurées dépasse le niveau d'action de 400 Bq/m³.

Aucun phénomène karstique n'est présent sur le territoire.

4.2.1 Ressources exploitables

Diverses ressources du sous-sol ont fait l'objet d'une exploitation dans l'entité : sables tertiaires, marne, limon (briques), tuffeau de Lincen...

La **craie** a été exploitée pour elle-même, mais aussi pour les nodules de phosphate et les silex qu'elle renferme dans sa partie supérieure. La craie fine était également appelée marne ou « dielle » dans le dialecte local hannutois. Au cours de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, à Wansin, des galeries souterraines ont été creusées dans la craie pour alimenter des fours à chaux. La chaux produite servait à amender les cultures, spécialement les cultures de betteraves. Cette chaux était aussi employée comme ciment pour la construction.

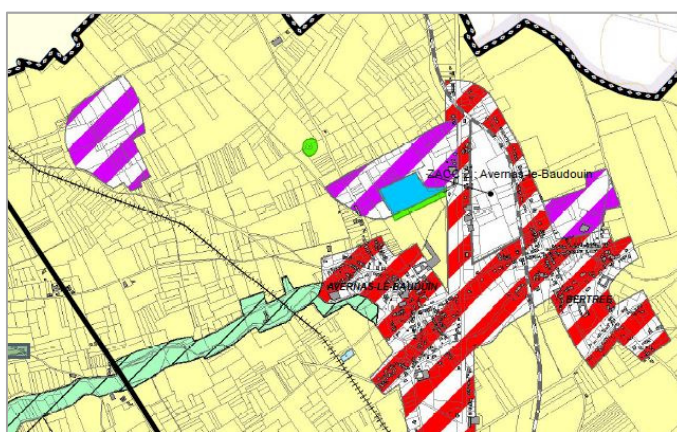
Le **silex** a également été exploité. C'est ainsi qu'à Wansin, au lieu-dit « Aux Monts », un atelier de taille néolithique a été exhumé (plus de 850 pièces). Entre la fin du 1^{er} et le début du 3^{ème} siècle, les Romains ont utilisé les silex comme soubassement des murs enfouis sous le tumulus d'Avernas-le-Baudouin. Au Moyen-Âge, le silex a servi à édifier les bases de certains édifices religieux. Une carrière à ciel ouvert était encore fonctionnelle à la fin du 19^{ème} siècle à Petit-Hallet et Grand-Hallet.

La **marne** a été extraite jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, en atteste les lieux-dits « Les marlières » à Thisnes ou « les bacrins » à Lens-Saint-Remy.

Plusieurs **sablières** ont été actives dans la commune. La plupart d'entre elles ont été remblayées. Certaines ont été utilisées comme décharge et/ou sont devenues des zones d'intérêt pour la biodiversité.

Enfin, le **tuffeau de Lincen**, matériau spécifique de cette région a été exploité et façonné dès la période d'occupation romaine. Les Mérovingiens l'ont également utilisé pour leurs sépultures. A quelques exceptions près, l'utilisation du tuffeau s'est confinée autour de son lieu d'extraction. Outre son usage pour la maçonnerie, il a également été utilisé pour ses propriétés réfractaires dans des fours à pains. Le tuffeau était encore exploité à Grand-Hallet avant la deuxième guerre mondiale, à partir de galeries creusées dans la rupture de pente au flanc nord de la vallée du Ruisseau de Henri-Fontaine.

Trois zones d'extraction sont définies au Plan de secteur. Ces zones sont toutes situées au nord de la commune. Il n'existe aucun site d'extraction en exploitation dans la commune à l'heure actuelle.



Extrait du plan de secteur – les trois zones d'extraction au nord du territoire (source : SPW)

affluent, le ruisseau de Wansin, dont la source se situe à Crehen, et qui prendra tour à tour les noms du Glindisse et de l'**Absoul** (catégorie 2).

L'est de la commune (Abolens, Lens-Saint-Remy) est drainé par les **sources du Geer** qui coule ensuite vers l'est avant de se jeter dans la Meuse à Maastricht.

La pointe sud de la commune, à hauteur de Moxhe, est traversée d'ouest en est par la **Mehaigne**, un affluent de la Meuse. Celle-ci reçoit, d'amont en aval, les eaux des ruisseaux de Roua, de la Fontaine Streel et du Mohiry.

Au total, le réseau hydrographique représente une trentaine de kilomètres.

Il y a peu de plans d'eau sur la commune. La plupart d'entre eux sont situés dans le sud de l'entité, à proximité de la vallée de la Mehaigne. Parallèlement, il existe quelques bassins d'orages (Thisnes, Crehen et Hannut), un bassin d'alimentation (Wansin) et d'anciens bassins de décantation issus de l'ancienne industrie betteravière (Poucet et Crehen).

De nombreuses sources émergent sur le territoire et donnent naissance à des cours d'eau. Certaines de ces sources sont aménagées. Les habitants peuvent s'y approvisionner mais l'eau n'y est toutefois que rarement potable.

4.4.2 Qualité physico-chimique des cours d'eau

La qualité des cours d'eau est régulièrement contrôlée. Quatre masses d'eau de surface recouvrent le territoire, deux pour chaque bassin hydrographique.

Un état écologique des masses d'eau de surface de Hannut (2013) montre que les qualités biologique, physico-chimique et hydromorphologique des masses d'eau concernant le territoire hannutois et sa périphérie sont globalement mauvaises à médiocres.

4.4.3 Cadre hydrogéologique

Le sous-sol de la Hesbaye est caractérisé par l'abondance d'eau contenue dans la craie de la Formation de Gulpen. Cette ressource est fortement exploitée.

Les formations aquifères principales de Hannut sont les sables et les craies du secondaire.

L'alimentation en eau de la commune se fait essentiellement aux dépens de l'aquifère des craies de Hesbaye. Cinq sites de pompage sont localisés sur le territoire ; deux au sud de la commune, dans le village d'Avin (avec zone de surveillance) et trois au nord dont une à Avelnas-le-Bauduin et deux groupées entre Thisnes et Grand-Hallet. Un site comprenant deux pompages se situe en bordure de la limite communale sur le territoire d'Orp-Jauche. Sa zone de prévention se trouve principalement sur la commune de Hannut.

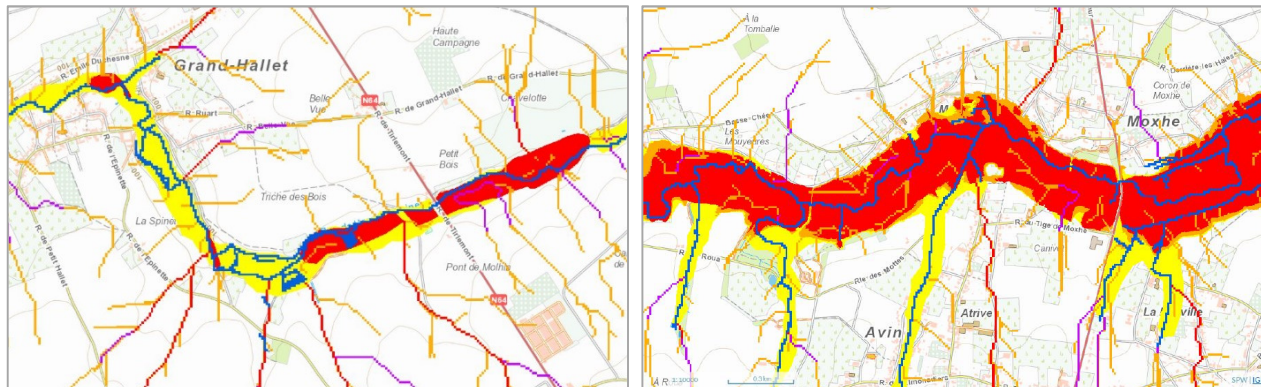
Quelques 59 prises d'eau souterraines (puits forés ou traditionnels) en activité ont été recensées dans la commune.

La qualité physico-chimique des eaux souterraines varie de moyenne à médiocre (fiche environnement DGARNE - 2008). La concentration en nitrates des eaux souterraines, mesurée au niveau du captage d'Avin, est moyenne.

Le territoire est situé en zone vulnérable aux nitrates du Nord du Sillon Sambre et Meuse désignée comme telle par l'AGW du 22 décembre 2006. Cela signifie que les teneurs en nitrates des eaux souterraines dépassent les 50 mg/l ou risquent de les dépasser.

4.4.4 Zones inondables et aléas d'inondation

La cartographie de l'aléa d'inondation mise à jour en 2013 montre que les zones sensibles se trouvent en fonds de vallées principales. L'aléa d'inondation est généralement défini comme faible le long de la plupart des cours d'eau, à l'exception de la Mehaigne et du ruisseau de Henrifontaine qui présentent des aléas d'inondation élevés.



Extraits de la carte des aléas d'inondation – les deux zones d'aléa important à Hannut (Henrifontaine et Mehaigne) (source : SPW, 2016)

4.4.5 Les inondations par ruissellements (boueux)

Suite aux événements orageux de 2011, la commune de Hannut a fait appel à la Cellule Giser (DGO3) pour analyser la situation et proposer des aménagements visant à réduire le ruissellement et l'érosion des sols. Cette étude réalisée en 2014 concerne plus spécifiquement 7 zones de dégâts liées à des zones de production de ruissellement. Ces zones appelées SIGISER ou « Site d'intérêt Giser » ont fait l'objet d'une analyse sur base des données cartographiques (ERRUISSOL, IGN...) et de visites de terrain.

Les agriculteurs concernés ont été impliqués dans la démarche. Une convention portant sur les mesures anti-érosion a notamment été créée avec eux.

Les zones de dégâts sont essentiellement situées dans les parties ouest et nord-ouest de l'entité. Deux SIGISER des communes voisines ayant également des répercussions sur Hannut ont été ajoutées à la cartographie.

- Zone de dégâts 01 : avenue des Tonneliers.
- Zone de dégâts 02 : rue des Marquat.
- Zone de dégâts 03 : impasse Mottet.
- Zone de dégâts 04 et 05 : rue J. Triffaux.
- Zone de dégâts 06 : rue des Fontaines et rue Kinnart.
- Zone de dégâts 07 : rue de Braives.

Chaque zone a fait l'objet d'une analyse approfondie accompagnée de recommandations (fascines, bandes enherbées, fossés, bordures, ...). Des travaux ont été réalisés pour la plupart des sites ou sont prévus à court terme.

4.4.6 Contrats de rivière

Les contrats de rivières consistent à mettre autour d'une même table tous les acteurs de la vallée, en vue de définir ensemble un programme d'actions de restauration des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin (http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere/contrats.htm).

La commune de Hannut est partenaire de deux Contrats de Rivière, à savoir :



Le Contrat de rivière Meuse Aval (CRMA)

Né en 2010 de la fusion des trois Contrats de rivière existants (le Haut-Geer, la Mehaigne et le Hoyoux), le Contrat de rivière Meuse Aval compte aujourd'hui 40 communes partenaires. Il est le plus important de Wallonie tant en superficie qu'en nombre d'habitants concernés.

<http://www.meuseaval.be/index.php>



Le Contrat de rivière Dyle Gette (CRDG)

Né de la fusion entre deux Contrats de rivière en 2009 (CR Dyle et CR Gette), le contrat de rivière Dyle-Gette regroupe 46 partenaires à savoir, la Région, les deux Provinces, les 2 intercommunales, 20 communes, 19 associations et l'UCL.

<http://www.crdg.eu/>

La programmation 2013-2016 a vu plusieurs actions se concrétiser, telles que :

- Le traitement biologique des vases organiques du Geer et du réseau d'égouttage communal en zone non encore épurée.
- Le ramassage régulier des dépôts clandestins de déchets proches et le long des cours d'eau et fossés.
- La sensibilisation des habitants riverains du Mohéry (Avin) à la problématique des déchets le long des cours d'eau, y compris les dépôts de déchets organiques (tontes de pelouses, déchets verts...).
- La gestion de la Balsamine de l'Himalaya le long de la Mehaigne et lutte contre la Berce du Caucase.
- La réhabilitation du pont de la Solive (Moxhe).
- La participation à l'opération « Grenouilles sur les routes ».
- ...

La nouvelle programmation (2017-2019) prévoit les actions suivantes en ce qui concerne le Contrat de rivière Meuse Aval :

Thèmes	Intitulés
Assainissement collectif des eaux usées	Continuer le traitement biologique du réseau d'égouts se déversant directement dans le Geer et envisager le traitement du cours d'eau.
Agriculture - Apports en nutriments	Proposer au PCDN de réaliser une sensibilisation sur l'obligation de clôturer les pâtures en bordures de cours d'eau et d'apporter aide et conseil aux propriétaires. Sensibiliser l'agriculteur au respect d'une distance de 50 cm à partir de la crête de berge pour le labour en bordure de cours d'eau.
Pesticides	Sensibiliser les riverains au respect de la zone obligatoire de 6 mètres le long du Geer, rue de la Chavée.
Invasives	Participer annuellement au Plan de gestion de la Balsamine de l'Himalaya coordonné par la Comité Local Mehaigne. Pérenniser la gestion des Berces du Caucase situées rue du Mohéry à Avin et imposer la gestion aux propriétaires concernés ou susciter l'intervention de la cellule interdépartementale des espèces invasives (CIEI) dans le cadre du plan régional. Pérenniser la gestion des Berces du Caucase situées rue du Curé à Moxhe et

	imposer la gestion aux propriétaires concernés ou susciter l'intervention de CIEI dans le cadre du plan régional.
Déchets	Envoyer un courrier personnalisé aux riverains entreposant leurs déchets verts et tontes de pelouse en crête de berge ou qui évacuent le fumier de leurs animaux dans le cours d'eau.
Patrimoine	Mise en réseau des projets de voies lentes le long du Geer et de ses affluents (Pic-vert de Hannut, la balade du Geer, ZN Grand-Axhe, Via Jecore, Fond de Villereau) + communication via panneaux didactiques
Ouvrages	Faire restaurer le muret amont du passage agricole sur le Geer rue du Grand Marais par l'exploitant concerné. Tête aval de la passerelle agricole sur la source du grand marais. Réparer les assises du pont situé à la frontière communale entre Hannut et Geer, rue Nestor Bajot/Rue de Lens-Saint-Servais. Envisager la restauration de la rambarde de la passerelle sur le Mohéry, le long du sentier menant au pont de la Solive.
Habitats et espèces sensibles	Clôturer l'accès au terrain communal des sources du Geer à Abolens. Etablir un plan de gestion du Brou d'Abolens. Soutenir les actions des bénévoles pour l'opération "Grenouilles sur les routes" pour l'organisation de l'opération au sein du bassin.

La nouvelle programmation (2017-2019) prévoit les actions suivantes en ce qui concerne le Contrat de rivière Dyle-Gette :

Thèmes	Intitulés
Etat des lieux	Intégrer l'inventaire des points noirs du CRDG dans les outils de planification/gestion.
Points noirs	Faire supprimer les rejets individuels de particuliers. Entrer en communication avec les riverains concernés et assurer un suivi de leurs points noirs. Assurer une communication globale en matière d'obligation de raccordement à l'égout. Assurer une communication globale à l'intention des particuliers et des agriculteurs en matière d'obligation de limitation de l'usage en herbicides. Diffuser un support de communication adéquat à l'intention des riverains de cours d'eau en matière d'obligation de limitation de l'usage en herbicides. Faire supprimer ou nettoyer les dépôts de déchets verts clandestins. Faire supprimer les accès du bétail au cours d'eau. Entretien des ouvrages d'art.
Assainissement	Instruire un dossier de mise en œuvre d'un assainissement autonome groupé pour Merdorp.
Plantes invasives	Poursuivre les chantiers d'éradication et/ou de vigilance face à la balsamine de l'Himalaya, de la berce du Caucase, de l'hydrocotyle fausse renoncule et la renouée du Japon. Assurer une communication plus globale à l'intention des riverains.
Lutte contre l'érosion	Réaliser des travaux/aménagements anti-érosion/ruissellement.

et le ruissellement en zones agricoles	
Zones humides	Réaliser et diffuser un support de communication adéquat à l'attention des propriétaires des zones humides. Diffuser le code de bonnes pratiques aux propriétaires d'étangs. Lutter contre les infractions.
Mise en valeur des cours d'eaux	Assurer un entretien/remplacement des panneaux nominatifs.
Information	Réaliser un projet de sensibilisation des riverains à l'échelle locale. Accueillir l'exposition du CRDG. Publier les articles du CRDG. Proposer une activité originale à l'échelle locale lors des Journées Wallonnes de l'eau (JWE). Organiser une balade gourmande le long d'un cours d'eau. Réaliser des actions de sensibilisation en faveur des batraciens.

4.5 Patrimoine naturel

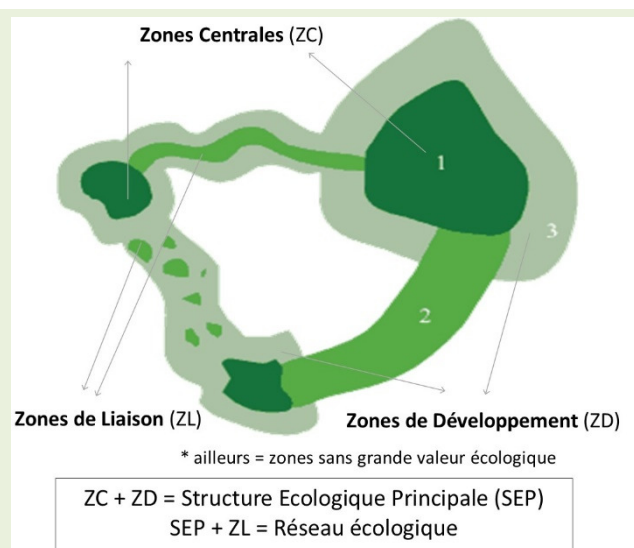
4.5.1 Réseau écologique

Dans le cadre de son Plan communal de développement de la nature (PCDN) initié en 2008, la commune de Hannut dispose d'une étude fine de son réseau écologique, réalisée par le Laboratoire d'Ecologie des Facultés de Gembloux Agro Bio Tech.

- **Définitions**

Le réseau écologique est considéré comme un outil de planification territoriale transcrit sous forme cartographique qui vise à une partition du territoire en zones d'objectifs permettant le maintien de la diversité biologique.

Cette étude approfondie est accompagnée d'une cartographie et de propositions d'actions opérationnelles liées à chaque zone. Les zones composant le réseau écologique sont de trois types : les zones centrales, les zones de liaisons et les zones de développement.



Le maillage écologique

Il est constitué d'éléments linéaires (ou **zones de liaison (ZL)**) et ponctuels pouvant assurer de par leur densité et continuité des habitats refuges, en termes de liaison entre zones centrales, et de développement ou de zones-relais favorables aux déplacements des individus.

Les zones centrales et les zones de développement constituent la **Structure Ecologique Principale (SEP)** :

Les zones centrales (ZC)	Les zones de développement (ZD)
Elles recèlent des populations d'espèces et des habitats de grande valeur patrimoniale et encore en bon état de conservation.	Elles présentent un intérêt biologique moindre mais recèlent néanmoins un potentiel important en matière de biodiversité.
L'objectif de conservation du patrimoine naturel y est prioritaire et ces zones méritent souvent un statut de conservation fort.	Ce sont des zones qui nécessitent a priori une moindre protection que les zones centrales et dans lesquelles la coexistence de différents usages (biodiversité, agriculture, loisirs...) est compatible.

- **Le réseau écologique hannutois**

Les différents éléments du réseau écologique hannutois couvrent 13,71 % de la superficie totale de l'entité, ce qui peut être considéré comme une valeur plutôt faible, surtout lorsque l'on constate que sont intégrées dans ces chiffres un certain nombre de zones de faible intérêt (prairies et vergers intensifs).

Cette situation s'explique notamment par l'occupation prédominante du sol par les activités agricoles, par l'extension de l'habitat moderne, et par la qualité médiocre de la plupart des eaux de l'entité.

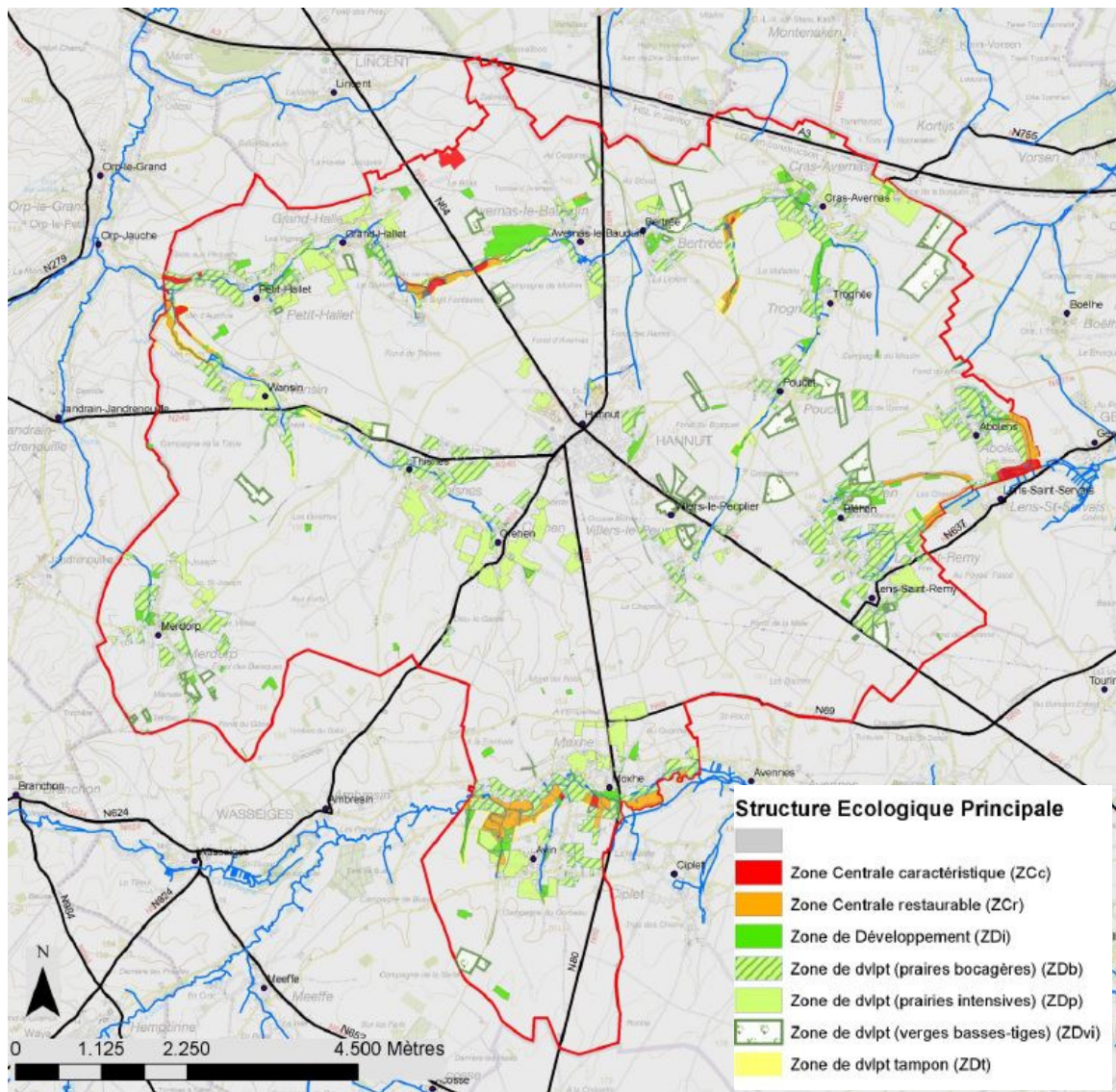
	Surface (ha)	% de la surface communale	% de la SEP
Superficie totale communale	8653,0	100,0	
Zones de la SEP	1191,8	13,77	100,0
Zones centrales (ZC)	107,5	1,24	9,0
Zones centrales caractéristiques (ZCc)	26,4	0,3	2,2
Zones centrales restaurables (ZCr)	81,2	0,94	6,8
Zones de développement (ZD)	1077,8	12,46	90,4
Zones de développement de prairies intensives (ZDp)	282,4	3,26	23,7
Zones de développement de prairies bocagères (ZDb)	453,3	5,24	38,0
Zones de développement tampons (ZDt)	53,0	0,61	4,5
Zones de développement à valeur biologique de vergers intensifs (SDvi)	155,0	1,79	13,0
Zones de développement intinsèque (ZDi)	134,1	1,55	11,26

Proportion des différents éléments selon leur statut dans la SEP (ERE, 2009)

Les zones centrales (107,5 ha) sont pour la majorité en mauvais état de conservation. Il s'agit de :

- La vallée de l'Absoul entre Wansin et le Moulin d'Audince.
- La vallée du ruisseau de Henrifontaine, en aval de Petit-Hallet.
- La vallée du ruisseau de Henrifontaine, entre Avernas-le-Bauduin et Grand-Hallet (Les Sept Fontaines).
- Les cressonnières de Bertrée.
- La friche du Bois des Saules.
- La sablière des Gallois.

- Le Brou d'Abolens.
- Les sources du Geer à Blehen.
- Les sources du Geer à Lens-Saint-Remy.
- La vallée de la Mehaigne entre Moxhe et Avin.



La structure écologique principale de Hannut (source : Etude du réseau écologique de Hannut, FUSAGx)

Les zones de développement (1079 ha) représentent 90% de la structure écologique principale. La majorité de ces zones sont des prairies bocagères et intensives (62%).

- **Evaluation générale de la biodiversité hannutoise**

Comme l'a mis en avant l'Etude du Réseau Ecologique, les éléments de grande qualité biologique sont rares sur le territoire de Hannut.

Le réseau écologique communal est axé essentiellement sur le réseau hydrographique de l'entité. Il s'agit notamment du ruisseau de Henrifontaine et de l'Absoul, de la Mehaigne et des sources du Geer combinés aux zones humides au sens large (plans d'eau, ruisseaux, sources, prairies humides, bois marécageux). Les vallées et vallons constituent en effet les principaux couloirs écologiques du territoire de Hannut. Néanmoins, la qualité biologique et physico-chimique de ces zones est souvent préoccupante.

Les plateaux sont quant à eux principalement affectés aux grandes cultures, ainsi que dans une moindre mesure aux vergers de fruitiers basses-tiges. Ces territoires sont biologiquement pauvres, mais hébergent tout de même une faune qui leur est inféodée.



De grands espaces dédiés à l'agriculture (vue sur le château d'eau de Trognée)

Hannut est caractérisé par une très faible présence de bois sur son territoire. Les principaux massifs forestiers se situent au nord-ouest de la commune, sur les versants des vallées du ruisseau de Henrifontaine et de l'Absoul, ainsi que dans certains fonds de vallées (Mehaigne, Sources du Geer). La plupart des bois sont issus de plantations composées très souvent de peupliers. La flore y est souvent dominée par la grande ortie. L'absence de vastes massifs boisés est un frein à la présence de mammifères et oiseaux spécifiques.

La commune compte également des parcs, des jardins, quelques vergers et un certain nombre d'arbres remarquables. Dans le contexte d'agriculture très intensive qui caractérise la commune de Hannut, les villages constituent de véritables refuges pour la flore et la faune.

Depuis une trentaine d'années, on constate une disparition très importante des petits éléments du maillage écologique tels que les haies et alignements de saules têtards. De très nombreuses prairies permanentes ont disparu suite à leur conversion en cultures.



Saules et reliquat de saule (Poucet et Cras-Avernas)

Les menaces qui pèsent sur le réseau sont essentiellement :

- Le remblaiement.
- Le drainage des zones humides.
- Les pulvérisations intempestives.
- Les dépôts d'immondices.
- Les pollutions de cours d'eau.
- Les espèces exotiques envahissantes.
- L'eutrophisation.

Parallèlement, le territoire présente de nombreuses barrières écologiques, difficilement franchissables pour la faune terrestre (mammifères, batraciens). Il s'agit non seulement des nombreuses routes à grand trafic qui traversent la commune, mais aussi du caractère désertique de la plupart des campagnes, qui ne comportent bien souvent aucune zone refuge pour la faune lors de ses déplacements.

- **Les objectifs, propositions d'actions et mesures de gestion en faveur du développement du réseau écologique**

En partant de ces constats, l'Etude du réseau écologique propose une série de recommandations à réaliser au sein de la structure écologique principale (SEP) et de manière générale, sur tout le territoire communal. Les sites de grand intérêt font l'objet de propositions spécifiques. L'auteur a également rassemblé des recommandations en fonction des milieux (milieu humide, prairies, champs...) et des espèces concernées.

En résumé, les actions proposées agissent sur :

- **La qualité des milieux biologiques et son amélioration** (améliorer la qualité de l'eau, enrayer les procédés de valorisation agricole des terres moins productives, appliquer les principes de conservation de la biodiversité dans les peuplements forestiers, etc.)
- **Le développement spontané de la biodiversité** (extensifier la gestion sur les zones où l'entretien intense n'est pas indispensable telles que les fonds de jardins, les bords de voiries, etc.)
- **La lutte contre la fragmentation des habitats** en densifiant les éléments de maillage écologique et en comblant les insuffisances (plantations de haies, vergers, etc.), en aménageant des crapauducs et autres éléments de dispersion de la faune, etc.

- **Le réseau écologique dans son contexte transcommunal**

La structure écologique principale ne s'arrête évidemment pas aux limites administratives. En termes d'habitats semi-naturels, le réseau écologique communal est caractérisé par une certaine continuité avec celui des communes voisines, notamment par le biais des vallées et des cours d'eau.

La vallée de Henrifontaine permet d'assurer une certaine connectivité des zones humides du nord de la commune avec celles d'Orp-Jauche, situées dans la vallée de la Petite Gette qui continue ensuite son chemin vers Lincent (Pellaines) et Hélécin.

La vallée de la Mehaigne, quant à elle, constitue un axe écologique majeur au niveau de la Hesbaye liégeoise. Sa large plaine, riche en zones humides, permet de connecter la partie sud de la commune avec les zones humides situées à Wasseiges, à Braives et ce jusqu'à la Meuse.

Les sources du Geer, à l'est de la commune, sont quant à elles en connexion assez étroite avec de nombreuses zones humides de la vallée du Geer, et à proximité immédiate avec les décanteurs de l'ancienne sucrerie d'Hollogne-sur-Geer, un site ornithologique majeur pour la région.

Notons encore le fait que l'ancienne carrière souterraine de Wansin, cavité de grand intérêt pour les chauves-souris, s'inscrit dans un réseau supra-communal de cavités en connexion avec celles de Folx-les-Caves et d'Orp-le-Petit.

4.5.2 Sites classés

- **La réserve domaniale du Brou d'Abolens**

Une seule zone possède un statut de protection fort en regard de la loi. Il s'agit de la réserve naturelle domaniale du Brou d'Abolens (Sources du Geer). Celle-ci est gérée par la Commission Consultative de Gestion des Réserves Naturelles Domaniales de Liège. Créée en 1999, elle a une superficie de 13,8 hectares et est située à Abolens en bordure de la limite communale entre Hannut et Geer.

Divers types d'habitats y sont représentés dont des roselières et des bois marécageux. Ce type de milieu est devenu particulièrement rare en Hesbaye.

- **Natura 2000 : Sources du Geer**

Le territoire hannutois est concerné par un site Natura 2000 (code BE33001-Sources du Geer), couvrant également une partie de la commune voisine de Geer. Sa superficie totale est de 42 ha, dont 23 ha se situent sur la commune de Hannut, et 19 ha sur la commune de Geer. Il est divisé en deux parties proches. La première est située à la fois à Abolens et à Lens-Saint-Servais (commune de Geer). La seconde débute au niveau du village de Lens-Saint-Remy pour rejoindre Abolens.



Le ruisseau du Geer façonne l'endroit et englobe de nombreuses prairies humides et autres zones inondables. Dans cette partie de la Hesbaye, il s'agit du dernier site comportant un ensemble important d'aulnaies-frênaies en bon état de conservation ou potentiellement restaurables. Quelques oiseaux intéressants utilisent la zone comme halte migratoire.

Les habitats représentés dans le site Natura 2000 des sources du Geer sont composés en majorité de prairies semi-naturelles humides et de forêts caducifoliées. Un peu plus d'un dixième du territoire est recouvert de cultures.

- **Arbres et haies remarquables**

L'inscription d'un arbre ou d'une haie sur la liste gérée par la Division du Patrimoine de la Région wallonne confère à ceux-ci une reconnaissance patrimoniale et une protection. Leur abattage ou leur modification d'aspect est soumis à permis d'urbanisme.



Drève à Cras-Avernas

Le territoire de Hannut compte 231 éléments remarquables. Il s'agit de 141 arbres isolés, 22 groupes d'arbres, 13 haies, 39 alignements et 16 sites.

Une grande partie des spécimens concernés sont situés dans les parcs des châteaux ou constituent des drèves. Les arbres repris dans cette liste font partie des espèces suivantes : érable, hêtre, cèdre, houx, tilleul, platane, marronnier, tulipier, chêne, châtaignier, if, sapin, catalpa, saule, robinier, cyprès, séquoia, ailante, arbres aux 40 écus, sophora, frêne, thuya, orme, peuplier, févier, paulownia, copalme et magnolia.

- **Autres site classés**

La Commission des Monuments Sites et Fouilles (MRW-DGATLP, 2009) a également classé les éléments suivants :

- Un ensemble formé par deux drèves et leurs abords à Cras-Avernas.
- Un marronnier et trois hêtres de la route de Landen à Hannut.
- Un petit bosquet situé rue de l'Aîte et des remparts Saint Christophe à Hannut.
- Deux tumulus situés dans le « Bois des Tombes ».
- Le tumulus « Tombe de l'Empereur ».



Tumulus à Blehen

4.5.3 Sites non classés

- **Sites ISIWAL**

La commune de Hannut comprend un site ISIWAL (code 94). Ce site concerne **le ruisseau de Henrifontaine au lieu-dit « Les Sept Fontaines »**.



Les 7 Fontaines à Grand-Hallet

- **Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)**

On dénombre 9 SGIB sur le territoire communal (source : www.biodiversite.wallonie.be). Ces sites représentent le cœur de la structure écologique principale de Hannut. Ils abritent des populations d'espèces et des biotopes rares ou menacés ou se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation.

La sablière « Aux Galossis » (n°690) (3,5 ha) (Avernas-le-Bauduin) est notée comme centre d'enfouissement technique au plan de secteur. Le site est constitué d'une excavation de 6 mètres. Les talus sont longés par des haies et/ou des peupliers. Certains endroits présentent encore des faciès sableux intéressants pour la flore spécifique à ce type de milieux. Certaines espèces présentes sur le site sont inscrites sur liste rouge dans les annexes du décret du GW du 6 décembre 2001.

Le site des 7 Fontaines (n°2875) (21 ha) (Grand-Hallet) comprend une partie du vallon du ruisseau de Henrfontaine (ou Sept Fontaines), où l'on observe de nombreux éléments de végétation qui ont disparu partout ailleurs sur le territoire de la commune. Ceux-ci sont les témoins de ce que l'on pouvait observer dans la plupart des fonds de vallée il y a moins d'un siècle, avant l'intensification de l'utilisation des sols: prairies humides, mégaphorbiaies, magnocariçaias, aulnaies alluviales, etc.

La friche du Bois des Saules (n°695) (5,7 ha) (Grand-Hallet) est une vaste friche qui s'est développée sur une ancienne sablière comblée par des immondices. Quelques petites zones humides y sont visibles. Ce site est un milieu important pour l'avifaune et les amphibiens. Certaines espèces présentes sur le site sont inscrites sur liste rouge dans les annexes du décret du GW du 6 décembre 2001.

Le marais de la Solive (n°2933) (0,42ha) (Moxhe) est l'une des dernières reliques des végétations herbacées que l'on pouvait retrouver au début du 20^{ème} siècle.

Les prairies alluviales entre Moxhe et Avennes (n°2931) (Moxhe) couvrent une quinzaine d'hectares. Certaines parties dépressionnaires, inondables en période hivernale, sont particulièrement attractives pour les oiseaux d'eau. Le site présente un beau potentiel pour l'entomofaune.

Le domaine du château de Moxhe (n°2932) (14ha) (Moxhe) comprend un ensemble de boisements et de prairies alluviales s'étendant de part et d'autre de la Mehaigne. Le site montre une structure variée et comporte une flore intéressante. L'un des habitats les plus remarquables est l'aulnaie-frênaie alluviale, groupement forestier menacé et devenu très rare en Hesbaye. Des fragments de prés humides et de jonchaies sont présents localement. Outre la rivière Mehaigne et plusieurs petits ruisseaux et fossés, le domaine regroupe aussi trois étangs. L'ensemble s'avère particulièrement attractif pour les oiseaux d'eau. Le site présente un beau potentiel pour les amphibiens et l'entomofaune.

Le vallon du ruisseau de la Fontaine Streel (n° 2935) (1,9 ha) (Avin) est un vallon boisé dans le bassin de la Mehaigne.

La vallée de la Mehaigne en amont de la Solive (n°2934) (37.6 ha) (Avin) comprend une partie du domaine du Château d'Avin, qui s'étend sur une trentaine d'hectares, ainsi que diverses prairies et bosquets humides. Le parc comporte des pelouses, un grand étang, des prairies, des boisements variés, des peupleraies jeunes ou vieillissantes, ainsi que quelques fragments de marais, mégaphorbiaies et zones de suintements. La partie sud est occupée par un bois de hêtre, chêne et peuplier dans lequel on constate une abondance de bois mort. A l'est du domaine, au sud de la Mehaigne, subsiste un complexe de fourrés humides de saules, de prunelliers et de cornouillers sur d'anciens bassins d'eau et fossés abandonnés. Une vaste prairie inondable située juste en amont du Pont de la Solive, ajoute encore à la grande valeur écologique et paysagère de la zone.

Le Brou (n°6311) (14,86 ha) (Abolens) présente divers types d'habitats dont une roselière et un bois marécageux qui sont devenus particulièrement rares en Hesbaye. Le site ne dispose pas de plan de gestion.

Deux sites ont été retirés de la liste en raison de leur dégradation importante (remblaiement) :

- La friche du Bolia (1,8 ha) (Grand-Hallet).
- La sablière du Fond du Houtia (0,6 ha) (Bertrée).

- **Autres sites non classés**

Bien que la commune de Hannut ne possède pas sur son territoire de cavité ayant le statut de « Cavités souterraines d'intérêt scientifique » (CSIS), il existe bel et bien une ancienne carrière souterraine qui présente un réel intérêt. Celle-ci se situe à Wansin et fait l'objet d'un suivi relativement régulier des populations de chauves-souris hibernantes.

4.5.4 Actions communales en matière de nature

- **Fauchage tardif**

La Ville de Hannut s'est engagée dans la voie d'une gestion plus écologique des talus et accotements routiers via les campagnes de fauchage tardif des bords de routes. Cette campagne favorise une gestion différenciée des accotements, fossés et talus routier. Dans beaucoup d'endroits, hormis la bande de sécurité régulièrement fauchée, les bords de routes sont fauchés tardivement. Cette différence de traitements entre les zones herbeuses permet d'établir un équilibre entre les aspects de sécurité routière et les aspects écologiques que peuvent présenter les bords de route.

- **Gestion différenciée des espaces publics**

Depuis 2013, seuls les 18 cimetières de l'entité sont encore pulvérisés. Pour aller petit à petit vers le zéro pesticide dans ces espaces, la commune testera en 2017 la végétalisation d'un cimetière.

Outre le fauchage tardif, la commune a mis en place plusieurs prairies fleuries et a testé de manière concluante, la tonte différenciée.

Parallèlement, la commune a réalisé un inventaire de l'ensemble de ces espaces communaux. Pour ce faire, elle a reçu l'aide de citoyens actifs dans le Plan communal de développement de la nature (PCDN). Tous les acteurs ont ainsi pu suivre une séance de formation donnée par le Pôle de Gestion Différenciée. Outre l'inventaire, les citoyens peuvent également proposer des actions et aménagements.

- **Plan communal de développement de la nature (PCDN)**

La commune de Hannut a lancé la démarche PCDN en 2008. Parallèlement à la réalisation de l'étude du réseau écologique (ERE), quatre groupes de travail se sont réunis traitant plus particulièrement de l'Agriculture, des cours d'eau et zones humides, du maillage écologique et des questions de sensibilisation. La dynamique a rencontré quelques difficultés en cours de route pour être rétablie en 2015.



- **Plan Maya**

Depuis juin 2011, la ville de Hannut participe au projet du Gouvernement wallon « Commune Maya ». Ce projet a pour but de recréer un réseau d'espaces naturels propices au développement des populations d'abeilles et d'insectes pollinisateurs. Plusieurs actions ont été menées dans ce cadre comme :

- L'aménagement d'un pré fleuri, la plantation d'arbres indigènes, l'installation d'hôtels à insectes et d'un panneau didactique sur les pollinisateurs dans le parc de la Maison provinciale (Hannut) dans le cadre de subside BIODIBAP.
- La plantation d'une haie (2800 plants) à Avin avec les chasseurs et les partenaires du PCDN.
- L'organisation de la journée de l'environnement en 2015 axée sur les insectes pollinisateurs.
- L'organisation d'une conférence sur la disparition des insectes pollinisateurs en partenariat avec le Centre culturel de Hannut.
- Une journée de découverte des pollinisateurs (exposition, jeux, cuisine, bricolage) en collaboration avec l'asbl l'Eveil.
- La plantation de couvre-col et de plantes mellifères pour le fleurissement de la commune.

- **Convention « Commune-Natagora Hesbaye médiane »**

Depuis 2013, la commune et l'association Natagora Hesbaye-médiane travaillent de concert pour la défense de la biodiversité et la préservation du patrimoine naturel.

Pour ce faire, diverses activités de vulgarisation et de sensibilisation du patrimoine sont organisées par Natagora. Une moyenne de cinq activités par an ont été organisées depuis lors telles que des ateliers de construction de nichoirs et d'hôtels à insectes, des visites de terrains, des événements type « Nuit de la chouette », de traversées de batraciens...

- **Contrats de rivières**

Comme mentionné dans le chapitre « Hydrologie », la commune de Hannut participe activement aux deux Contrats de rivières Meuse Aval et Dyle-Gette. Dans ce cadre, des actions destinées à préserver la qualité de l'eau sont réalisées.

- **Projet « Cheval de trait »**

Depuis 2017, la Commune participe au projet « Cheval de trait » qui consiste à utiliser le cheval de trait dans la gestion des espaces publics et les sentiers communaux.





Quelques actions mises en place en faveur du Plan Maya (source : Commune de Hannut)

4.6 Paysage

4.6.1 Evolution des paysages hannutois

Malgré des traces antiques, les paysages actuels de la Hesbaye sont surtout l'héritage du Moyen Age et plus particulièrement du fait des domaines ruraux mérovingiens, puis carolingiens, de la période qui s'étend du 5^{ème} au 9^{ème} siècle. La société féodale est à la base des paysages d'Openfield, avant même la fin du 13^{ème} siècle (CPDT, 2009).

L'analyse des cartes historiques (Ferraris, Van De Maelen, IGN, ...), permet d'identifier une série d'évolutions de l'occupation du sol et de là, du paysage du territoire depuis les trois derniers siècles.

Au 18^{ème} siècle, le territoire se caractérise par la présence de villages en fond de vallée ou à l'abri des vents, implantés autour d'églises ou de châteaux. Les habitations y sont séparées les unes des autres et souvent pourvues de potager. Hannut est alors une petite ville circulaire. Les grands axes routiers (N64, N80) n'existent pas encore. Les terres sont exploitées par de grosses fermes. Les campagnes sont caractérisées par la forte présence de cultures (90%) et de vergers, mais aussi par l'absence de bois. Les habitants étaient alors obligés de tirer la houille pour le chauffage. Quelques fontaines, étangs, moulins et carrières sont présents sur le territoire

Au 19^{ème} siècle, on observe le désenclavement de la commune par la création de nouvelles routes (les actuelles N60 et N80 entre autres) et l'arrivée du chemin de fer et du tramway. Les villages ont grossi en s'étendant souvent le long des axes routiers. Les églises sont souvent agrandies ou reconstruites, les écoles et maisons communales actuelles font leur apparition. Les campagnes sont toujours majoritairement occupées par des cultures. Le parcellaire est toutefois plus morcelé suite à l'installation à leur compte d'ouvriers agricoles. A noter, qu'outre les céréales, la culture de la betterave fait son apparition, fin du siècle. Elle s'accompagne de râperies. Hannut se développe comme l'un des centres commerciaux de la Hesbaye.

La première moitié du 20^{ème} siècle se caractérise par une extension de l'habitat le long des axes de circulation et le développement de Hannut en véritable plaque tournante en Hesbaye, grâce notamment à la mise en place de la ligne de train 127 (Statte-Landen) et celles du tram (lignes 122, 117 et 148). La crise des céréales de la fin du 19^{ème} siècle a poussé les agriculteurs à se tourner vers le bétail. Ainsi, certaines terres, dévolues aux céréales, deviennent des pâtures. Les bois sont toujours peu présents. Au niveau de l'industrie, le territoire dispose de briqueteries, d'une sucrerie, d'une brasserie, de carrières, de moulin, de cultures de champignon, de limonaderies, d'un constructeur de machines agricoles, d'une usine à engrais...

La Seconde Guerre mondiale modifie fortement le paysage urbain de Hannut. Outre la bataille de chars qui a lieu entre le 12 et le 14 mai 1940, une partie de Hannut sera détruite par un V1 en 1945.

Lors de la seconde moitié du 20^{ème} siècle et le début du 21^{ème} siècle, les changements s'accélèrent. Les pressions économiques et les nouveaux modes de vie et d'habitat redessinent les lieux. Les paysages sont ainsi marqués par une urbanisation fulgurante le long des grands axes, soutenue par la mise en route du Plan de secteur, par les opérations de remembrement et la disparition concomitante des vergers haute-tige et des haies durant les années 1960. Les prairies connaissent leur plus grande extension dans les années 1950 avec des valeurs allant de 15 à 25% de la superficie communale.

De manière générale, les changements techniques, économiques et politiques qui concernent le secteur agricole se traduisent dans des modifications des cultures, du parcellaire, de la taille des exploitations mais aussi dans le bâti villageois. Parallèlement, la création de l'autoroute (E40), le développement des routes nationales et l'installation d'une zone d'activités économiques, participent au développement de l'urbanisation et d'une certaine banalisation de l'habitat comme dans de nombreuses communes wallonnes.

4.6.2 Caractéristiques paysagères d'aujourd'hui

- **Les paysages de bas-plateaux limoneux : des paysages ouverts de grandes cultures**

Les composantes majeures de ces paysages sont l'horizontalité et l'ouverture. Les vastes paysages ouverts s'inscrivent dans la continuité de l'Openfield du Moyen-Age et résultent de l'exploitation des sols limoneux qui constituent encore aujourd'hui le socle d'une agriculture riche et productive.

Les vues sont diversifiées au fil des saisons et de l'état de croissance des cultures. Le relief est très peu prononcé et le paysage très peu fourni en éléments ligneux. Les labours s'étendent selon un parcellaire géométrique. Celui-ci est de grande taille quand une opération de remembrement y a été réalisée. Une grille de routes rectilignes isole les blocs réguliers de parcelles et permet leur desserte par le lourd charroi agricole moderne. Céréales et betteraves dominent.

Au sein de ces vastes étendues planes et dégagées, les petits éléments de reliefs, tels que les vallons et les chemins creux, acquièrent une importance visuelle. Les éléments verticaux, végétaux ou construits, ont aussi un impact visuel d'autant plus important qu'ils constituent des points d'appel dans les horizons ouverts.



- **Les paysages de vallées**

Les trois vallées principales entaillent le paysage hannutois :

- **La vallée du ruisseau du Henrifontaine** se distingue par des versants à pente plus importante que les deux autres. Ceux-ci sont en partie boisés dans la partie aval de la vallée. Le fond de la vallée, relativement étroit, est occupé par le ruisseau du Henrifontaine, au cours encore sinueux dans la

partie aval, mais rectifié en amont. On y voit de beaux ensembles de prairies entourées d'un bocage encore relativement bien préservé.

- **La vallée du Geer** comprend un ensemble de vallons peu prononcés mais aux sols humides dans lesquels le Geer prend ses différentes sources. Les fonds de ces vallons sont relativement boisés (bois marécageux), ou encore occupés par d'anciennes prairies humides bocagères abandonnées. Quelques belles prairies pâturées entourées de haies d'aubépines et de saules têtards y subsistent.
- **La vallée de la Mehaigne** est constituée d'une véritable plaine alluviale, de plus de 500 mètres de large par endroits, bordée par des villages (Moxhe et Avin). On y observe de grandes prairies pâturées, mais également de nombreuses zones humides en cours de reboisement. On peut y noter la présence de plusieurs fossés.



Vallée de la Mehaigne à Moxhe

- **Les paysages de villages**

La commune de Hannut se caractérise par 17 villages et un centre-ville dispersés.

Le semis des villages et hameaux est dense, ce qui est probablement à mettre en rapport avec la productivité de l'agriculture et donc la faible superficie qui était nécessaire au finage pour nourrir la communauté villageoise.

Les villages sont généralement implantés dans les vallées et replis du relief, le long des cours d'eau ou à proximité de leurs sources.

- **Les villages « de vallée »**, situés dans la partie aval des vallées, comme celles du Henri Fontaine et de la Mehaigne (Petit et Grand-Hallet, Bertrée, Cras-Avernas, Moxhe, Avin,...), sont inscrits dans un paysage plus encaissé.
- **Les villages « de plateau »**, généralement situés au niveau des sources de ruisseaux (Crehen, Villers-le-Peuplier, Merdorp, Blehen, Abolens, Lens-Saint-Rémy,...) ne sont caractérisés que par un très faible relief.

L'habitat est généralement groupé en gros villages, qui s'identifient parfaitement dans le paysage. Le réseau des rues, parfois complexe, s'adapte aux lieux et détermine l'implantation des bâtiments.

Par la végétation arborée qu'ils abritent, les villages apparaissent dans le paysage comme des dômes de verdure. Ils accueillent la plupart des censés qui ne se trouvent presque jamais isolées dans le finage. Les prairies, souvent plantées d'arbres fruitiers âgés, accompagnent et cernent les bâtiments. De plus en plus souvent, le contact avec l'espace agricole est constitué par les jardins des habitations récentes.

L'arrivée de nouvelles populations au sein d'un périmètre villageois depuis la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, s'accompagne très généralement de la construction de logements neufs. Au fil du temps, les villages se sont étendus le long des axes de circulation jusqu'à parfois entrer en conurbation avec les villages limitrophes (ex : Hannut, Thisnes et Crehen).

Le bâti villageois ancien est constitué de nombreuses fermes qui ont perdu leur fonction agricole.

- **Les paysages urbains**

La ville de Hannut occupe une position centrale dans la commune. Elle se situe à la croisée de plusieurs chaussées (N64 et N80). Hannut, relativement éloignée des agglomérations principales de la région, constitue un bourg rural dont les commerces et services desservent les alentours.



Hannut-centre (source : google street view)



Hannut-centre (Route de Namur) (source : google street view)

- **La chaussée romaine, voie historique de dimension européenne**

La chaussée romaine Bavay – Tongres est une composante patrimoniale majeure à l'échelle de la région. Elle traverse du sud-ouest au nord-est sur une ligne de crête. Il s'agit d'un élément paysager identitaire de la région et, potentiellement, un outil pour la valorisation et la découverte des paysages.

Les tumuli représentent un héritage très spécifique du territoire. Leur nombre est encore remarquable et beaucoup se situent aux abords immédiats de la chaussée romaine. Ils constituent un trait paysager marquant qui justifie une attention particulière afin d'éviter leur dégradation.



La chaussée romaine entre Moxhe et Braives

- **Autres éléments marquant le paysage communal**

- Divers **monuments ou constructions d'intérêt patrimonial** (églises, châteaux...).
- **L'ancienne ligne de chemin de fer** qui traverse la commune selon un axe Nord-sud. Un itinéraire RAVeL passe désormais par cette ancienne ligne de chemin de fer.
- Les nombreuses **routes nationales**.
- **L'autoroute E40 et la ligne à grande vitesse** au nord de la commune.
- Les **éoliennes** situées sur les communes voisines et au-delà (Lincen, Berloz, Villers-le-Bouillet, Perwez...).
- Les **infrastructures techniques** comme les châteaux d'eau, les lignes électriques, les antennes GSM...
- **L'ancien domaine militaire de la défense national** le long de la N64 masqué en partie par la végétation.
- **La zone d'activités économiques (ZAE) de Hannut** peu masquée par la végétation.
- **Les silos, hangars** et autres réservoirs.

4.6.3 Périmètres paysagers

- **Ensembles et territoires paysagers**

→ ***Le territoire des Bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon et faciès paysagers***

Dans le cadre de la Convention européenne du paysage, adoptée à Florence en 2000 et ratifiée par la Région wallonne en 2001, une série d'études et de publications ont été menées en la matière.

Dans ce cadre et dans l'objectif de faire connaître et sensibiliser tout en chacun à l'importance de protéger, aménager et gérer les paysages, la Wallonie a été subdivisée en 76 territoires paysagers, eux-mêmes parfois différenciés en faciès lorsque de légères variantes paysagères étaient observées.

Hannut fait partie du **territoire paysager des « Bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon »**. Trois faciès paysager la caractérisent. Ces trois faciès présentent des caractéristiques très proches ce qui rend leur distinction peu aisée :

- **Le Faciès hesbignon brabançon** s'observe au nord et à l'ouest de la commune. Celui-ci est caractérisé par un relief mollement ondulé modelé par un réseau hydrographique relativement dense. Les villages qui s'y sont développés ont tendance à s'étaler le long des axes routiers.
- **Le faciès hesbignon liégeois** s'observe au centre et à l'est de la commune. Il se distingue par un réseau hydrographique atrophié, ce qui lui vaut d'ailleurs le nom de « Hesbaye sèche ». L'habitat

s'y concentre en tas ou en long suivant les axes routiers, au sein d'une auréole villageoise qui inclut le plus souvent les plus grosses fermes.

- **Le faciès hesbignon namurois**, au sud de la commune, est très proche du faciès brabançon mais s'individualise par la plus faible ampleur verticale des ondulations de son relief.

→ **L'ensemble paysager et l'Atlas des paysages des Plateaux limoneux brabançon et hesbignon**

Tous les territoires paysagers régionaux ont été regroupés en 13 ensembles paysagers.

A terme, chaque ensemble paysager fera l'objet d'une description plus spécifique dans une série de 13 ouvrages appelés « L'Atlas des paysages de Wallonie ». C'est le cas pour l'ensemble concernant Hannut décrit dans le deuxième Atlas « Les Plateaux brabançon et hesbignon » (<http://cpdt.wallonie.be>).

Cet ensemble paysager s'étend au nord du sillon sambro-mosan dans le prolongement du bas plateau limoneux hennuyer. Ce plateau s'incline doucement vers le nord jusqu'en bordure de région flamande. Le relief y est caractérisé par une surface plane mollement ondulée, modérément creusée par les cours d'eau en fonction de la nature lithologique des matériaux sous-jacents. Cependant, les cours aval de l'Orneau, de la Mehaigne, de la Burdinale et du Geer marquent le bas plateau par une forte incision et induisent des paysages particuliers (ERE, 2009).

Les ensembles paysagers ont été divisés en aires paysagères qui sont définies comme « découpages qui présentent des caractéristiques bien définies pour trois critères : le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Chaque aire présente des enjeux paysagers spécifiques ».

Les paysagers hannutois se partagent en trois aires paysagères :

- **L'aire du Plateau agricole de Perwez** (Cras-Avernas, Bertrée, Avernas-le-Bauduin, Grand et Petit-Hallet, Wansin et une partie de Merdorp) présente un relief qui alterne de vastes surfaces calmes et des vallées peu encaissées. L'incision des cours d'eau est faible. Les villages de l'aire, généralement étirés et peu denses, s'allongent le long du réseau routier, en bas de versants.
- **L'aire du Plateau agricole namurois** (Moxhe et Avin) présente un relief calme de bas-plateau légèrement ondulé, entaillé en plusieurs endroits par des cours d'eau, dont la Mehaigne. La limite nord de l'aire correspond à la ligne de partage des eaux entre la Meuse et l'Escaut, que suit en grande partie la voie romaine principale Bavay – Tongres. Les villages sont implantés en site de vallée.
- **L'aire du Plateau agricole de l'Entre-Geer-et-Meuse** (Thisnes, Crehen, Hannut, Villers-le-Peuplier, Blehen, Abolens, Lens-Saint-Remy, Trognée et Poucet) présente un relief plan peu dérangé par le réseau hydrographique. Le semis des villages et hameaux est très dense. Ils sont implantés dans les rares vallées et les replis du plateau.

- **Périmètres d'intérêt paysager au Plan de secteur (PIP)**

Le plan de secteur contient quelques périmètres d'intérêt paysager sur la commune de Hannut. Ces périmètres occupent 186,3 hectares, soit 2,5% de la superficie communale.

Ceux-ci comprennent la partie aval des vallées de l'Absoul et du Henrifontaine, en bordure d'Orp, le site des Sept Fontaines, la vallée du Henrifontaine entre Bertrée et Cras-Avernas, la Ferme de la Bosquée et environs, le Parc du château de Blehen, une partie du brou d'Abolens et le Parc du château d'Avin.



- **Périmètres ADESA**

L'asbl ADESA a, quant à elle délimité certains périmètres d'intérêt paysager, sur base de critères scientifiques et esthétiques, généralement plus étendus que ceux du Plan de secteur, ceux-ci n'ont actuellement pas de valeur réglementaire. Plusieurs points de vue remarquables ont également été répertoriés (<http://www.adesa-asbl.be/>).

Sept unités visuelles ou entités paysagères ont été définies par les membres de l'ADESA. Ces zones occupent 472,3 ha soit 5,5% de la superficie communale.

ADESA a également identifié 2 lignes de vues remarquables (LVR) et 8 points de vue linéaires (PVR).

- **Sites classés par la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles**

Quelques sites ont également un statut de protection en tant que sites classés par la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles. Il s'agit essentiellement de parcs de châteaux : Parc du château de Moxhe, le site du Carmel à Lens-Saint-Rémy, Parc du château de Trognée, la drève de Cras-Avernas, ainsi que des tumuli (tumulus de Moxhe, tumulus de Blehen, tombe d'Avernas, tumulus de Merdorp).

4.7 Energie

4.7.1 Electricité

Tous les villages de l'entité sont desservis en électricité par TECTEO.

Les lignes électriques basse tension sont aériennes dans les villages de l'entité et presque toujours aériennes à Hannut-centre.

Une ligne haute tension 150-70 kV souterraine a été réalisée en 2005-2006. Elle traverse l'est de la commune pour rejoindre Liège. Une ligne Haute tension aérienne passe au sud de Lens-Saint-Rémy et de Villers-le-Peuplier pour remonter vers le sud de Hannut-centre.

4.7.2 Gaz naturel

Deux conduites haute pression traversent la commune :

- Fluxys (gaz naturel).
- Solvic SA (saumure).

La distribution du gaz naturel dans la commune est assurée par l'ALG (Association Liégeoise du Gaz). Le réseau d'alimentation dessert uniquement Hannut-centre. Environ 10% de la population hannutoise utilise le gaz naturel.

4.7.3 Energies renouvelables

- **Panneaux photovoltaïques**

Dans le cadre du projet FEDER-SPI+ « 31 communes au soleil », la commune a organisé des actions de sensibilisation de la population en posant des kits sur les bâtiments publics ou en organisant des journées d'étude.

Dans ce cadre, des panneaux photovoltaïques ont été placés sur les bâtiments du hall omnisports (105 m²) et de la maison communale (164 m²) pour une énergie produite annuelle totale de 7.735 kWh.

- **Eolienne**

Aucune éolienne n'est présente sur le territoire hannutois. Une vingtaine d'éoliennes ont été installées sur les communes de Lincent, Gingelom et Geer, le long de la E40. D'autres projets sont en cours notamment sur les communes de Wasseiges, Eghezée, Braives et Hannut.

La position du Conseil communal a été réitérée le 5 novembre 2015 par la signature d'une motion à l'encontre de tels projets sur son territoire.

- **Géothermie**

Aucune étude ou projet n'est développé en géothermie sur le territoire hannutois.

- **Hydroélectricité**

Le territoire dispose de quelques cours d'eau et d'anciens moulins qui présentent un petit potentiel en hydroélectricité. Plus aucun moulin n'est actuellement en activité.

- **Biomasse**

Une unité de biométhanisation (Biogaz du Haut Geer) est située sur la commune limitrophe de Geer.

4.7.4 Actions communales en matière d'énergie

- **Ecopasseur**

La commune de Hannut dispose d'un Ecopasseur dont les missions sont à la fois d'informer et de sensibiliser les citoyens, de réaliser un cadastre énergétique et suivre la mise en place du Plan d'Actions pour l'Energie Durable (PAED) mais aussi de veiller aux dossiers d'insalubrité de logement et délivrer les permis de location. L'écopasseur joue également un rôle d'appui dans le cadre du programme communal d'actions en matière de logements.

- **Projets Ureba et autres travaux énergétiques**

La commune de Hannut a bénéficié de subsides UREBA à plusieurs reprises notamment pour la rénovation des logements de Villers et des bâtiments situés sur le site de la Saline.

En 2016, la toute nouvelle école de Grand-Hallet a ouvert ses portes. Le bâtiment a été conçu dans la philosophie de construction passive avec une attention particulière au confort et aux éclairages. Un panneau didactique affiché à l'entrée de l'école permet de communiquer sur le principe de conception passive et de « Développement Durable ».

Des travaux réguliers sont opérés au niveau des bâtiments communaux (rénovation des installations électriques et de l'isolation de la salle de Bertrée, nouvelle chaufferie à l'école de Thisnes, isolation du local de rangement de la salle de Lens-Saint-Remy ...).

- **Pollec 2 : Convention des Maires et le PAED**

La Convention des Maires résulte d'une initiative de l'Europe prise en 2007, visant plusieurs objectifs stratégiques en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Le Collège communal de Hannut a décidé en juin 2015, d'adhérer à la structure proposée par la Province de Liège dans le cadre de la campagne POLLEC II « Plan Climat de la Province de Liège »

(<http://www.provincedeliege.be/fr/node/7838>).

Le conseil communal a signé la Convention des maires en décembre



2016. Le Plan d'Actions pour l'Energie Durable (PAED) est en phase de construction.

Dans ce cadre, une série de données sont en phase de collecte et d'analyse. Les premières informations disponibles en la matière concernent les consommations et la couverture en énergies renouvelables entre 2006 et 2013. Les premiers constats sont :

- Une part importante du logement (41%) (139 GWh) et des transports (32%)(105 GWh) dans les consommations et les émissions de gaz à effet de serre en 2013.
- Une couverture des consommations par le renouvelable très faible (4% pour l'électricité soit 1% des consommations totales). La production d'électricité d'origine renouvelable correspond à 36 GWh/an en 2013. Elle était nulle en 2006. La production de chaleur en énergie renouvelable est nulle en 2013.
- Une augmentation des émissions (tCO₂) de 4% entre 2006 et 2013.

4.8 Gestion de l'eau

4.8.1 Gestion des eaux usées

La Wallonie a mis en place une gestion intégrée du cycle de l'eau, privilégiant une approche scientifique basée sur les caractéristiques hydrographiques plutôt que l'ancienne vision administrative basée sur des limites communales. C'est ainsi que quinze sous-bassins hydrographiques ont été délimités en Région wallonne, appartenant à quatre grands bassins hydrographiques internationaux. Pour chaque sous-bassin hydrographique, un plan d'assainissement (PASH = Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique) fixe pour chaque zone destinée à l'urbanisation, la manière dont l'assainissement est organisé : collectif, autonome ou transitoire.

Hannut est située sur deux sous-bassins hydrographiques, celui de la Dyle-Gette (pour les entités de Hannut, Thisnes, Crehen, Wansin, Bertrée, Poucet, Trognée, Villers-le-Peuplier, Avernas-le-Bauduin, Cras-Avernas, Merdorp) et de la Meuse Aval (pour les entités d'Avin, Moxhe, Abolens, Blehen et Lens-Saint-Remy). Hannut relève de ces deux PASH approuvés respectivement le 10/11/2005 et le 04/05/2006.

L'organisme d'assainissement chargé de l'épuration des eaux résiduaires urbaines est l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège (AIDE).

- **Régimes d'assainissement**

La plupart des villages et Hannut-centre sont en régime d'assainissement collectif. Seuls les villages de Poucet et de Trognée sont en régime d'assainissement autonome.

- **Ouvrages d'assainissement**

Au total trois stations d'épuration sont actives sur le territoire. La plus récente est celle de Wansin. Deux sont prévues à une date encore inconnue (Cras-Avernas et Merdorp) et deux autres, en dehors du territoire, concerne également des parties de la commune (Grand-Axhe et Braives).

La situation du réseau d'égouttage collectif dans la commune en 2007 :

- 71 % des 122,42 km d'égouts prévus sont réalisés;
- 18 % des 13,28 km de collecteurs prévus sont existants.

Le réseau de collecteurs est encore très peu développé dans la commune : cinq sont à réaliser.

4.8.2 Distribution de l'eau

L'alimentation en eau de la commune s'effectue essentiellement aux dépens de l'aquifère des craies de Hesbaye. Hannut est repris dans la zone de distribution Avin-Jandrain.

Cinq sites de pompage sont situés sur le territoire communal. Deux dans le sud de la commune à Avin et trois dans le nord à Avernas-le-Bauduin et entre Thisnes et Grand-Hallet. Le réseau est notamment alimenté à partir de châteaux d'eau et de réservoirs dans lesquels l'eau est stockée. La commune compte deux châteaux d'eau (Hannut et Trognée).

En 2013, un ménage Hannutois consomme en moyenne 75m³ d'eau/compteur/an (source : Aquawal/walstat) ce qui est supérieur à la moyenne régionale (70m³).

4.9 Gestion des déchets

4.9.1 Déchets ménagers

- **Collecte**

La gestion des déchets de la commune est assurée par l'intercommunale INTRADEL qui gère les déchets de la Province de Liège. Cette collecte se fait dans des conteneurs à puce (vert et gris) et également via des sachets destinés aux PMC et enfin, les papiers cartons.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Hannut participe à une opération pilote P+MC. Les sacs bleus PMC ont cédé la place aux sacs mauves et transparents afin d'élargir le type de déchets plastiques collectés. Cette opération test sera évaluée en fin 2017.

- **Recyparc**

Le Recyparc de Hannut est géré par l'intercommunale Intradel. Il date de 1982 et a fait l'objet d'une extension en 2012. La superficie du terrain est passée de 2154 m² à 3821 m². Cet agrandissement a permis de passer de 6 à 9 quais de déchargement et de 13 types de déchets à plus de 30 aujourd'hui.

Il est implanté dans le zoning industriel de Hannut, à l'est du centre-ville (rue du Fond de la Tour).

D'autres Recyparc se situent à proximité du territoire communal à Wasseiges, Burdinne et Waremme.

- **Bulles à verres**

La commune de Hannut compte 30 bulles à verres (blanches et vertes) réparties sur 15 points de collecte soit environ 1 bulle pour 1050 habitants. Il n'y a pas de bulles à verres dans les villages de Moxhe, Abolens, Avernas-le-Bauduin et Bertrée. Certains sites ont été enfouis ou sont en passe de l'être.

- **Containers textiles**

Des conteneurs de l'asbl TERRE sont à disposition pour la collecte du textile. Au total, trois containers sont disponibles sur le territoire communal : rue de Landen, rue de Huy et route de Wavre (Thisnes).

- **Encombrants**

Depuis 2011, la collecte des déchets encombrants se fait à la demande par l'intermédiaire de l'Entreprise de Travail Adapté, gérée par le CPAS de Hannut, l'ETA-l'Aurore.

- **Seconde main**

Outre les containers textiles Terre, plusieurs associations ou particuliers agissent dans le « Seconde main » :

- Située dans l'ancien dépôt militaire rue de Tirlemont à Hannut, la **Maison du cœur** propose un magasin de seconde main (meubles, vaisselles, livres, vêtements...). Les bénéficiaires sont utilisés pour venir en aide aux personnes défavorisées.
- La **Croix-Rouge** propose des vêtements d'occasion et une brocante.
- **L'asbl Un toit pour tous** active dans l'accueil et l'aide à la recherche de logement pour les personnes en difficulté, s'occupe également d'entreposer des meubles et électroménagers de seconde main.
- Les **magasins Oxfam** et **Fines mouches** proposent également des vêtements et divers articles de seconde main.

4.9.2 Production des déchets

La quantité totale de déchets collectés (encombrants, ordures ménagères brutes, papiers/cartons, PMC et verre) est passée en 2010 sous le seuil des 250 kg/hab./an et tend à diminuer avec la mise en place des conteneurs à puces et l'application du principe de coût-vérité.

	2004	2005	2006	2007	2008	2010	2015
Total (tonnes)	3.908,83	4.010,9	4.108,6	4.040,1	3.964,9	3661,7	3820,9
Kg/hab./an	282,6	284,8	287,5	280,0	269,3	241,33	241,22

Evolution de la quantité de déchets collectés annuellement (Source : administration communale)

- **Ordures ménagères brutes (OMB)**

La quantité d'ordures ménagères brutes produite à Hannut est en-dessous du quota fixé par la Région wallonne (240 kg par habitants). Elle s'élève à 107,5 kg/hab. en 2015.

- **Déchets organiques**

Le ramassage des déchets organiques via le container à puce vert est en place depuis 2009. Les hannutois produisent depuis une moyenne de 44 kg/hab./an de déchets organiques (or dépôt au recyparc).

- **PMC**

La quantité de PMC par habitant fluctue peu depuis leur mise en place et tourne aux alentours des 16 kg/hab./an.

- **Papiers-cartons**

La quantité de papiers-cartons par habitant fluctue peu depuis leur mise en place et tourne aux alentours des 50 kg/hab./an. Les papiers-cartons peuvent également être déposés au Recyparc.

- **Verres blancs et colorés**

Les quantités de verre blanc et coloré collectée ont beaucoup augmenté de 2008 à 2009 suite au passage aux conteneurs à puce, et atteignent 430 tonnes en 2015 pour une moyenne de 27 kg/hab./an.

- **Dépôts sauvages**

Des dépôts sauvages sont souvent observés le long des routes et dans les endroits isolés de la commune. Chaque année environ 50 tonnes de dépôts sauvages sont récoltés par les services communaux.

Les infractions environnementales et les dépôts sauvages au centre-ville ont tendance à diminuer ces dernières années. Dans les campagnes, la situation ne s'améliore malheureusement pas.

4.9.3 Actions communales en matière de déchets

- **Inventaire des Contrats de rivière**

Les Contrats de rivière sont tenus d'organiser et de tenir à jour un inventaire des dégradations et points noirs le long des cours d'eau selon dix thématiques (rejets, érosion, entrave, captage, déchet, ouvrage, berges, patrimoine, invasives et autres). Ces inventaires permettent notamment de préparer le programme d'actions. Un nouvel inventaire vient de démarrer (mars 2017).

- **Bewapp et Journée Wallonne de l'eau**

Chaque printemps, la ville de Hannut organise les « **Journées Hannut – Ville Propre** » et invite ses habitants à consacrer une demi-journée de leur temps pour leur cadre de vie. Les écoles et l'administration communale sont impliquées dans la démarche.

- **Constats et actions**

La commune dispose des services d'un agent constateur pour la sensibilisation et la répression.

Diverses actions sont prévues ou ont été organisées depuis plusieurs années pour lutter contre les incivilités, telles que des campagnes de sensibilisation avec quatre ambassadeurs hannutois, l'installation de distributeurs de sachets pour crottes de chiens, des encarts réguliers dans le bulletin communal Hannut Actu, la tenue d'un stand lors de manifestations, la formation au compostage...

4.10 Nuisances environnementales

4.10.1 Eau

Voir chapitre « Hydrologie ».

4.10.2 Sol

Voir chapitre « Pédologie ».

4.10.3 Air

Sur base des différents résultats récoltés entre 2012 et 2014, l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) a constaté que la qualité de l'air¹ à Hannut (indice de 0.42) comme dans tout l'Arrondissement de Waremme, est « moyenne » et « moins bonne » que la moyenne régionale (source : AWAC). Cette qualité moyenne s'explique par la proximité de zones industrielles, le relief et des aspects météorologiques.

4.10.4 Bruits

Le passage de l'autoroute (E40) au nord du territoire engendre des nuisances aux habitants des villages limitrophes.

¹ L'indicateur de qualité de l'air est calculé au départ de données enregistrées en temps réel à partir de 23 stations télémétriques du réseau wallon de surveillance de l'air (IssEp-Awac). L'indicateur est adimensionnel et traduit le niveau de qualité d'air de chaque entité par rapport à la moyenne régionale pour trois types de polluants : l'ozone, l'oxyde d'azote et les particules fines).

4.11 Synthèse

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Géologie et relief			
Relief constitué de larges vallées creusées dans un plateau limoneux. Pentes généralement inférieures à 5%.	La commune est reprise en classe radon 1a (1 à 2% des habitations dépassant le niveau d'actions). Présence d'anciennes sablières utilisées comme décharges avec des risques de pollution du sous-sol et des eaux souterraines.		
Pédologie			
Sols limoneux de bonnes qualités agronomiques sur une majorité du territoire communal.			
Eau			
La commune s'étend sur deux sous-bassins hydrographiques. La commune est partenaire de deux Contrats de rivière. Deux formations aquifères principales : craies du secondaire et sables tertiaires.	Peu de cours d'eau et de plans d'eau. Vulnérabilité des eaux souterraines aux nitrates (Zone vulnérable du Nord du Sillon Sambre et Meuse).		

<p>22 groupes d'arbres, 13 haies, 39 alignements et 16 sites remarquables bien répartis sur la commune.</p> <p>Partenariat et sensibilisation des agriculteurs au développement et à la préservation de la nature via notamment les mesures agro-environnementales (MAE).</p> <p>Présence de quelques espèces (faune et flore) inféodées au milieu ouvert et parfois protégées au niveau régional et/ou européen.</p> <p>Diverses actions communales.</p> <p>Acteurs dynamiques et outils de valorisation et de préservation de la nature (PCDN, Contrats de rivière, Natagora Hesbaye médiane, Sphère...)</p> <p>Mobilisation des habitants et des écoles.</p>	<p>Absence de parc ou d'espaces verts urbains de dimension importante et d'un accès aisé au public.</p> <p>Les opérations de remembrement des biens ruraux ont supprimé une série de liaisons intéressantes pour la biodiversité.</p> <p>Faible valorisation des grandes étendues agricoles comme liaisons du réseau écologique.</p> <p>Il n'y a pas d'inventaire précis de cette faune sur le territoire. Une espèce peut disparaître qu'on ne le sache.</p> <p>Présence d'espèces invasives.</p>		
Paysage			
<p>Personnalité forte du paysage d'Openfield.</p> <p>2,15% de la commune sont repris comme PIP au Plan de Secteurs</p> <p>7 unités visuelles ont été définies par ADESA (5.5% de la superficie</p>	<p>Risque de fermeture et appauvrissement du paysage.</p> <p>Risque de voir disparaître certains paysages d'intérêt du fait de la présence d'éléments mal intégrés.</p> <p>Risque de voir disparaître le caractère</p>		

<p>communale). 2LVR+8PVR ont également été identifiés</p> <p>Constructions, éléments de patrimoine ou éléments d'intérêt paysager bien intégrés.</p>	<p>rural de la commune.</p>		
Energie			
<p>Réseau de distribution d'électricité complet.</p> <p>Présence d'un réseau de distribution du gaz naturel à Hannut-centre.</p> <p>Hannut vient de s'engager dans le Convention des Maires (Pollec II).</p> <p>Projet « 31 communes au soleil » - panneaux solaires sur des bâtiments publics. Participation à des projets « Ureba ».</p> <p>Présence d'un écopasseur et d'aides énergétiques au niveau du CPAS.</p>	<p>Pas de gaz naturel dans d'autres parties de la commune.</p> <p>Pas de projet ou d'équipement qui intègre une approche globale de l'énergie (production, consommation, localisation, partenariat).</p> <p>Peu de production d'énergie renouvelable.</p>	<p>Appels à projet UREBA.</p> <p>Développement des financements participatifs et des coopératives.</p> <p>Explosion de la facture énergétique de la commune et des habitants.</p> <p>Dépendance totale aux énergies fossiles et au nucléaire.</p>	
Déchet			
<p>Passage au tri sélectif et présence d'un recyparc et de bulles à verre.</p> <p>Diminution de la quantité de déchets produits par habitant depuis 2010.</p> <p>La commune de Hannut est très active dans la lutte contre les déchets et pour le meilleur tri via des actions de sensibilisation, de lutte contre les dépôts illicites. Elle est notamment commune pilote pour le tri des plastiques (sacs</p>	<p>Il n'y a pas de bulles à verres dans tous les villages.</p> <p>Présence de dépôts illicites le long des routes et dans les endroits isolés.</p>	<p>Conscientisation de plus en plus forte de tous les acteurs (et dès le plus jeune âge).</p> <p>Actions de sensibilisation à plus grande échelle.</p>	

<p>blancs et mauves).</p> <p>Diminution des déchets collectés.</p> <p>Collecte de gros encombrants sur demande (Asbl l'Aurore).</p> <p>Equipe communale chargée du ramassage des déchets et un agent constatateur.</p>			
Nuisances			
<p>Etude et aménagements pour lutter contre les coulées boueuses.</p> <p>Qualité de l'air moyenne et moins bonne que la moyenne régionale.</p> <p>Gestion différenciée des espaces verts communaux.</p> <p>Dépollution et réaffectation progressives des décharges</p>	<p>Cas d'écoulement boueux et risque d'érosion du sol.</p> <p>Zones d'aléa d'inondation le long de la Mehaigne et du ruisseau du Henrifontaine.</p> <p>Utilisation de pesticides par le particulier.</p> <p>Coût important des dépollutions pour la communauté.</p>	<p>Les effets du réchauffement climatique sur les précipitations et la météorologie.</p> <p>Interdiction de l'utilisation des pesticides.</p>	

5. ANALYSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES

5.1 Documents d'orientation

5.1.1 Schéma de développement de l'espace régional (SDER)

Le Schéma de développement de l'espace régional (SDER) est un projet de territoire à l'échelle de la Wallonie qui *définit des options d'aménagement et de développement de celle-ci*.

Dans le cadre du SDER actualisé en 2014, Hannut constitue un pôle secondaire qui « doit rayonner au-delà de la commune ». Waremme et Huy sont par contre identifiés comme des pôles principaux.

5.1.2 Schéma de développement territorial sur l'arrondissement Huy-Waremme (SDT)

Né de la volonté des communes de l'Arrondissement de Huy - Waremme de disposer d'un cadre de référence commun et de l'importance de s'unir pour exister, le Schéma de développement territorial (SDT) est un schéma d'orientation prospectif pour les trente prochaines années. Il propose une vision à court, moyen et long termes sur l'arrondissement et définit des options fondamentales en matière de développement et de gestion du territoire.

Le Schéma de Développement Territorial a été approuvé par 30 des 31 communes de l'arrondissement en 2014. Hannut fait partie de ces 30 communes signataires.

A l'image d'un programme communal de développement rural, le schéma de développement territorial s'est construit à partir d'un diagnostic thématique partagé qui a permis de déterminer les grands enjeux de l'arrondissement. La définition des objectifs et des actions à réaliser qui a suivi, se présente sous la forme de cartes, d'un tableau de bord et de fiches-actions.

Les grands **objectifs** sont de :

- Préserver pour valoriser.
- Hiérarchiser pour organiser.
- Restructurer pour amplifier.
- Connecter pour se déplacer.

Le Schéma de Développement Territorial s'est construit par l'addition de plusieurs composantes :

- La trame eco-servicielle.
- Les vocations territoriales.
- Les couloirs de mutabilité.
- Les périmètres de centralité.
- La hiérarchie des pôles.
- Les axes de modes doux et de transports en commun.

Le **tableau de bord** est structuré en neuf grandes thématiques, cinq fiches-actions ont été décrites de manière plus détaillées :

- Mise en place d'une « plate-forme de gestion territoriale ».
- Création d'une cuisine communautaire.
- Mise en place des couloirs de mutabilité.
- Mise en place d'un guichet économique de proximité.
- Projet pilote en faveur du recyclage urbain du bâti existant.

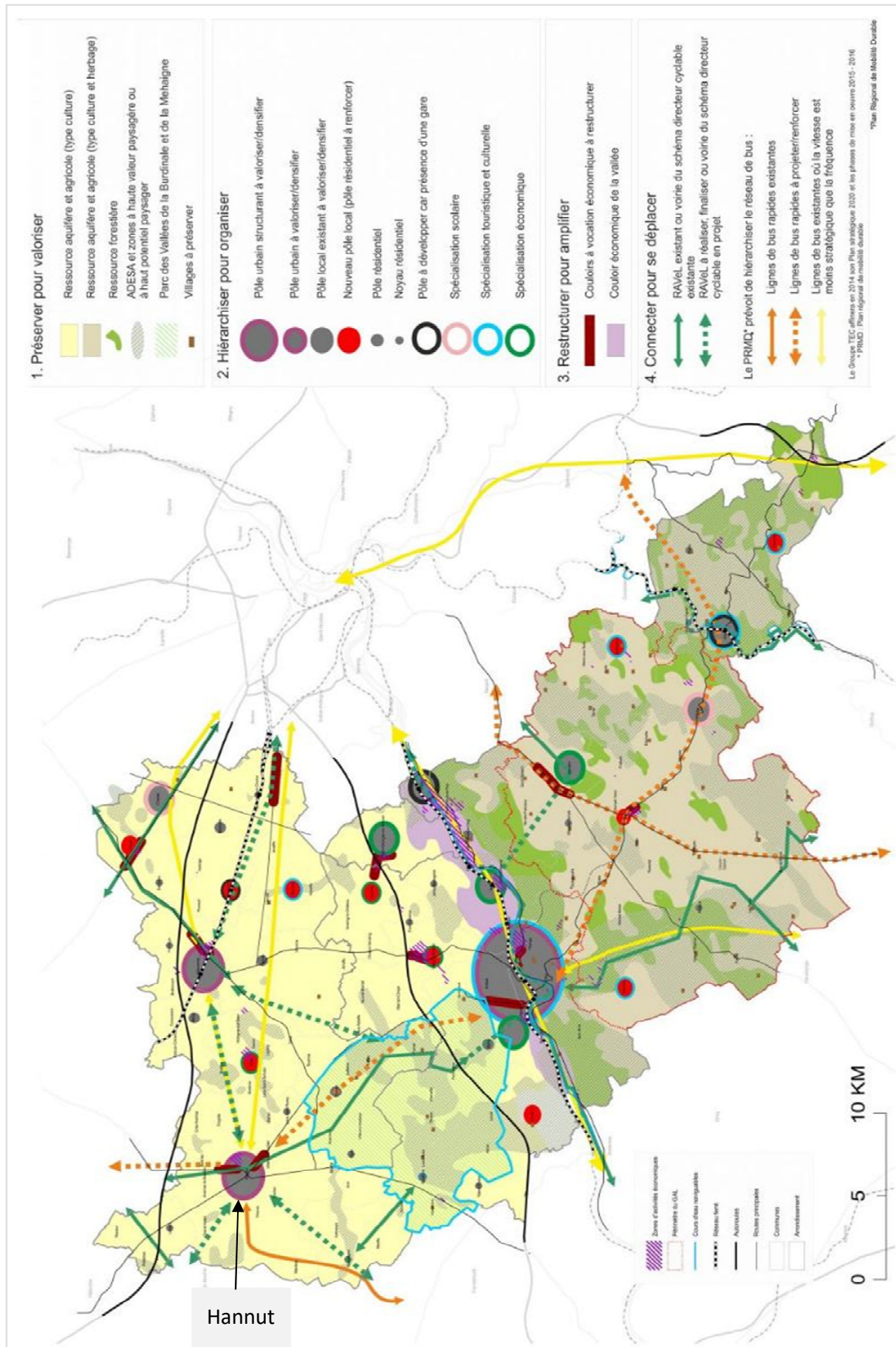


Schéma d'intention du Schéma de développement territoire des arrondissements Huy-Waremme (Source : CE-MCH, 2014)

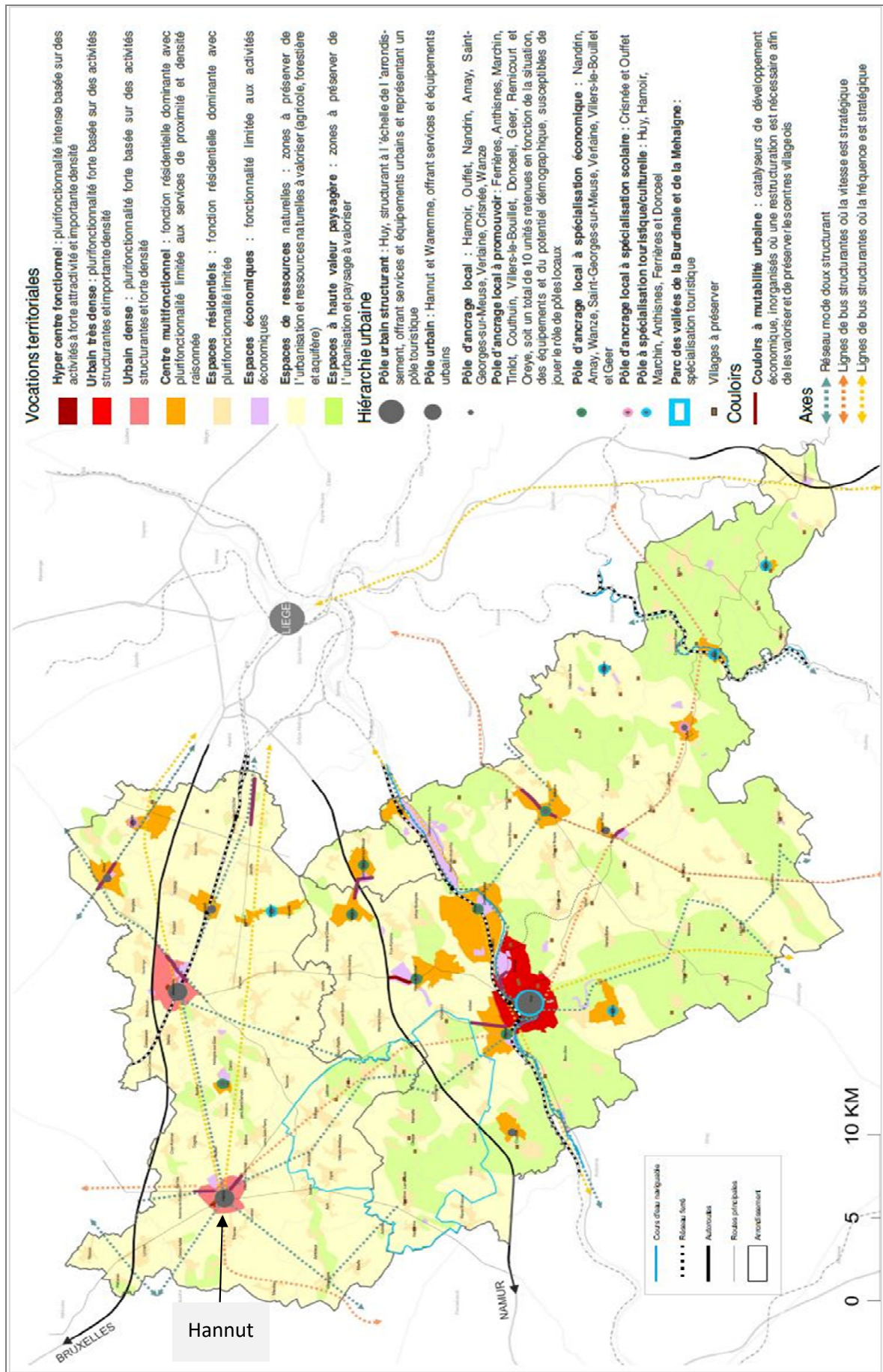


Schéma de développement territoire des arrondissements Huy-Waremme (Source : CE-MCH, 2014)

5.1.3 Schéma de structure communal

Le premier Schéma de structure communal, adopté en 1995, a permis de ralentir les effets négatifs du Plan de Secteur en promouvant un développement de l'habitat plus réticulaire (en réseau) et compact autour des noyaux d'habitat existants. Devenu obsolète, il a été révisé et, au terme de deux années d'étude, un nouveau Schéma a été adopté par le Conseil communal le 28 août 2012, approuvé par le Gouvernement wallon et entré en vigueur le 2 février 2013.

L'option politique générale prise est de :

« Renforcer la structure spatiale et maîtriser le développement de l'ensemble des équipements et des activités économiques, en tenant compte de la croissance de la population, tout en garantissant le respect et la protection du caractère rural de l'entité ».

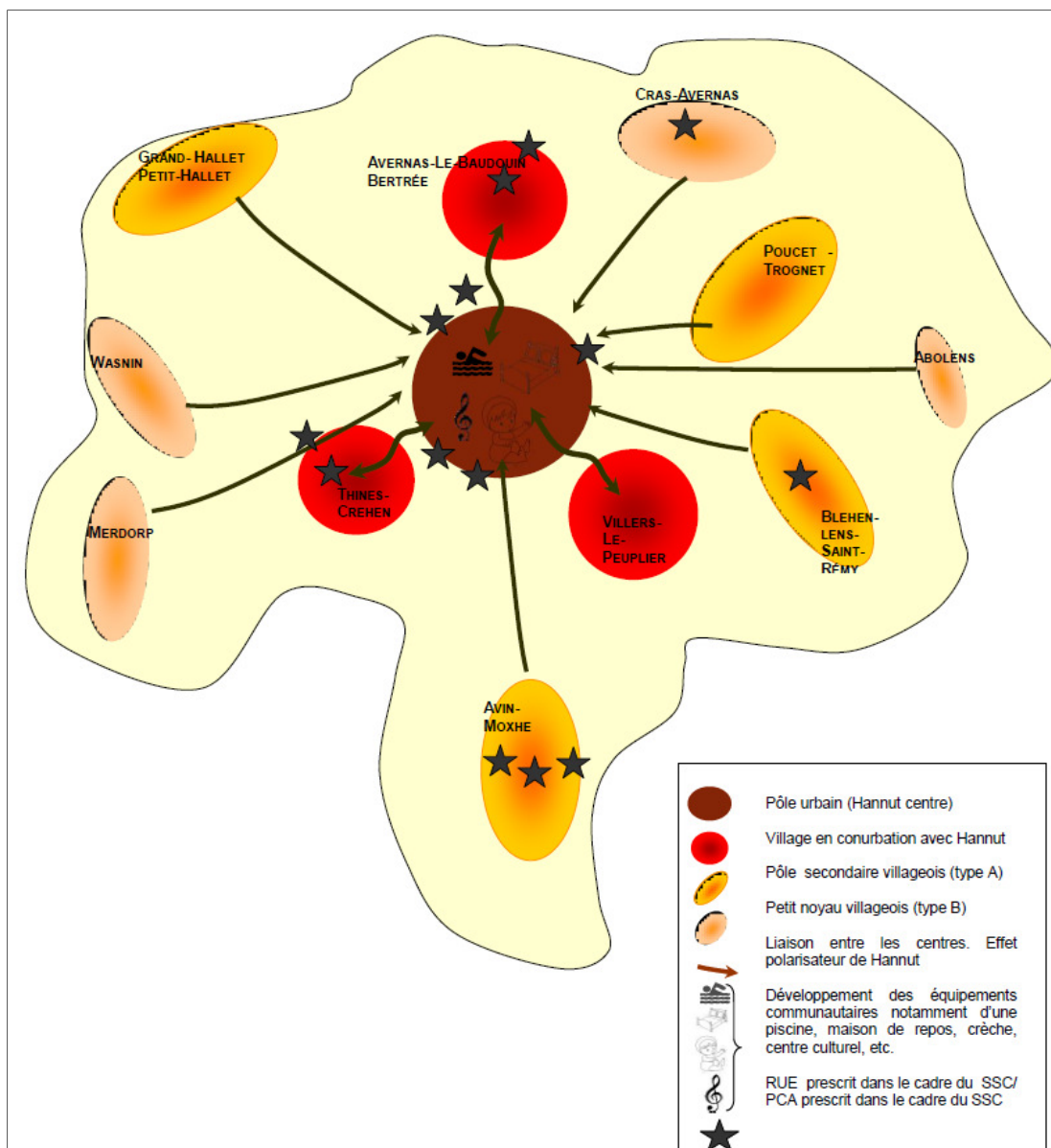
Pour y parvenir, quatre objectifs communaux ont été choisis :

Domaines	Objectifs communaux	Sous objectifs
Cadre bâti : habitat	Maîtriser l'urbanisation afin de garantir l'utilisation parcimonieuse du sol et assurer l'accès à des logements de qualité.	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation parcimonieuse du sol. - Utilisation du caractère rural de la commune comme force de développement. - Développer une offre adaptée et cohérente de logements.
Cadre bâti : activités et services	Assurer la pérennité et maîtriser le développement de l'ensemble des équipements et des activités économiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la pérennité et maîtriser le développement des équipements scolaires, sportifs et culturels. - Assurer le développement d'activités économiques. - Assurer une meilleure intégration et une utilisation optimale des infrastructures techniques.
Cadre naturel	Protéger et valoriser le patrimoine naturel.	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver et consolider le maillage écologique existant. - Surveiller et réduire l'impact anthropique sur l'environnement. - Préserver, réhabiliter et mettre en valeur le paysage. - Promouvoir une agriculture durable. - Accentuer le potentiel touristique de la commune. - Prévenir les risques naturels.
Réseau de communications	Sécuriser les déplacements, favoriser une mobilité durable, ainsi qu'améliorer l'accessibilité et l'usage des espaces et des équipements.	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une mobilité durable. - Organiser et sécuriser les déplacements motorisés. - Encourager les déplacements à vélo. - Faciliter les déplacements à pieds et notamment ceux des PMR.

Les objectifs visés par le Schéma de Structure Communal de Hannut (2013) (source : Agora)

Le schéma se traduit par l'option territoriale de renforcer la **structuration du territoire** selon une échelle à quatre niveaux :

- Renforcer la centralité du pôle principal qu'est Hannut.
- Assurer la mixité fonctionnelle des « pôles secondaires » ou « périphériques » tels que Thisnes, Crehen, Avernas-le-Bauduin, Bertrée et Villers-le-Peuplier.
- Développer plus les villages ou les groupements des villages qui sont des pôles secondaires tels que les binômes Avin/Moxhe, Grand-Hallet/Petit-Hallet, Lens-Saint-Remy/Blehen et Poucet/Trognée.
- Garder le caractère des villages qui ont pu garder un caractère rural prononcé autour d'un petit noyau villageois tels qu'Abolens, Cras-Avernas, Wansin et Merdorp.



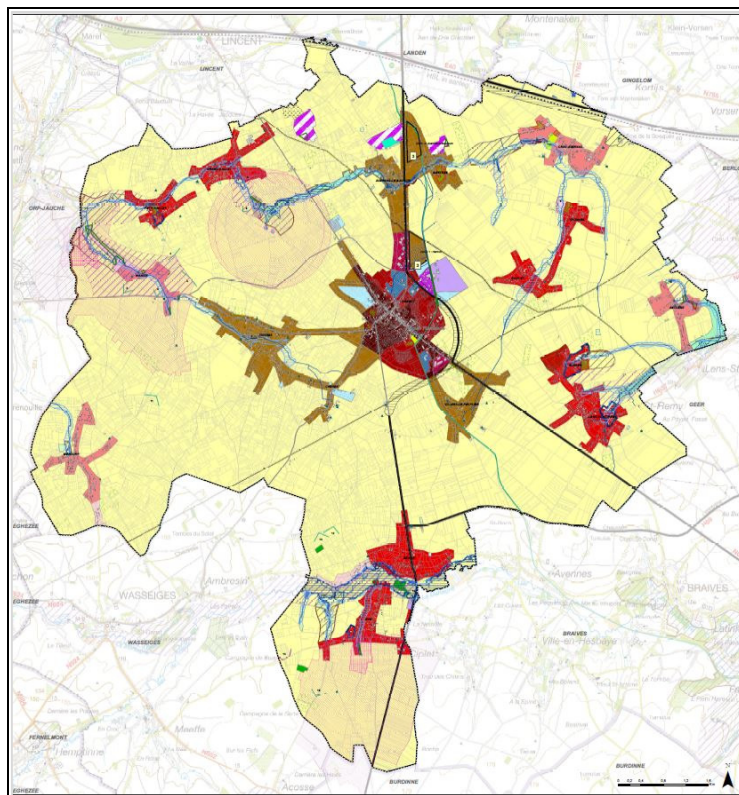
La hiérarchie des villages définie dans le Schéma de Structure Communal de Hannut (source : Agora)

Ce renforcement passe par la nécessité de **mieux contrôler l'urbanisation des villages** en cherchant à densifier de manière raisonnable les cœurs et en évitant la dispersion de l'habitat. La volonté est d'identifier clairement des périmètres au sein desquels une plus forte densité est ponctuellement acceptable et dans lesquels les services et équipements de proximité s'implantent de manière prioritaire.

C'est également dans ces périmètres que **l'offre en logements** sera **diversifiée** (habitation unifamiliale, appartements, petit collectif et habitat groupé) afin de répondre au mieux aux divers besoins de la population actuelle et à venir.

Le **schéma d'orientations territoriales**² du Schéma de structure découpe les zones d'habitat en plusieurs zones en fonction des caractéristiques locales et des densités désirées.

Ce schéma est accompagné de **densités proposées**, **d'options** et de **recommandations** (cf. Annexe) permettant d'affiner le plan d'affectation (cf. Annexe). Chaque zone et surimpression du Plan de secteur sont précisées. En ce qui concerne les Zones d'aménagement communal concerté (ZACC), le Schéma recommande une affectation en zone d'habitat à densité moyenne sur le long terme.



Extrait du schéma des orientations territoriales (2012) (source : Agora)

Les **moyens et recommandations** de mise en œuvre sont nombreux et se projettent sur les vingt prochaines années. Ils concernent trois grandes thématiques : cadre bâti, réseau de communication et cadre naturel. Ces moyens sont de formes variées (publications, aménagements, actions...). Certaines d'entre elles ont déjà été traitées voire parfois totalement réalisées depuis l'approbation du Schéma (en italique dans le tableau suivant).

² Le Schéma de Structure Communal doit comprendre une « plan d'affectations par zone plus précis que celui établi par le plan de secteur ». Il affine donc le Plan de secteur en proposant des divisions géographiques plus détaillées de certaines zones, et ce dans le but de contribuer à la concrétisation des objectifs exposés dans le cadre des Objectifs et des Options. Chaque zone fait l'objet de recommandations (communes ou particulières). Certains périmètres sont ajoutés en surimpression des zones d'affectation. Ces surimpressions apportent des recommandations complémentaires.

Le schéma des orientations territorial inclus également une notion de « phasage » (Agora, 2012)

Mesures d'aménagement proposées dans le Schéma de structure communal de Hannut <i>(projets réalisés ou en cours en italique - 2017)</i>		
Cadre bâti	Réseau de communication	Cadre naturel
<i>Veiller à une urbanisation parcimonieuse du sol et réaliser les plans d'ensemble à valeur réglementaire pour les sites non-urbanisés qui ont une superficie importante</i>	Proposer un réseau cyclable hiérarchisé prenant en compte les liaisons communales et intercommunales	<i>S'inscrire dans les propositions d'actions et de mesures du Plan Communal de Développement de la Nature</i>
<i>Réaliser des actions immobilières d'initiative publique ou en partenariat avec le secteur privé</i>	<i>Aménager, baliser, sécuriser et valoriser le RAVeL</i>	<i>Préserver et renforcer le maillage écologique de la commune</i>
<i>Créer des logements de transit et d'insertion pour répondre à une demande croissante</i>	Mettre en œuvre le contournement cyclable et sécuriser les traversées	<i>Préserver les espèces végétales locales</i>
Créer des logements intergénérationnels et/ou créer des logements communautaires pour personnes âgées	Réaliser des liaisons cyclables de Hannut-centre vers les villages	Protéger et mettre en valeur les vergers présents sur le territoire
Favoriser la création de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite	Actualiser l'atlas des chemins vicinaux et sauvegarder les sentiers et chemins en voie de privatisation	Protéger les arbres et haies remarquables ainsi que réaliser des balades sur ce thème
Soutenir la préservation des biens ayant une valeur patrimoniale	<i>Réaliser des aménagements cyclables en voirie</i>	<i>Eviter et nettoyer les dépôts clandestins et sensibiliser la population au tri sélectif, au recyclage ainsi qu'aux consommations alternatives</i>
Susciter l'embellissement et la rénovation des façades présentant un certain intérêt patrimonial	Créer des itinéraires cyclables sécurisés vers les écoles du territoire communale	<i>Limiter l'usage des produits toxiques pouvant porter atteinte à la faune et/ou à la flore</i>
Mettre en valeur le petit patrimoine populaire	Créer des sens uniques limités permettant de raccourcir certains trajets en vélo	<i>S'intégrer dans les actions menées par les Contrats de rivières</i>
<i>Réaliser un outil de vulgarisation du Schéma de structure communal</i>	<i>Installer des parkings à vélos aux abords immédiats des pôles générateurs de déplacements</i>	<i>Supprimer les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau</i>
<i>Créer de nouvelles crèches</i>	Développer des parkings vélos sécurisés et couverts à proximité des arrêts de bus	<i>Protéger et entretenir les berges des cours d'eau</i>
<i>Créer de nouvelles écoles</i>	Développer une signalisation directionnelle pour les cyclistes	Rouvrir les milieux humides par débroussaillage et désenresinement et les protéger
<i>Créer une nouvelle maison de repos</i>	Développer des plans de déplacements scolaires et de déplacements d'entreprises	Préserver les milieux humides

Mesures d'aménagement proposées dans le Schéma de structure communal de Hannut (projets réalisés ou en cours en italique - 2017)		
Cadre bâti	Réseau de communication	Cadre naturel
<i>Créer une nouvelle piscine</i>	Adapter l'aménagement des voiries en fonction de leur hiérarchie	Creuser et entretenir régulièrement les fossés et les bassins d'orages existants, les avaloirs et les cours d'eau
Prévoir des zones d'extension pour certains cimetières	Adapter les carrefours et leurs règles de priorité en fonction de la hiérarchie viaire	Concevoir les zones de parking et les voiries afin d'éviter les pollutions de la nappe phréatique
Créer des maisons de village	Adapter les régimes de vitesse en fonction de la hiérarchie et du contexte urbain	Favoriser la diversification des types de cultures, l'agriculture durable et les filières que s'y rapportent
<i>Trouver un local pour Hannut Tourisme Promotion et/ou embaucher une personne référente en la matière</i>	<i>Compléter le contournement de Hannut en aménagement le tronçon sud entre la N64 et la N80</i>	Encourager la mise en œuvre de primes agro-environnementales
Aménager des espaces de jeux dans les villages	Concentrer le trafic de transit sur les réseaux de transit et de liaisons intercommunales	<i>Mettre en place des aménagements spécifiques le long de certaines parcelles agricoles pour éviter le ruissellement et l'érosion hydrique</i>
Prévoir des espaces d'implantation des entreprises	Protéger les quartiers résidentiels du trafic de transit	Faire connaître les produits typiques de la région
<i>Soutenir les petits commerces de proximité par des actions diverses</i>	<i>Développer le covoiturage</i>	Préserver les quelques superficies boisées tout en les gérant de manière durable
Favoriser le raccordement à l'égout en zone collective et informer, sensibiliser et contraindre les habitants au raccordement	Réaménager les carrefours dangereux par modification des règles de priorité ou reconfiguration totale du carrefour	Mettre à jour les périmètres d'intérêt
Réaliser une gestion des ressources en eau	Créer des effets de porte afin d'identifier l'entrée dans une zone urbaine	Prévoir des mesures particulières dans les zones d'intérêt paysager ainsi qu'au sein de points et lignes de vue remarquables pour assurer la préservation des paysages
<i>Protéger les nappes phréatiques et les captages d'eau souterraine</i>	Maîtriser les vitesses par des aménagements physiques et tout particulièrement en entrée et dans le centre des villages	Maintenir et ou créer une ligne de vie dégagée vers les éléments remarquables

Mesures d'aménagement proposées dans le Schéma de structure communal de Hannut

(projets réalisés ou en cours en italique - 2017)

Cadre bâti	Réseau de communication	Cadre naturel
<i>Inciter de façon prioritaire, l'installation d'unités individuelles d'épuration des eaux usées, en zone d'assainissement autonome</i>	Installer des potelets anti-stationnement afin d'éviter le stationnement illicite sur les trottoirs	Intégrer les agriculteurs dans ce travail de préservation et de mise en valeur du paysage
Mener une campagne d'information sur les devoirs de chacun quant à la mise en conformité des installations d'épuration des eaux usées	Mener des actions de requalification de l'espace public en travaillant sur l'éclairage, le mobilier, les revêtements, les plantations...	<i>Limiter dans le cadre du traitement des permis, l'impact visuel des parcs d'activités économique ainsi que les éléments dénaturant le paysage, par des accroches au paysage ou des rideaux verdurissants</i>
<i>Sensibiliser la population sur la production de déchets</i>	Renforcer la signalisation des passages-piétons par un marquage au sol, un changement de revêtement, des panneaux de signalisation et éventuellement des feux clignotants	Promouvoir la préservation et la plantation de haies ou d'alignements d'arbres, notamment le long des chemins agricoles
<i>Poursuivre le développement de la collecte sélective</i>	Elargir si possible les trottoirs afin de faciliter le cheminement piéton	<i>Préserver et mettre en valeur la structure et les caractéristiques du patrimoine bâti existant ainsi que préserver l'identité et les caractéristiques des différents villages</i>
<i>Lutter contre les dépôts de déchets clandestins</i>	<i>Créer des espaces dépose-minutes aux abords des écoles</i>	Garder les ouvertures paysagères via des zones non aedificandi
<i>Sensibiliser la population aux économies d'énergie</i>	Mise en œuvre réelle de règlement régional relatif à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite	Promouvoir le tourisme de courte durée
Développer des systèmes de production d'énergie alternative et sensibiliser la population à l'utilisation des énergies renouvelables	Aménagements de centralités dans les villages	Mettre en place des panneaux d'informations sur l'intérêt biologique et paysager
	Réorganiser l'offre en bus	Créer des aménagements sur les chemins et sentiers
	<i>Améliorer l'offre en transport à la demande</i>	Lutter contre le radon en favorisant des tests dans les habitations
	<i>Réduire autant que possible le temps de parcours en bus, afin d'être concurrentiel à la voiture, du moins sur les courtes distances</i>	<i>Lutter contre les problèmes d'inondations</i>

Mesures d'aménagement proposées dans le Schéma de structure communal de Hannut (projets réalisés ou en cours en italique - 2017)		
Cadre bâti	Réseau de communication	Cadre naturel
	Réfléchir à une mise aux normes d'accessibilité des arrêts TEC	<i>Lutter contre l'imperméabilisation des sols en zone urbanisable</i>
		<i>Interdire ou limiter les constructions dans les zones présentant des contraintes physiques</i>

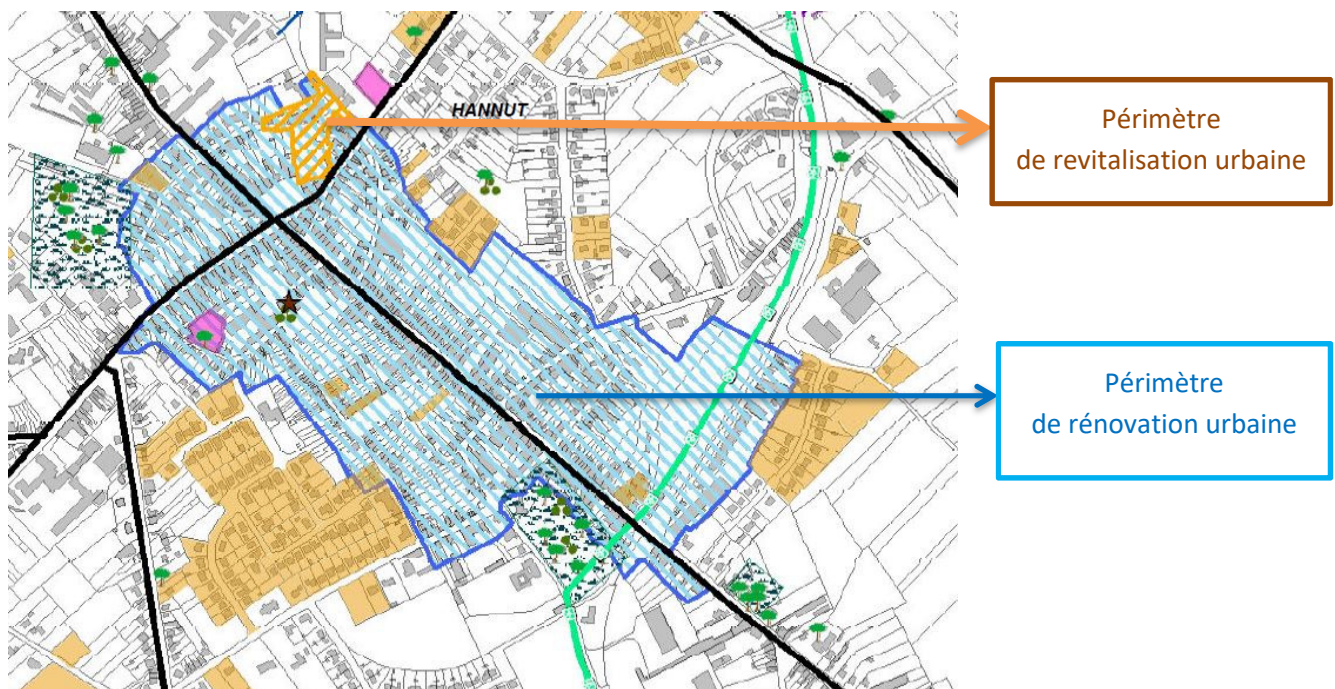
5.1.4 Opérations de rénovation et de revitalisation urbaines

- **Périmètre de rénovation urbaine**

La commune dispose d'un Périmètre de Rénovation urbaine à Hannut situé sur le centre-ville (arrêté ministériel du 10/06/1999).

- **Périmètre de revitalisation urbaine**

La commune de Hannut dispose d'un périmètre de Revitalisation urbaine « Vieux Remparts » (arrêté ministériel du 30/06/1999).



Périmètres de rénovation et de revitalisation urbaine (2012) (source : Agora)

5.2 Plans et règlements

5.2.1 Plan de secteur

La commune est reprise pour l'ensemble de son territoire sur le Plan de Secteur n°14 Huy-Waremme (Arrêtée le 20/11/1981). La répartition des surfaces des différentes zones d'affectation sur le plan de secteur est la suivante (source : CPDT, 2008) :

AFFECTATIONS DU PLAN DE SECTEUR		Ha	%
ZONES DESTINEES A L'URBANISATION	Zones d'habitat	1273	14,7
	Zone de services publics et d'équipements communautaires	47	0,5
	Zone de loisirs	0,5	0,0
	Zones d'activité économique	39	0,5
	Zone d'aménagement différé à caractère industriel	0	0
	Zone d'extraction	38	0,4
	Sous-total	1398	16,2
ZONE D'AMENAGEMENT COMMUNAL CONCERTÉ		29	0,3
ZONES NON DESTINEES A L'URBANISATION	Zone agricole	7125	82,4
	Zone forestière	6,9	0,1
	Zone d'espaces verts	20	0,2
	Zone naturelle	61	0,7
	Zone de parc	5,2	0,1
	Plan d'eau	1,9	0,0
	Sous-total	7220	83,5
TOTAL		8647	100

Zones d'affectation au Plan de secteur (source : CPDT, 2008)

Plus de 80% du territoire sont affectés en zones non urbanisables (7219 ha soit 83,5 %) contre un peu moins de 20% affectés en zones urbanisables (1398 ha soit 16,2 %).

- **Zones non destinées à l'urbanisation**

Ces données confirment la prédominance des terrains à vocation agricole, avec une grande **zone agricole**, peu morcelée en dehors de l'empreinte des villages.

Les **zones forestières** sont quasi inexistantes. La seule zone représente 0,1% du territoire autour des villages de Avin et Moxhe. Cette zone n'est pas d'un seul tenant.

Les **zones naturelles** correspondent à 61 ha et regroupent trois sites : les deux premiers sont situés entre les villages de Blehen et Abolens et le troisième est situé entre Avernas-le-Bauduin et Grand-Hallet, de part et d'autre des berges du ruisseau du Henrifontaine.

Les **zones d'espaces verts** sont principalement dispersées dans la partie sud du territoire, entre Moxhe et Avin. Il y a également une petite zone à Blehen.

Les deux **zones de parc** sont situées à Hannut et Cras-Avernas.

- **Zones destinées à l'urbanisation**

Les villages correspondent à des **zones d'habitat à caractère rural**, s'étendant souvent de manière linéaire le long des voiries, pour une superficie totale de 972 ha (11,24% du territoire).

Il n'y a qu'une seule **zone d'habitat** sur le territoire, il s'agit de la zone englobant Hannut-centre (294,89 ha).

Plusieurs **zones de services publics** et d'équipements communautaires sont localisées sur le territoire essentiellement à Hannut-centre et dans les villages limitrophes (piscine, home Lorier...).

Trois **zones d'extraction** sont répertoriées au plan de secteur au nord du territoire (Avernas-le-Bauduin, Bertrée et Grand-Hallet). Deux **zones d'activités économiques** se retrouvent à l'est de Hannut-centre et une plus petite zone dans le sud du territoire.

- **Les zones d'aménagement communal concerté (ZACC)**

Les **zones d'aménagement communal concerté (ZACC)** représentent une superficie totale de 29 ha. Il y a deux ZACC sur le territoire communal. Toutes les deux sont situées en bordure de la route de Landen, une à Hannut-centre (en partie occupée par des habitations « le poilu fossé »), et la seconde à Bertrée.



Les zones d'aménagement communal concerté (Hannut (gauche) et Avernas-le-Bauduin (droite))

- **Les surimpressions**

Plusieurs périmètres d'intérêt paysager figurent en surimpression au Plan de secteur. Il s'agit de zones agricoles offrant de beaux points de vue sur les villages mais aussi, la zone naturelle de la vallée du ruisseau du Henrifontaine, ainsi que les plans d'eau à Merdorp et à Avin. Leur superficie totale est de 186 ha.

Les deux périmètres de réservation (un dédié au contournement routier de Hannut et l'autre à l'emprise de la voie ferrée au nord) ont tous les deux fait l'objet de travaux.

5.2.2 Plans communaux d'aménagement

La commune a réalisé plusieurs Plan communaux d'aménagement (PCA) en plus de quarante ans. Un PCA est actuellement mis en œuvre, il s'agit du PCA « Grosse borne » à Hannut-centre.

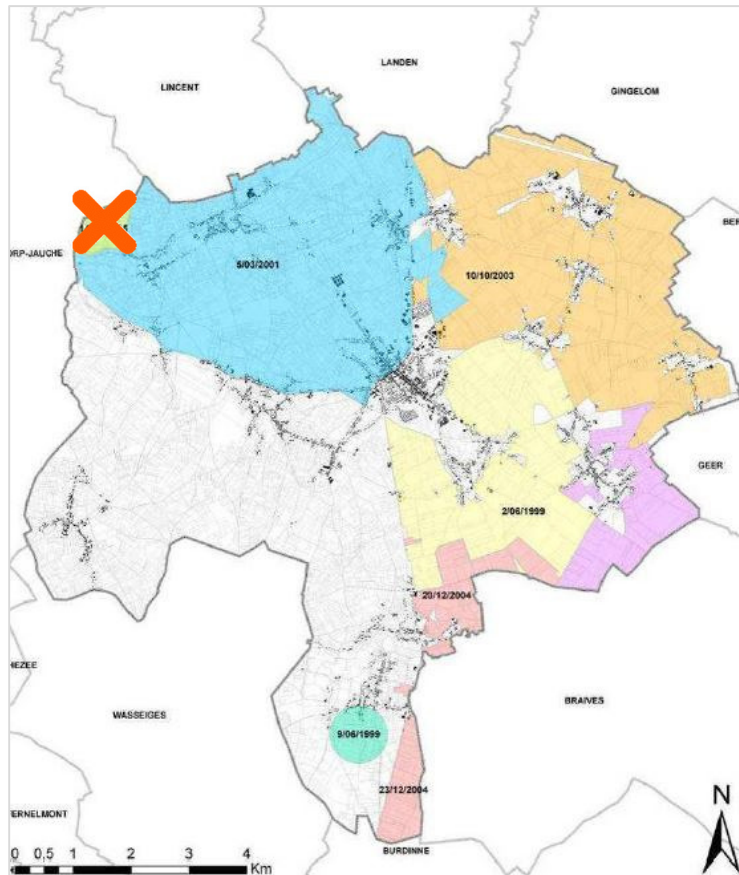
5.2.3 Plans communaux d'urbanisme

Sur le territoire de la commune de Hannut, jusqu'en 1996, il y avait 5 Plans Communaux d'Urbanisme qui ont tous été abrogés.

5.2.4 Remembrements

Il y a 7 périmètres de remembrement sur le territoire de la commune. Le sud-ouest de la commune n'a pas fait l'objet d'une opération de remembrement.

Le remembrement de Orp-Jauche, qui touche à la partie nord-ouest du territoire, a été annulé devant le Conseil d'état suite à la plainte déposée par certains propriétaires concernés.



Les périmètres de remembrement à Hannut (source : Schéma de structure, Agora)

5.2.5 Règlement général sur les bâtisses en site rural (RBSR)

Aucun des villages de Hannut n'est soumis à un périmètre de RBSR.

5.2.6 Règlement communal d'urbanisme

La commune de Hannut dispose d'un RCU depuis 1995. Celui-ci a fait l'objet d'une révision pour être approuvé par le Gouvernement Wallon le 17 juillet 2014. Il est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2014.

Au regard de l'article 78 du CWATUPE le RCU de Hannut rassemble un ensemble de prescriptions globales à tout le territoire ou particulières à certaines zones appelées « aires ». Les voiries, espaces publics, enseignes et dispositifs de publicité permanents, les haies et clôtures font également l'objet de prescriptions.

Il existe 13 aires différenciées sur le territoire pour lesquelles des prescriptions ont été définies dans le RCU :

- Aire différenciée de bâti continu à caractère « commercial et résidentiel ».
- Aire différenciée de bâti continu à caractère résidentiel du centre de Hannut.
- Aire différenciée de bâti discontinu à caractère résidentiel de Hannut.
- Aire différenciée de bâti villageois – villages pôles secondaires en extension du pôle principal
- Aire différenciée de bâti villageois – villages de type 1 (villages paires).

- Aire différenciée de bâti villageois de type 2 – Wansin, Abolens, Merdorp et Cras-Avernas, et les bâtiments résidentiels situés en zone agricole.
- Aire différenciée de bâti villageois en zone d'intérêt paysager – rue d'Orp à Wansin, rue de l'épinette à Grand-Hallet, sentier de la Meunerie à Moxhe.
- Aire différenciée de bâti de grand gabarit à caractère agricole.
- Aire différenciée de bâti de grand gabarit d'équipement et de services.
- Aire différenciée de bâti de grand gabarit à caractère économique.
- Aire différenciée de bâti de grand gabarit à caractère mixte.
- Aire différenciée de parcs, espaces verts et forêts.
- Aire différenciée de cimetières.

5.2.7 Sites à réaménager

Aucun périmètre de SAR n'est arrêté sur le territoire de la commune de Hannut.

5.2.8 Zones d'initiatives privilégiées (ZIP)

A ce jour, aucune ZIP n'a été mise en place sur la commune de Hannut.

5.2.9 Zones de protection en matière d'urbanisme (ZPU)

Il n'y a pas de ZPU sur le territoire de la commune de Hannut.

5.2.10 Périmètres de reconnaissance économique

Il existe 4 périmètres de reconnaissance économique (PRE) sur le territoire de la commune de Hannut.

Nom	Date arrêté	Affectation	Superficie (ha)
Site Novolux	13/06/2005	Activité économique mixte	2,42
Zone industrielle Hannut	31/08/1972	Industrie	8,25
Zone industrielle-extension	12/09/1990	Industrie	5,67
Zone d'activité économique - extension	25/04/2007	Activité économique mixte	21,44

Périmètres de reconnaissance économique sur le territoire de Hannut (source : DGO4, 2016)

5.3 La Commission communale d'aménagement du territoire et de mobilité

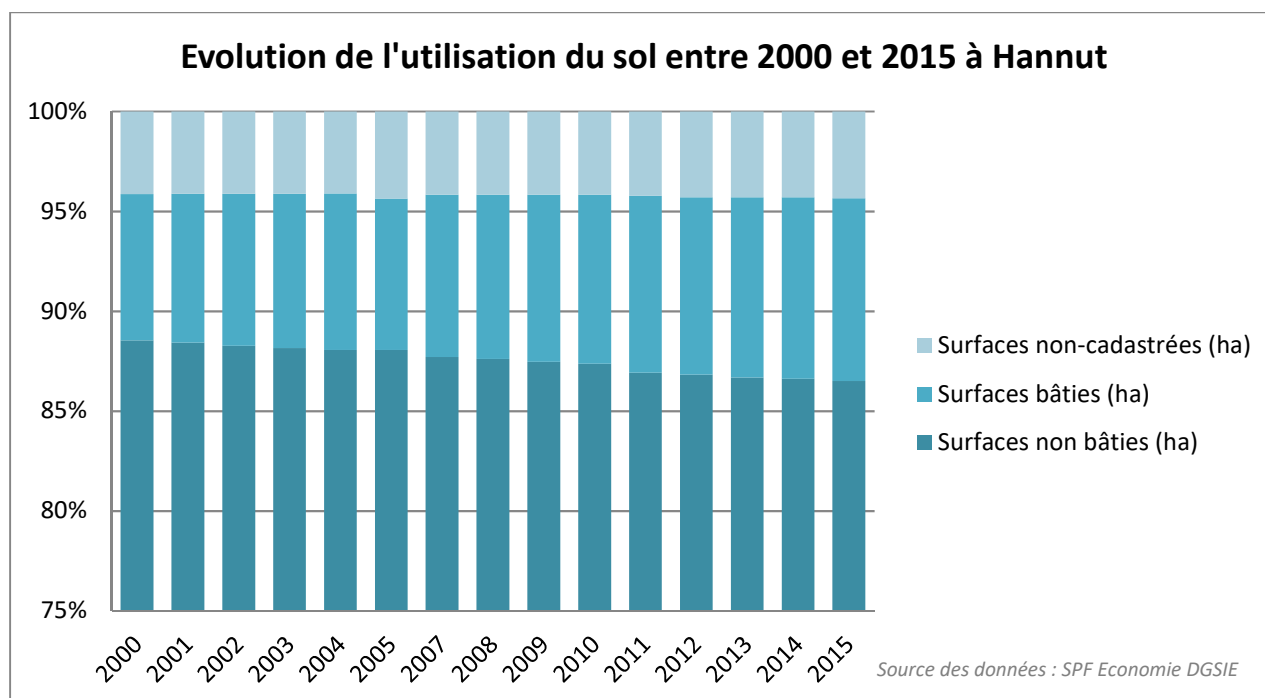
Depuis 1986, la CCAT(M) de Hannut se réunit pour émettre des avis sur les projets d'aménagement du territoire. La CCATM a été renouvelée par Arrêté ministériel du 18 août 2013.

Elle est actuellement composée de 12 membres effectifs, du Président et de 28 membres suppléants.

5.4 Utilisation et occupation du sol³

5.4.1 Utilisation du sol

La dominance des terres agricoles apparaît très clairement sur les photos, photos aériennes et autres cartes d'occupation du sol. En 2015, 6273 ha étaient utilisés en tant que terre agricole soit 72,5% de la superficie communale, si on ajoute les surfaces utilisées en pâtures et près ainsi que les vergers, la superficie utilisée à des fins agricoles s'élève à 7183 ha soit 83% du territoire. Ce chiffre est largement supérieur à la moyenne wallonne (52,1%). L'arrondissement de Waremme sort en effet du lot en se classant à la première place des arrondissements en termes de part de terres agricoles. A l'échelle des communes, Hannut se classe à la 13^{ème} place derrière quelques communes voisines ou proches comme Wasseiges, Donceel, Ramilies et Remicourt.



A peine 1% du territoire communal est occupé par des forêts. Si on ajoute à tout cela les terres vaines et vagues, les jardins et parcs, les sites de terrains de loisirs, les eaux et chemins cadastrés, on obtient environ 86,5 % des surfaces communales qui ne sont pas urbanisées.

Les superficies bâties occupent près de 10% de la superficie communale, soit 791 hectares. Ce chiffre est similaire à la moyenne régionale et légèrement inférieur à l'arrondissement de Waremme.

Le solde est repris comme « terrains non-cadastrés » par le Service fédéral de statistiques.

³ Il nous semble important de nuancer ce qui est repris derrière les termes « utilisation » et « occupation du sol ».

Les données d'utilisation du sol précisent les fonctions ou les usages au niveau de parcelles cadastrales, mis à jour annuellement pour une mission prioritaire de fiscalité. Elles sont issues de la matrice cadastrale du SPF-finances. Elles présentent un intérêt pour illustrer une évolution générale annuelle mais présentent le défaut de dépendre de la bonne volonté des propriétaires à fournir l'information correcte et la plus récente.

L'occupation du sol correspond à ce qui recouvre le sol, ce qu'on y trouve : un bois, une culture, une maison, un édifice public. Il s'agit des caractéristiques biophysiques du sol... Ces informations ne sont pas régulièrement mises à jour et datent de 2007 (IWEPS).

Les bâtiments et terrains consacrés aux activités économiques, commerciales et de stockage utilisent moins de 1% du territoire. Il s'agit principalement de terrains situés dans les zonings ainsi que le long de la rue de Landen.

Les équipements communautaires, les bâtiments publics, de cultes ou d'utilités publiques utilisent une partie moins significative du territoire, soit 0,6%. Il s'agit de bâtiments scolaires, cimetières, églises et de la maison communale.

Entre 2000 et 2015, la surface totale des terrains résidentiels a augmenté de 157 hectares, soit une croissance de 25%. Cette croissance constante représente une moyenne de 10 hectares par an.

5.4.2 Occupation du sol

La Carte d'Occupation du Sol de Wallonie (COSW) reflète l'occupation du sol du territoire wallon au terme de l'année 2007. Tout comme les données de l'utilisation du sol, cette carte montre la dominance des terres agricoles sur le territoire communal. Les cultures permanentes et les terres arables ainsi que les surfaces enherbées et friches agricoles couvraient alors plus de 80% du territoire.

Les terrains résidentiels occupaient 6,5% du territoire à raison de 558 hectares. A noter que 4,2% du territoire était occupé par des infrastructures de transport et des terrains de nature inconnue.

5.4.3 Réserves foncières

En 2016, l'offre foncière potentielle wallonne⁴ pour l'habitat est estimée à +/- 56 650 ha, soit 31,4 % du total des zones d'habitat au plan de secteur (IWEPS). Ce pourcentage s'élève à 36,4% (434 ha) à Hannut et 34,1% pour l'Arrondissement de Waremme. Ces chiffres montrent une disponibilité foncière plus importante à Hannut et dans l'arrondissement par rapport à la moyenne régionale et similaire à la situation des communes du nord-ouest du sillon Sambre-mosant.

5.5 Cadre bâti et espaces publics

La commune de Hannut se compose d'une entité principale, Hannut, et de 17 villages. On distingue :

- Les villages périphériques : Abolens, Cras-Avernas, Merdorp et Wansin.
- Les villages pairs qui s'établissent en binômes : Moxhe/Avin, Lens-Saint-Remy/Blehen, Poucet-Trognée, Grand-Hallet/Petit-Hallet.
- Les villages en extension du centre urbain : Villers-le-Peuplier, Bertrée, Avernas-le-Bauduin, Thisnes et Crehen.
- La ville centre : Hannut.

5.5.1 Structure et typologie du bâti

Le Schéma de Structure communal révisé en 2012 livre une analyse pertinente quant à la typologie du bâti. Le nouveau règlement communal d'urbanisme, entré en vigueur en 2014 est intimement lié à cette thématique.

Le Schéma de structure classe les zones d'habitats en 3 grands types sur base d'une analyse typomorphologique :

⁴ Le taux d'offre foncière potentielle en zone d'habitat est le rapport entre la superficie des terrains théoriquement encore disponibles pour l'urbanisation et l'ensemble des terrains affectés à l'habitat au Plan de Secteur.

- **Les villages-rue : Merdorp, Wansin, Thisnes/Crehen, Petit-Hallet et Abolens**

Structurés le long d'un ou deux axes de communication par un bâti aligné. La rue principale a un caractère urbain. L'espace public est minéralisé avec des trottoirs en dur. On remarque le peu d'ouvertures sur le paysage extérieur environnant. Les extensions les plus récentes, de type pavillonnaire, continuent à s'étirer le long de la voirie mais, vu leur implantation en retrait de la parcelle, l'aspect minéral laisse place à une appréhension plus végétale.

- **Les villages avec noyau central : Cras-Avernas, Blehen/Lens-Saint-Remy, Grand-Hallet, Poucet/Trognée, Avin/Moxhe, Avernas-le-Bauduin/Bertrée et Villers-le-Peuplier**

A l'origine issus des villages « rue », ils se sont densifiés et structurés autour d'un point central, souvent l'église et son cimetière ou autour d'une trame viaire complexe en raison d'une topographie particulière (telle que la présence de vallées comme le Ruisseau du Henrifontaine). Ils présentent un bâti parfois continu en leur centre et se sont étendus dans la première moitié de 20^{ème} siècle et depuis les années 1970 sous forme de lotissements. Ces villages se caractérisent également par le noyau central relié par des chemins à de grosses fermes en carré doublées de petites exploitations et de maisons ouvrières.

- **Hannut**

L'intérieur des anciens remparts et la partie sud-est se distinguent par des îlots urbains de densité moyenne et des volumes bâtis allant du rez-de-chaussée plus 1 étage à 2 étages datant souvent de la fin du 19^{ème} jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle. La mitoyenneté de l'habitat et l'alignement par rapport à la voirie confère un caractère résolument urbain à cette partie du centre de Hannut en créant de véritables perspectives. En matière de fonction urbaine, c'est l'homogénéité qui prédomine avec un couple habitat/commerces quasi exclusif.

En périphérie de ce noyau central, on retrouve des îlots urbains de faible densité ainsi que du tissu urbain discontinu, correspondant aux constructions – souvent en lotissement – postérieures à 1960. Le secteur au nord de la diagonale « rue de Namur/rue de Landen » se caractérise par un habitat pavillonnaire et disséminé le long de la rue de Tirlemont et par la présence de grands équipements publics et communautaires (piscine, hall omnisports, bibliothèque, écoles...).

La partie nord-est par contre se caractérise par la présence de bâtiments destinés aux activités économiques mixtes ou de stockage.

La période la plus contemporaine se distingue par un retour progressif à la densification avec l'implantation dans le centre-ville d'immeuble à appartements correspondant à des opérations ayant un périmètre restreint et respectant les volumes traditionnels initiaux, d'où une meilleure intégration au tissu urbain déjà existant.

5.6 Patrimoine

5.6.1 Monuments et sites classés

- **Biens classés et zones de protection**

Au total, 21 biens (monuments et sites) classés ont été arrêtés.

Object du classement	Ancienne commune	Date de classement
Puits situés rue du curé, 2.	Moxhe	7/07/1993
Ensemble formé par le château de Moxhe et les terrains environnants.	Moxhe	4/10/1974
Terrains jouxtant l'ensemble formé par le château de Moxhe et les terrains environnants.	Moxhe	29/10/1984
Tumulus ainsi que l'ensemble formé par ce tumulus et ses abords à Hannut.	Avernas-le-Bauduin	29/03/1976
Ensemble formé par l'église Notre-Dame de l'Assomption, le cimetière désaffecté, le presbytère et le verger à Avernas-le-Bauduin.	Avernas-le-Bauduin	2/09/1992
Église Notre-Dame de l'Assomption.	Avernas-le-Bauduin	18/07/1966
Tour de l'église Saint-Martin.	Thisnes	1/08/1933
Ensemble formé par l'église de Thisnes et ses abords immédiats à l'exclusion des environnements.	Thisnes	22/10/1973
Deux tumuli dans les « Bois des Tombes » ainsi que l'ensemble formé par ceux-ci et leurs abords.	Merdorp	31/05/1985
Tourelles jalonnant le mur de clôture de la propriété de Saint-Hubert et le mur avec lequel elles font corps.	Merdorp	25/01/1977
Chapelle Notre-Dame de Bon Secours ainsi que l'ensemble formé par la chapelle et ses abords.	Villers-le-Peuplier	2/02/1984
Tumulus dénommé « Tombes de l'Empereur » ainsi que l'ensemble formé par ce tumulus et une partie de la parcelle sur laquelle il se trouve.	Villers-le-Peuplier	26/05/1975
Orgue de l'église Saint-Remy.	Lens-Saint-Remy	26/05/1975
Ensemble formé par le prieuré, la place communale, la drève, l'église et le presbytère.	Lens-Saint-Remy	4/10/1974
La « pierre Motet » sise au pied du « Tiège de Vélupon ».	Lens-Saint-Remy	2/12/1959
Chapelle Saint-Donat ainsi que la butte sur laquelle s'élève l'édifice et le tumulus voisin.	Blehen	4/12/1979
Château-ferme ainsi que l'ensemble formé par ce château et ses abords.	Trognée	25/02/1983
Ensemble formé par deux drèves et leurs abords.	Cras-Avernas	8/12/1981
Un marronnier et trois hêtres de la route de Landen.	Hannut	16/03/1965
Petit bosquet situé rue de l'Aîte et les remparts Saint-Christophe.	Hannut	6/01/1983
Eglise Saint-Christophe.	Hannut	

- **Biens exceptionnels**

Depuis octobre 2016, deux biens sont arrêtés comme « biens exceptionnels », il s'agit de deux tumuli présents sur le territoire :

- Tumulus à la Tombe (Avernas-le-Bauduin) : classement de l'ensemble et de ses abords.
- Tumulus de Merdorp (Merdorp) : classement de l'ensemble formé par les deux tumuli dans le bois des Tombes et leurs abords.

5.6.2 Patrimoine monumental de Hannut

Sur 190 biens repris dans le projet d'Inventaire du Patrimoine Monumental de la Commune de Hannut, 17 bâtiments sont classés.

5.7 Logements et immobilier

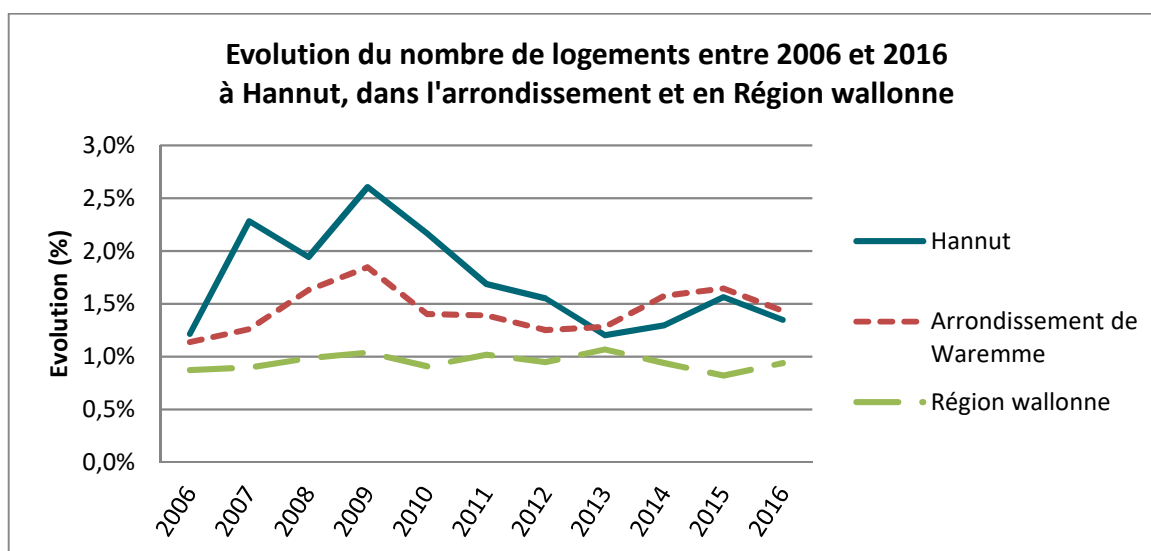
5.7.1 Nombre de logements et bâtiments

En 2016, la commune de Hannut comptait 6838 logements pour 6729 bâtiments. Depuis plusieurs années, ce nombre est en constante augmentation.

	Maisons "fermées"	Maisons "demi-fermées"	Maisons "ouvertes", fermes et châteaux	Buildings et immeubles à appartements	Maisons de commerce	Tous les autres bâtiments	Total
Nombre de bâtiments	1.017	1.849	2.480	194	219	970	6.729
Nombre de logements	1.024	1.859	2.501	1.147	214	93	6.838

Source des données : SPF Economie DGSIE

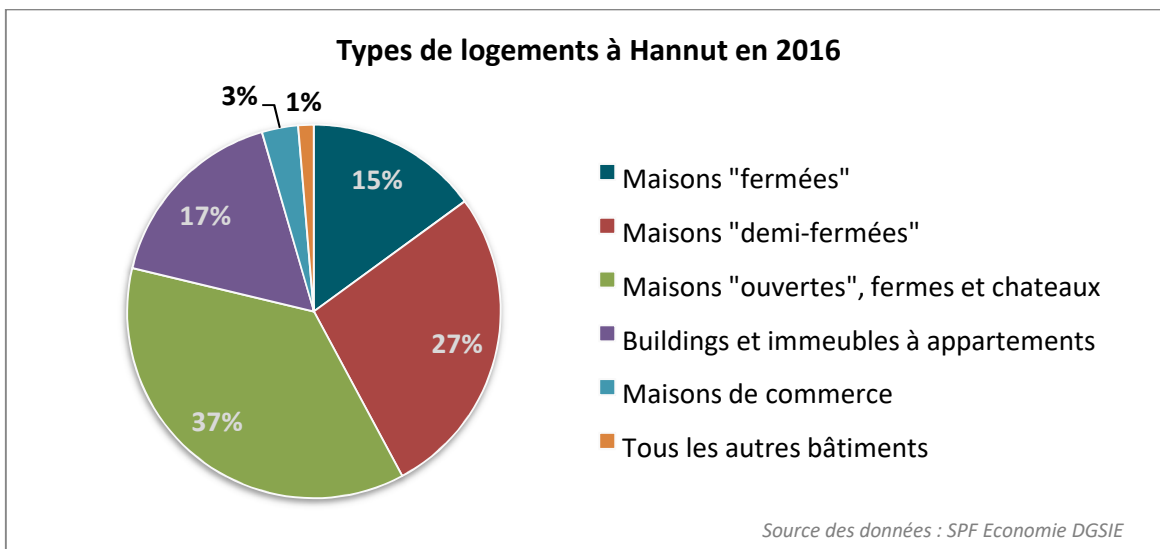
En dix ans, 1097 logements ont été créés contre 673 bâtiments. Cela correspond à une évolution positive de 1,7% logements en plus par an. Cette évolution est supérieure à celle observée en Wallonie (+0,9%). Elle est globalement supérieure à celle observée dans l'arrondissement de Waremme quoique cette tendance s'inverse depuis 2013.



5.7.2 Types de logements

Le parc immobilier est majoritairement composé de maisons unifamiliales séparées, soit 37% des logements. Les maisons toutes catégories confondues représentent presque 80% des logements. A noter

que les buildings et immeubles à appartements représentent 17% des logements de la commune en 2016 et sont concentrés surtout à Hannut.



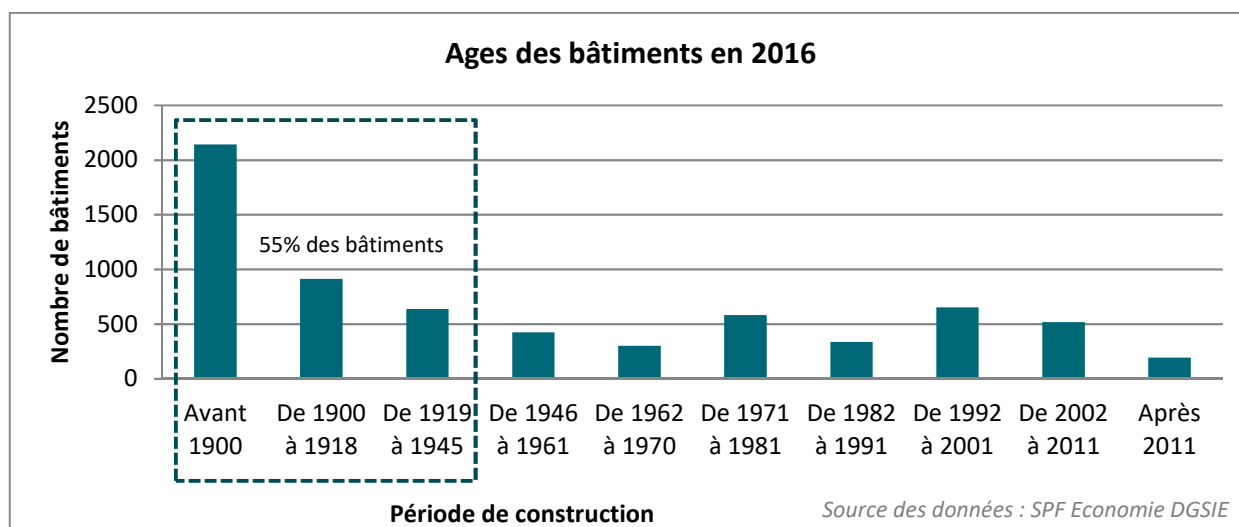
En dix ans, le nombre de logements disponibles dans les immeubles à appartements a plus que doublé, passant de 562 logements en 2006 à 1147 en 2016. Le nombre de bâtiments de ce type a également doublé ses effectifs, de 82 bâtiments en 2006, ils sont 194 en 2016. En moyenne, les immeubles à appartements contiennent 6 logements.

Les maisons, qu'elles soient mitoyennes ou non, correspondent majoritairement à 1 logement par construction.

5.7.3 Age des bâtiments

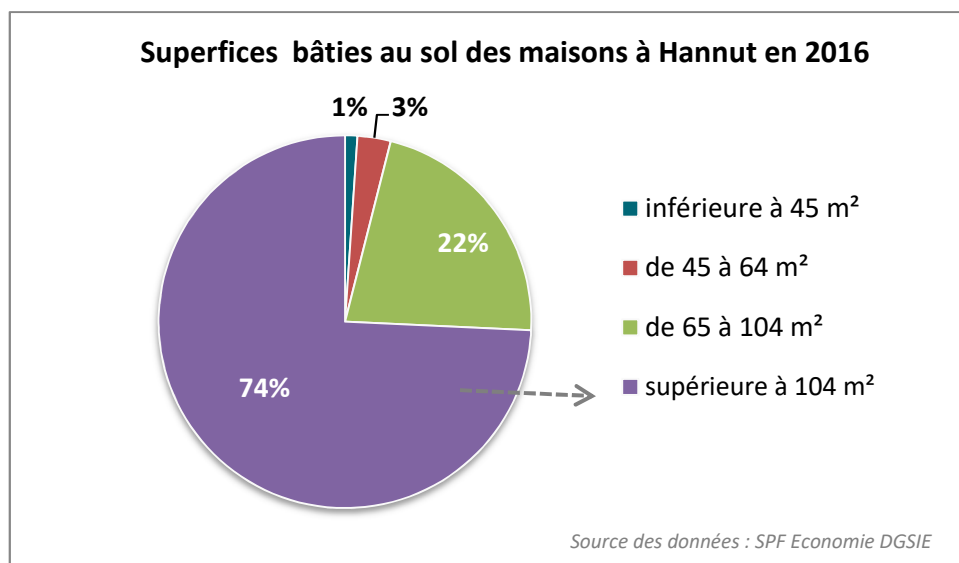
Le parc de logements de Hannut est relativement ancien. Près de 32 % des bâtiments ont été construits avant 1900. Cette part passe à 55% quand on inclut les bâtiments datant d'avant 1945.

Le nombre de constructions a connu un creux entre l'après-guerre et les années 1980 pour reprendre dans les années 1970.



5.7.4 Taille et confort des logements

Le parc de logement hannutois (type maisons) offre des superficies importantes avec plus de 95% des maisons présentant des surfaces au sol supérieures à 65m².



5.7.5 Permis de bâtir et lotissements

Entre 1963 et 2009, 302 permis de lotir ont été délivrés (de 26 à 60 lots par an). Ceux-ci totalisent 1264 lots.

En l'espace de 10 ans, entre 2006 et 2016, 94.416m² de nouvelles superficies habitables ont reçu un permis de bâtir soit une moyenne de 8.583 m²/an pour un total de 1073 constructions et 1014 logements. Parmi ceux-ci, 57,5% sont consacrés en appartements (584). L'autre partie correspond à des bâtiments avec un seul logement (430).

Au niveau des rénovations, 564 bâtiments ont fait l'objet d'une autorisation de rénovation en l'espace de 10 ans.

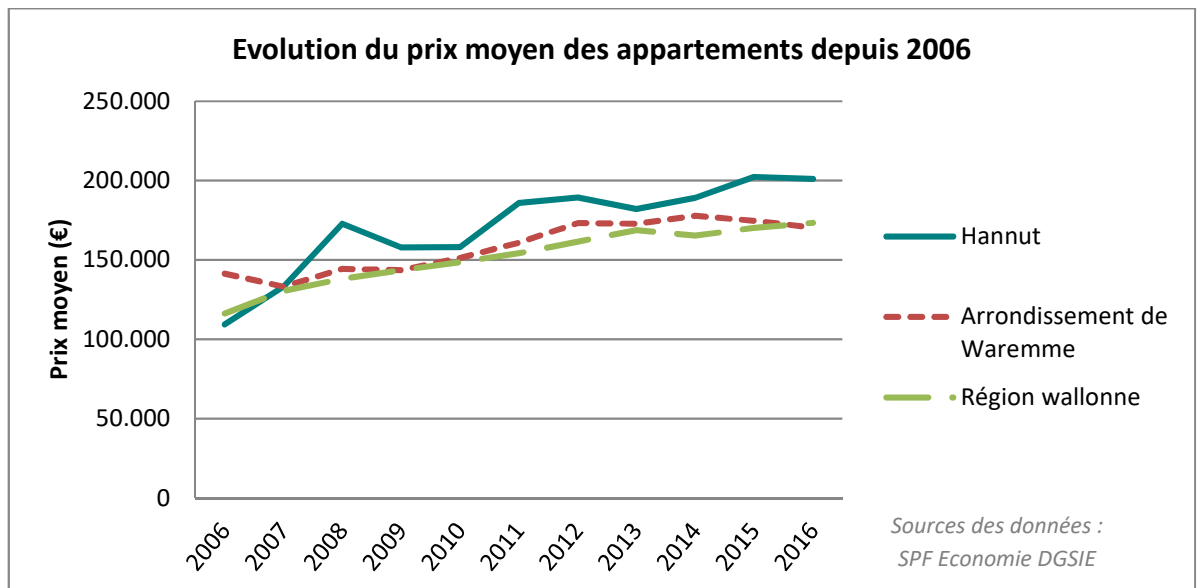
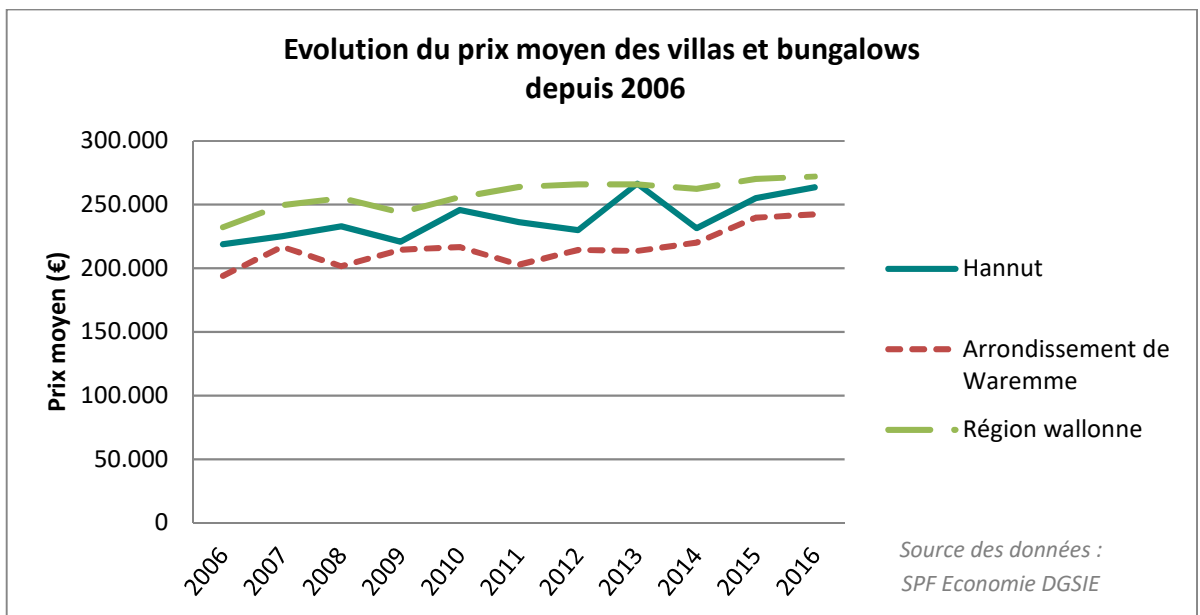
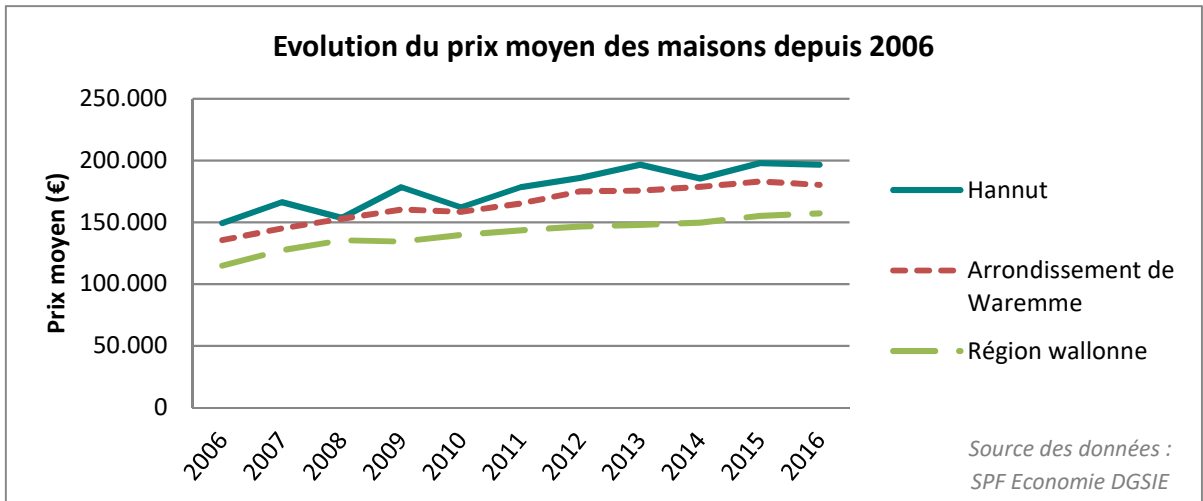
Parallèlement, 147 bâtiments non résidentiels ont fait l'objet d'un permis de bâtir.

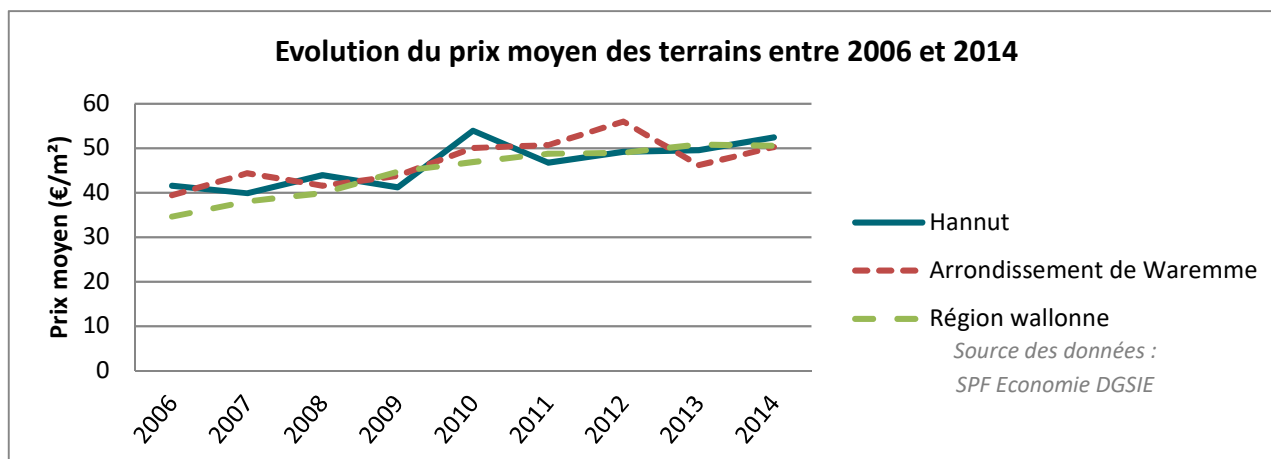
5.7.6 Prix de l'immobilier

En 2016, le prix moyen demandé pour l'achat d'une maison d'habitation ordinaire à Hannut est de 196.684€. Ce prix est supérieur à celui de la moyenne régionale (157.276€) et à celle de l'arrondissement de Waremme (180.222€). Ce constat s'inverse pour les villas, bungalows et maisons de campagnes avec un prix moyen régional (272.099€) supérieur à la moyenne de l'arrondissement (242.330€) et de Hannut (263.571€). La tendance est à la hausse, +24% en dix ans pour les maisons ordinaires, +17% pour les villas.

Du côté des appartements, le prix moyen à Hannut s'élève à 201.083€ en 2016 soit une augmentation de 45% en l'espace de dix ans. La tendance est également à la hausse en Région wallonne et dans l'arrondissement, + 33% en Région wallonne et +17% pour l'arrondissement.

Le prix des terrains est également en augmentation avec des oscillations importantes d'une année à l'autre. Le prix moyen du m² en 2014, s'élève à 52€ à Hannut soit une augmentation de 26% depuis 2006. En comparaison, les prix moyen du m² à l'échelle de la Région et de l'Arrondissement sont similaires à ceux observés à Hannut en 2014.





En termes de transactions, leur nombre varie d'une année à l'autre. Ainsi, en dix ans, 1067 maisons ordinaires, 232 villas et 391 appartements ont fait l'objet de transactions. Au niveau des terrains, on observe 434 transactions entre 2006 et 2014.

5.7.7 Logements publics

En 2016, les logements publics représentent 1,5% du parc de logements de la commune :

- la ville de Hannut possède 18 logements : 7 de transit, 1 d'insertion, 1 social et 9 à loyer modéré.
- Le CPAS de Hannut possède 25 logements : 1 social, 3 de transit, 21 en résidence service.
- Les ASBL telles que le Collectif Logement ou les œuvres paroissiales possèdent 11 logements.
- L'agence immobilière sociale AIS'Baye gère 55 logements pour Hannut.

Ces logements ne couvrent pas les demandes en attente qui sont estimées à plus de 60, rien qu'en 2016.

Pour répondre aux normes en vigueur en Wallonie, Hannut devrait offrir 10% de logements publics et 3 logements de transit. Hannut propose suffisamment de logements de transit au vu des obligations régionales.

En 2016, Engis est la seule commune qui répond au seuil référent wallon des 10% de logements publics. Avec 6838 logements comptabilisés en 2016, la commune de Hannut devrait donc atteindre un total de 684 logements publics soit 575 logements publics supplémentaires.

5.7.8 Logements inoccupés et problèmes d'insalubrité

-Le Service logement effectue des enquêtes de salubrité. En 2015, 12 enquêtes ont été menées. Parmi les logements examinés, 4 ont été notifiés comme inhabitables.

5.7.9 Actions communales en faveur du logement

Comme l'énonce le Code du Logement et de l'Habitat durable, chaque commune doit élaborer, dans les neuf mois suivants le renouvellement du conseil communal, une déclaration de politique du logement qui détermine les objectifs et les principes des actions à mener. Ce programme, le plan d'ancrage communal, reprend les projets initiés par les différents opérateurs en matière de logement que sont les Communes, les CPAS, les SLSP, le FLW ainsi que différentes ASBL.

Le dernier plan d'ancrage couvrait 2014-2016.

Depuis 2016, la commune participe à l'initiative « Réseau logement » de l'arrondissement de Huy-Waremme portée par la Conférence des élus Meuse Condroz Hesbaye (CE-MCH) en partenariat avec le Centre Local pour la Promotion de la Santé (CLPS). L'objectif de ce réseau est de construire une stratégie

sur le territoire pour répondre au mieux aux demandes et obligations actuelles et à venir en termes de logement.

5.8 Réseaux de déplacements

5.8.1 Transports routiers

- Réseau routier

La commune de Hannut se situe à l'extrémité ouest de la province de Liège, aux limites de la Flandre et des provinces de Namur et du Brabant Wallon.

La longueur du réseau routier revêtu de Hannut est de 361 km dont 2,4 km d'autoroute, 32,9 km de routes régionales et 303,1 km de routes communales.

La commune de Hannut est desservie par l'autoroute E40 et par trois axes routiers principaux : la N80, la N69 et la N64.

- L'autoroute **A3/E40** traverse le territoire communal dans sa partie nord. Cette voirie permet de relier Bruxelles et Liège. Deux échangeurs permettent d'accéder à Hannut : le premier se situe sur la commune de Lincent et le deuxième sur celle de Landen (Flandre).
- La **N80** traverse le territoire communal du nord au sud en passant par le centre de Hannut. Elle connecte Namur et Saint-Trond et permet d'accéder à l'autoroute E40. Il s'agit d'une voirie fortement rectiligne avec deux larges bandes de circulation, favorisant les vitesses élevées. Cette route est la principale pénétrante dans Hannut. Elle dessert Hannut-centre, le zoning et la zone commerciale et est bordée de zones d'habitation notamment au niveau d'Avernas-le-Bauduin, de Moxhe, d'Avin et de l'entrée dans Hannut. A noter qu'un quartier pavillonnaire s'est développé en marge de cette voirie. Plusieurs surfaces commerciales ont également choisi de s'implanter le long de celle-ci.
- La **N64** s'étend du nord-ouest au sud-est du territoire et dessert le centre de Hannut. Elle permet de relier Tirlémont (Tienen), au nord, à Huy, au sud. De la même manière que pour la N80, cette voirie est fortement rectiligne. Des habitations, des exploitations agricoles et des commerces se trouvent le long de la N64 au sud-est de Hannut. Le tronçon entre Hannut et Villers-le-Peuplier est particulièrement concerné.
- La **N69** (ou Chaussée romaine) qui ne traverse pas le centre de Hannut, relie, selon un axe est-ouest, la N80 et la N64 et se prolonge vers Waremme. Contrairement aux autres voiries régionales, il n'y a pas d'urbanisation le long de cet axe, à l'exception de quelques exploitations agricoles.

La voirie R62 (ring) correspond au contournement du centre de Hannut. Elle relie depuis fin 2013 les deux tronçons de la N80 situés de part et d'autre du noyau urbain en croisant un tronçon de la N64 situé au sud-est de ce dernier. La finalisation de ce tronçon du contournement de Hannut a permis d'alléger le trafic constaté au niveau du chemin des Dames.

Ces voiries offrent une bonne accessibilité au centre de Hannut et une accessibilité confortable aux villages d'Avernas-le-Bauduin, d'Avin, de Lens-Saint-Rémy, de Moxhe, et de Villers-le-Peuplier. Par contre, les villages d'Abolens, de Cras-Avernas, de Bertrée, de Blehen, de Trognée, de Merdorp, de Petit-Hallet et de Poucet ne bénéficient pas d'une desserte par le réseau routier régional.

Les comptages effectués lors de l'étude du Plan intercommunal de mobilité (2012), indiquent qu'il n'y a pas de risque de saturation du réseau et que la circulation de poids lourds n'est actuellement pas un problème de taille.

Un contournement interne ou la petite ceinture mise en place dans le centre de Hannut a permis une fluidification des déplacements mais fait encore l'objet d'accidents en certains carrefours. Il a toutefois permis de dégager des espaces dans le centre, via la mise en œuvre de sens uniques.

- **Sécurité routière**

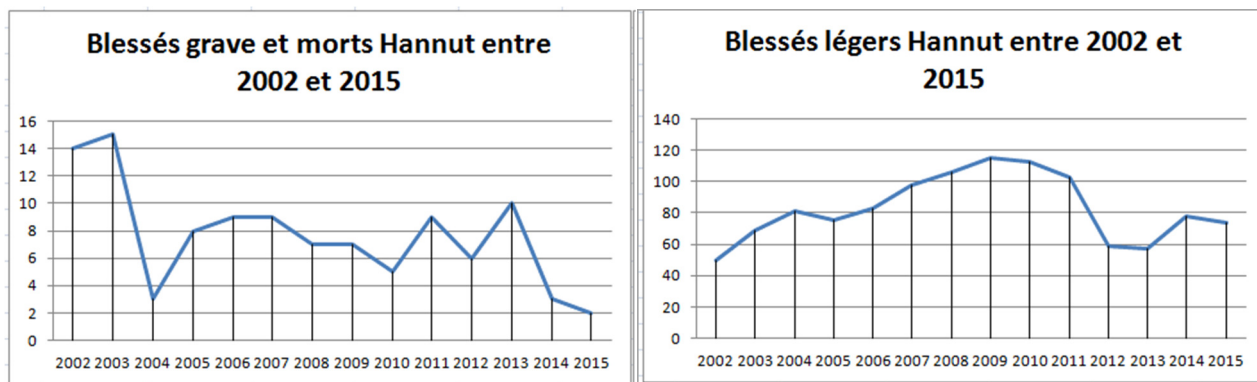
En 2016, on dénombre 10981 véhicules⁵ sur le territoire dont 8323 voitures privées. Ces chiffres sont en constante croissance suivant l'évolution démographique.

En 2009, les deux principales causes d'accidents à l'échelle communale étaient le non-respect des règles de priorité et la perte de contrôle due à une vitesse trop élevée.

Le nombre de blessés graves et de morts tend à diminuer depuis 2002. Le nombre de blessés légers est assez variable, avec une forte augmentation entre 2007 et 2010. La tendance est à la baisse depuis 2011.

Les accidents sont proportionnellement plus importants durant les weekends et impliquent le plus souvent des conducteurs/passagers entre 21-30 ans. Les cyclistes et piétons sont moins concernés.

Évolution du nombre d'accidents avec lésions corporelles sur la zone de police et la commune de Hannut :



Source : ISLP - Années 2002 à 2015

Par rapport aux autres communes de la zone de police « Hesbaye ouest », Hannut et Braives présentent les statistiques d'accidents les plus élevées. Cela s'explique principalement par la présence d'axes routiers aux flux importants.

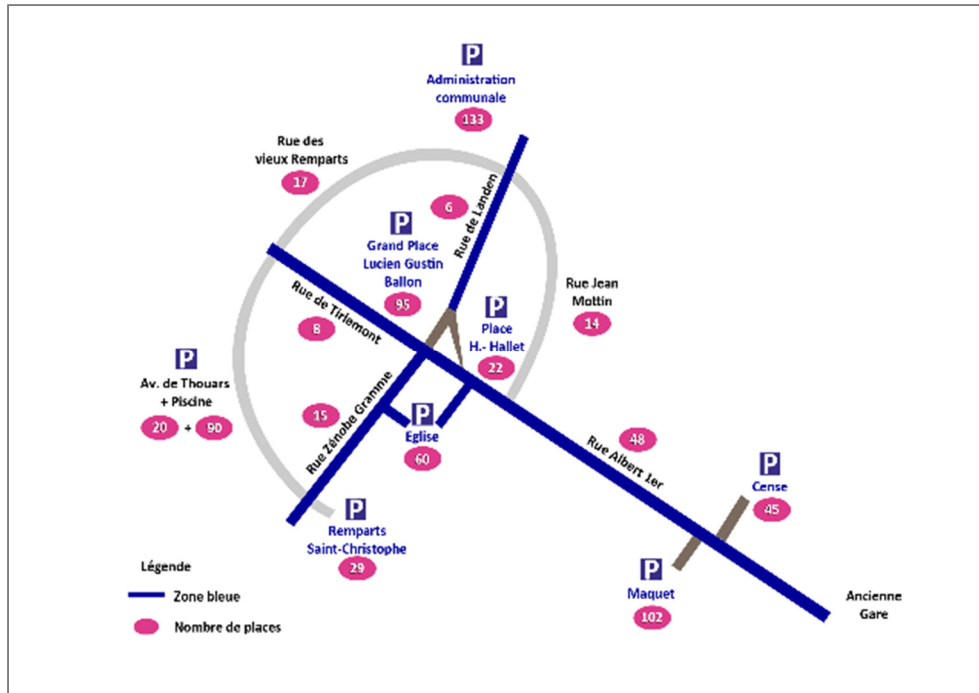
Le PICM et la Zone de police Hesbaye-Ouest ont identifié une série de points noirs dont les carrefours accidentogènes. La N64 est la route qui génère le plus d'accidents. Entre 2010 et 2015, 31% des accidents ont eu lieu sur cet axe. La N80 et la N240 sont également des axes accidentogènes.

Il y a 5 radars fixes sur le territoire. Divers aménagements destinés à modérer la vitesse ont été mis en place sur le territoire communal notamment aux abords des écoles.

- **Stationnement**

L'hypercentre de Hannut est répertorié en zone bleue afin de privilégier le stationnement des visiteurs des commerces en provoquant une rotation régulière sur les places. En plus du stationnement en voirie, on dénombre plusieurs parkings publics ou liés à un équipement commercial. Le centre de Hannut propose ainsi plus de 600 places de parkings dont 257 places en zone bleue.

⁵ Le parc de véhicules regroupe tous les véhicules motorisés inscrits en Belgique au 1^{er} août de l'année.



Le stationnement au centre de Hannut (source : Cellule Gestion Centre-ville)

Le nombre de stationnements réservés aux personnes handicapées s'élevait à 104 sur l'ensemble de la commune (source : comptage du Conseil consultatif de la personne handicapée, juin 2015).

Hors du centre-ville, les voiries sont essentiellement à caractère rural avec une assiette juste suffisante pour le passage de deux voitures, généralement sans espace de stationnement. Le stationnement s'effectue bien souvent sur la chaussée, le bas-côté ou sur les trottoirs quand les riverains n'utilisent pas leurs espaces privés. Cette situation est susceptible de poser des problèmes aux piétons et personnes à mobilité réduite.

- **La route des blés d'or**

La route des blés d'or vise à faire découvrir les paysages, l'histoire, l'architecture et les produits du terroir de la Hesbaye. Il s'agit d'une promenade d'environ 110 km qui peut, en fonction de la distance, être effectuée en voiture, à vélo ou même à pied. Cet itinéraire effectue une boucle et traverse entre autres le territoire de la commune de Hannut.

5.8.2 Transports publics

- **Bus communal**

La Commune dispose de 3 bus.

- **Réseau TEC**

Au total, 10 lignes de bus desservent le territoire. Celles-ci sont réparties entre 3 services TEC : TEC Liège-Verviers, TEC Namur-Luxembourg et TEC Brabant wallon.

Le réseau présente de nombreuses lignes de bus et des fréquences parfois importantes.

N°	Dénomination	Type de ligne	
Réseau TEC Liège-Verviers			
44	Huy – Burdinne – Hannêche - Hannut	Scolaire	Variante locale
83	Liège Saint-Lambert – Bierset - Hannut	Faible fréquence	Variante locale
83a	Waremmes - Hollogne-sur-Geer - Hannut	Faible fréquence	Variante locale
127a	Huy – Hannut – Landen	Régulière	Variante locale
128	Waremmes – Geer – Hannut	Régulière	Variante locale
Réseau TEC Namur-Luxembourg			
16	Namur – Hannut	Régulière	Fixe
81	Hannut-Namur (express)	Scolaire	Fixe
Réseau TEC Brabant Wallon			
148a	Gembloux – Ramillies - Landen	Scolaire	Fixe
339	Hannut – Tienen	Scolaire	Fixe
610	Hannut – Jodoigne	Scolaire	Fixe

Lignes de bus desservant le territoire hannutois (source : PICM et TEC)

Tout le territoire est desservi. La concentration des lignes vers le centre de Hannut permet les liaisons entre Hannut et les autres villages de la commune (ainsi que les communes limitrophes). Depuis septembre 2012, le TEC Namur-Luxembourg a mis en service la ligne 81, qui relie Hannut à Namur en moins d'une heure.

Des services complémentaires sont mis en œuvre sur certaines lignes, afin de desservir le marché de Hannut qui se déroule le lundi, renforçant encore les liaisons au sein du territoire communal.

Toutefois, ce constat général ne doit pas dissimuler l'hétérogénéité de cette couverture. Sur certaines lignes, une quinzaine de bus circulent par jour et par sens, tandis que pour d'autres le nombre de trajets ne dépasse pas 8 par jour. Le week-end, la desserte est réduite puisque 2 lignes ne sont pas en service le samedi et 3 le dimanche.

En comparant le temps de parcours entre le bus et la voiture, le PICM a mis en avant des temps de parcours plutôt longs pour les longs parcours et compétitifs pour les plus courtes distances :

	Différence entre « Temps en bus - Temps en voiture »
Hannut - Waremmes	26 – 18 = 8 minutes
Hannut - Liège	74 - 32 = 42 minutes
Hannut - Namur	(58-33) = 25 minutes
Hannut - Huy	43 – 25 = 18 minutes
Hannut - Landen	17 – 13 = 4 minutes

Différences de durées entre les trajets en bus et les trajets en voiture (sources : PICM)

Enfin, en ce qui concerne les arrêts de bus, de nombreux efforts sont encore nécessaires pour adapter le réseau aux personnes à mobilité réduite. La plupart des arrêts de bonne qualité se concentrent dans les zones les plus urbanisées de la commune (centre-ville et centres des villages). En dehors des villages, les poteaux sont en général situés le long de la voirie, les usagers se trouvent donc en situation d'insécurité lors de leur attente.

- **Train**

La commune de Hannut ne bénéficie pas de desserte ferroviaire bien que son territoire soit traversé par une ligne à grande vitesse.

L'ancienne ligne de chemin de fer 127 a été reconverte en RAVeL.

Les deux gares les plus proches sont situées à Landen (13 km du centre de Hannut) et Waremme (17 km du centre de Hannut) sur une même ligne ferroviaire (ligne 36) qui permet de rejoindre Liège et Bruxelles. Les trains à destination de Landen et Waremme sont des IC (InterCités), IR (régionaux), L (locaux omnibus) et P (trains de pointe pour le renforcement). Se rendre à la gare prend entre 9 et 20 minutes en moyenne en voiture.

En ce qui concerne la durée des trajets :

- Landen est à 55' de Bruxelles sud et 32' de Liège Guillemins.
- Waremme est à 1h05 de Bruxelles sud et 22' de Liège Guillemins.

- **Intermodalité TEC-SNCB**

La gare de Waremme est accessible en bus (26 minutes) grâce aux lignes :

- 83a (Hannut, Poucet, Villers-le-Peuplier, Blehen, Lens-Saint-Remy et Abolens).
- 128 (Hannut, Poucet, Villers-le-Peuplier, Blehen, Lens-Saint-Remy).

La gare de Landen est accessible en bus (17 minutes) grâce aux lignes :

- 27a (Hannut, Poucet, Villers-le-Peuplier, Lens-Saint-Remy, Moxhe, Avin, Cras-Avernas, Bertrée, Trognée).
- 148a (Grand-Hallet et Petit-Hallet).

La gare de Landen est également accessible par voie cyclable RAVeL jusque Landen puis via une piste cyclable en site propre.

Plus anecdotique, les gares de Huy et Namur sont également accessibles, respectivement en 43 minutes et 58 minutes, grâce aux lignes :

- 127a (Hannut, Poucet, Villers-le-Peuplier, Lens-Saint-Remy, Moxhe, Avin, Cras-Avernas, Bertrée, Trognée).
- 81 (Namur Express).

5.8.3 Transports à la demande

- **Allô taxi**

Mis en place dans le cadre du Plan de cohésion sociale le Allô taxi permet de rejoindre Hannut-centre et les villages mais également les communes limitrophes ainsi que Huy, Waremme et Namur. Ce service a pour objectif principal de conduire les personnes à un entretien d'embauche, à une formation, à l'hôpital...

Il est disponible pour tous mais son champ d'action vise à privilégier les personnes en situation précaire.

Les tarifs sont variables en fonction de la course et restent très compétitifs (ex : 1€ aller/retour dans la commune).

- **Taxi sénior**

Il s'agit d'un service de transport pour les personnes de plus de 55 ans domiciliées à Hannut. Il permet de se déplacer au sein même du territoire communal (centre et villages) pour la modique somme de 1 € (aller/retour).

- **Taxi junior**

Créé en 2014, le Taxi junior géré par Coolzone, propose un transport aux jeunes hannutois qui ont entre 12 et 26 ans et qui désirent se rendre à une activité, à un entretien d'embauche, dans un service, une administration, ...

Le véhicule est également mis à disposition des clubs sportifs et associations hannutoises qui souhaitent transporter leurs membres pour une compétition, un évènement, une activité,

Les tarifs sont similaires aux tarifs du Allô taxi et du Taxi sénior (entre 1€ à 8€ en fonction du lieu et du nombre de personnes.

- **Bon pied bon œil**

Créée en 1992 et située dans le zoning de Hannut, l'asbl Bon Pied Bon Œil propose un service destiné à divers publics cibles : les particuliers, les centres neurologiques, les homes et maisons de repos... mais aussi toutes les personnes de plus de 50 ans, ou qui éprouvent des difficultés à se déplacer en transport en commun. L'asbl dispose d'une quarantaine de véhicules adaptés permettant de couvrir toute la Belgique.

- **Covoiturage**

En 2015 un parking de covoiturage a été inauguré derrière l'Académie. Une zone de covoiturage est également disponible sur le territoire de Landen à hauteur de l'E40.

En avril 2013, le Collège communal a décidé d'adhérer au système d'autostop élaboré et sécurisé, Covoit'stop développé par la Conférence des élus en partenariat avec la Province de Liège. La plupart des communes de l'arrondissement sont également partenaires, permettant ainsi un véritable réseau de covoiturage. Ce système devrait être opérationnel dans le courant 2017.

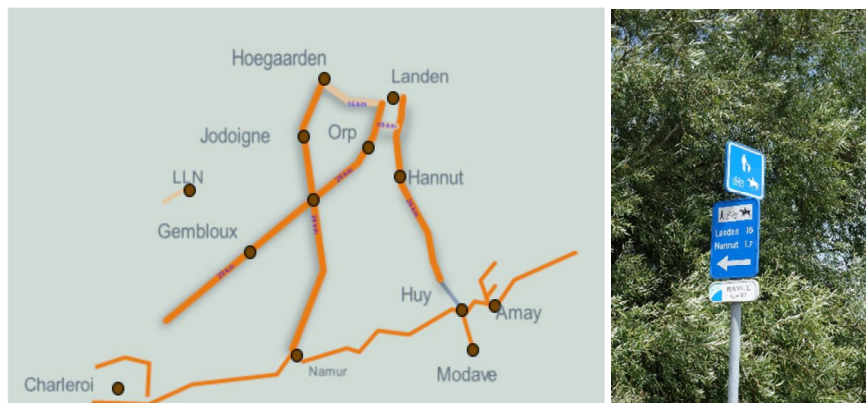


5.8.4 Mobilité douce

- **RAVeL**

Véritable colonne vertébrale de mobilité douce, le RAVeL permet de relier Hannut à Huccorgne (Wanze) et à Landen grâce à l'ancienne ligne de chemin de fer 127 (Landen-Statte (Huy)). Au total, le RAVeL traverse le territoire sur une longueur de 8,7 km.

Au nord, au niveau de Landen et Lincet, la connexion entre le RAVeL 127 et 148, permet de rejoindre Gembloux et Namur.



Hannut dans le réseau des RAVeL de Wallonie (source : velo-ravel.be)

A l'échelle de la commune, le RAVeL relie les villages de Bertrée, Hannut et Villers-le-Peuplier. L'accès au centre de Hannut est assuré par la N64 réaménagée sur ce tronçon (gare-centre). Les autres villages sont plus ou moins éloignés ou séparés du Ravel par des voiries non sécurisées rendant leur connexion parfois très difficile.

- **PIC vert**

Fin des années 2000, la commune a participé à l'appel à projet « PICVerts II » pour la réalisation d'itinéraires verts. Ce projet a permis d'aménager et de baliser l'itinéraire des chevées et marais entre Lens-Saint-Remy, Abolens et Lens-Saint-Servais (Geer).



Sentier PIC Vert à Abolens

- **Chemins réservés**

Depuis 2016, 69 km de chemins agricoles ont été réservés aux modes doux et aux charrois agricoles, sur tout le territoire. Les communes limitrophes concernées ont également approuvé cette démarche sur les tronçons transcommunaux.

- **Randonnées VTT**

Il existe deux circuits balisés sur la commune qui s'étendent essentiellement sur la partie ouest du territoire. Ils se composent surtout de chemins agricoles et ou de routes peu fréquentées.

- **Vélociste et associations**

En 2014, outre un vélociste à Hannut, il y avait 5 clubs cyclistes : le Cyclo Club de Crehen, le Cyclo Hesbignon Bertrée, le Cyclo la Roue Lensoise, la Team Cycliste Abaronnais et le Vélo Club Hannutois.

- **Déplacements piétons fonctionnels**

Le PICM a mis en avant une grande hétérogénéité dans la qualité des cheminements piétons. Le principal défaut vient du manque de continuité lié au manque d'espace, à la présence d'obstacles, au revêtement inapproprié, au manque d'éclairage et à des traversées non sécurisées.

Plusieurs passages-piétons présentent cependant une bonne sécurisation grâce à une signalétique adaptée et un bon éclairage. Sur certaines voiries importantes, des îlots centraux permettent d'effectuer la traversée en deux temps.

Les aménagements piétons dans l'hyper-centre de Hannut sont généralement de bonne qualité et sont pour la plupart, adaptés aux personnes à mobilité réduite. En dehors de cette zone, la qualité des cheminements est plus aléatoire.

La commune tend à améliorer la situation d'année en année par la réalisation progressive d'aménagements de sécurité qui, pour certains, font l'objet de fiche action dans le cadre du PICM.

- **Promenades et sentiers de Grandes Randonnées**

L'ensemble des villages sont couverts par 11 itinéraires de promenade en cours d'actualisation (2017).

Deux sentiers de grande randonnée traversent le territoire, il s'agit des :

- GR 579 Bruxelles - Liège (148 km) : départ parvis Sainte-Gudule puis Huldenberg, Pécrot, Jodoigne, Orp-le-Petit, Avernas-le-Bauduin, Jehay-Bodegnée, Liège.
- GR 564 Avernas-le-Bauduin - Huy (34 km) via Hannut.

5.8.5 Actions communales en matière de mobilité

- **Plan intercommunal de mobilité**

Le Plan intercommunal de mobilité entre les communes de Hannut, Geer, Berloz et Waremme a été initié en 2010 pour être approuvé par les différentes communes concernées fin 2014. Ce plan est conçu comme le point de départ d'une dynamique permanente d'organisation et d'évaluation de la politique suivie en matière de déplacements au sein des quatre communes concernées.

→ ***Enjeux identifiés :***

Au niveau des transports en commun :

- *L'optimisation de l'offre de transport public en développant l'offre de transport à la demande permettant de pallier les carences du réseau structurant et en travaillant sur l'intermodalité entre les différents modes de déplacements.*
- *L'amélioration qualitative des points d'attente et d'accueil, que ce soit pour le bus ou pour le train, en termes de convivialité, d'intermodalité, d'usages et d'accessibilité.*

Au niveau des modes doux :

- *La promotion d'une mobilité durable pour toute la collectivité en favorisant autant que possible les modes doux.*
- *La promotion du vélo comme moyen de locomotion au quotidien.*
- *L'incitation aux déplacements de proximité à pied aussi bien dans les centres que dans les villages, tout en tenant compte des PMR.*

Au niveau de la circulation routière :

- *La gestion de la circulation automobile sur un territoire possédant un réseau de voiries important et de nombreuses voies régionales, afin de garantir un cadre de vie agréable pour les habitants (trafic sur des axes appropriés, limiter les nuisances sonores, qualité de l'espace public...).*

→ ***Les objectifs communaux et intercommunaux :***

Au niveau des transports publics :

- *Envisager une complémentarité de l'offre des lignes du TEC pour rejoindre les principaux pôles du territoire (centres villes, équipements publics, noeuds de transport en commun).*
- *Renforcer tant que possible le rôle de la ligne de chemin de fer.*
- *Accroître et améliorer les opportunités d'intermodalité bus/train.*

Au niveau des modes doux :

- *Mettre en place un réseau cohérent et efficace au quotidien.*

- Continuer à rénover et à améliorer les cheminements piétons dans les centres des communes afin de les rendre attrayants et adaptés aux flux denses de piéton.
- Garantir premièrement une bonne accessibilité de certains lieux précis tels que les principaux arrêts TEC, une salle communale ou autres endroits fréquentés. Dans un second temps, il faut garantir des trottoirs dans les rues les plus fréquentées ou un espace partagé lorsque la densité de trafic le permet. L'idéal étant d'obtenir à long terme un cheminement continu d'un côté au moins de la voirie dans les zones urbanisées.
- Sécuriser les traversées piétonnes.
- Adapter progressivement l'espace public pour les Personnes à mobilité réduite.

Au niveau du trafic routier :

- Hiérarchiser le réseau afin d'améliorer sa lisibilité.
- Maîtriser les vitesses de circulation.
- Améliorer l'espace public.
- Développer une offre de stationnement ciblée.
- Optimiser l'offre de stationnement au centre des villages et aux abords des pôles d'activités majeurs des communes, dans une optique d'accessibilité générale de tous les modes.
- Proposer une organisation du stationnement appropriée aux abords des écoles.
- Maîtriser les vitesses, tout particulièrement aux entrées et aux centres des villages et Hannut-centre.
- Améliorer la sécurité des carrefours et points noirs du réseau.
- Organiser et gérer la desserte des zones d'activités économiques.

Plus particulièrement pour Hannut, le PICM propose une série d'actions dont certaines plus prioritaires telles que des sécurisations de carrefours, des aménagements de parking pour le covoiturage, les aménagements des abords d'écoles... L'étude propose également une série d'actions à portée transcommunale telles que le ramassage scolaire, la promotion du vélo à assistance électrique, la promotion du vélo, l'organisation de covoiturage.

5.9 Synthèse

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES TERRITORIALES			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Aménagement du territoire			
<p>Grande zone agricole. Potentiel urbanisable encore important. Présence de deux ZACC. Amélioration du centre de Hannut suite aux Opérations de revitalisation et de rénovation urbaines. Présence d'outils de gestion du territoire mis à jour : Schéma de structure et Règlement communal d'urbanisme. Présence d'une CCATm.</p>	<p>Zone forestière résiduelle. Présence parcimonieuse de zones naturelles. Le Plan de secteur qui encourage l'urbanisation linéaire.</p>	<p>L'entrée en vigueur du nouveau code de l'aménagement du territoire.</p>	
Patrimoine			
<p>Le patrimoine de Hannut présente de nombreux sites et édifices situés dans les villages et dans le centre-ville dont certains sont repris sur la liste du patrimoine monumental ou qui sont classés. Le patrimoine est d'une grande diversité : époques de construction, style architectural, typologie... Mise en place d'un Commission d'histoire locale. Organisation de visites par l'asbl « Tour des villages » depuis 2015.</p>	<p>La visibilité et la mise en valeur du patrimoine est encore faible. Disparition d'éléments du patrimoine.</p>	<p>Les Journées du patrimoine.</p>	

Cadre bâti			
<p>Une ville-centre et des pôles villageois périphériques qui gravitent autour de manière relativement équilibrée.</p> <p>Auréoles villageoises plus ou moins bien conservées.</p> <p>Réserve foncière estimée à 434 hectares.</p> <p>Un potentiel encore important d'habitat ancien à réhabiliter et de nombreux projets immobiliers.</p> <p>La commune dispose d'un Règlement communal d'urbanisme (actualisé).</p>	<p>Mais la tendance ces dernières années, a été vers l'étalement vers les villages les plus proches (conurbation avec Thisnes, Crehen, Villers-le-peuplier).</p> <p>Les villages se sont étendus de manière linéaire le long des routes.</p> <p>Parc de logement relativement ancien et souvent énergivore.</p>	<p>L'entrée en vigueur du nouveau code de l'aménagement du territoire.</p>	
Logement et immobilier			
<p>Augmentation du parc de logement (+1,7% /an).</p> <p>Une stratégie communale proactive en matière de logement et mise à disposition de logements publics.</p> <p>Augmentation du nombre d'appartements au centre-ville via notamment la rénovation de bâtiments inoccupés et au comblement de dents creuses. Les appartements représentent 17% des logements.</p> <p>Présence d'un réseau d'acteurs impliqués dans la lutte contre le mal logement et l'isolement dont un agent communal chargé de vérifier et verbaliser les cas d'insalubrité.</p> <p>Présence d'une Agence immobilière sociale (AIS'baye).</p>	<p>Les logements publics ne suffisent pas à la demande et aux exigences régionales.</p> <p>Manque de logements pour les familles nombreuses et recomposées, pour les personnes à mobilité réduite et les personnes défavorisées.</p> <p>Prix de vente des terrains et des logements en hausse et supérieurs à la moyenne régionale.</p>	<p>Primes régionales. Réforme de la législation wallonne du logement.</p> <p>Développement de nouvelles formes d'habitat.</p> <p>Création d'un réseau logement à l'échelle des arrondissements de Huy et Waremme.</p>	

Mobilité			
<p>Localisation générale de Hannut. Bonne accessibilité générale des villages. Mise en place progressive d'aménagements de sécurité. Finalisation du contournement de Hannut. Le réseau TEC couvre tous les villages et est même renforcé le jour du marché. 10 lignes tec. Mise en place d'une ligne de bus vers Namur.</p> <p>Trottoirs de qualité dans le centre de Hannut.</p> <p>Présence d'un RAVeL qui traverse le territoire de parts en parts. De randonnées VTT, de balades et d'un picvert.</p> <p>Aménagements cyclables à Hannut-centre.</p> <p>Réservation de chemins agricoles.</p> <p>Relief peu accidenté.</p> <p>Présence de transports publics (Taxi Senior, Allo Taxi, Taxi Junior, Bon Pied Bon Œil).</p> <p>Parking de covoiturage à Landen et derrière l'académie de Hannut.</p> <p>Plan intercommunal de mobilité</p> <p>Conseiller en mobilité.</p>	<p>Dépendance à la voiture. Quelques villages plus isolés. Entretien des 303 kilomètres de voiries communales. Des axes accidentogènes (N80 et N64).</p> <p>Le réseau TEC est réduit les weekends. Arrêts de bus non aménagés.</p> <p>Trottoirs de qualité médiocre en dehors de Hannut-centre. Absence d'aménagements spécifiques pour les personnes à mobilité réduite en dehors du centre de Hannut.</p> <p>Peu d'aménagements dans et entre les villages pour de sécuriser et d'encourager les déplacements à vélo et à pieds.</p> <p>Pas de réseau de mobilité douce.</p> <p>Aucun balisage</p>	<p>Opérations de sensibilisation et de répression à l'échelle régionale.</p> <p>Schémas Directeurs Cyclable Wallon et de la Province de Liège (Points-noeuds)</p> <p>Balade du Geer.</p> <p>Projet Covoit'stop à l'échelle de l'arrondissement.</p>	

6. ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES SOCIALES

6.1 Démographie

6.1.1 Population et densités

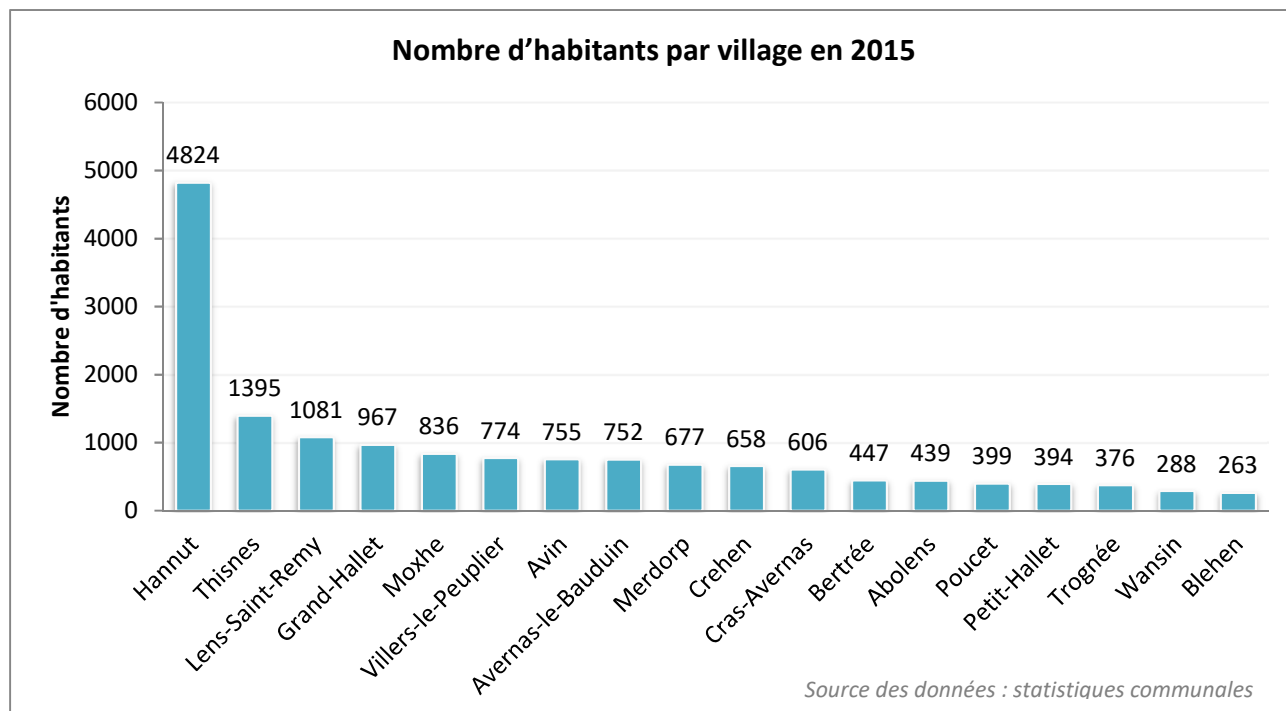
Au 1^{er} janvier 2016, Hannut compte 15.998 habitants pour une superficie totale de 86,53 km², soit une densité de population de 185 habitants par km². Ces chiffres classent la commune à la 58^{ème} place des communes wallonnes en termes de nombre d'habitants et à la 125^{ème} en termes de densité.

Hannut représente environ 20% des habitants de tout l'arrondissement de Waremme (79.444 habitants). A noter que l'arrondissement de Waremme est le moins peuplé de la province de Liège.

Lieu de résidence	Hommes	Femmes	Total
Région wallonne	1 756 900	1 845 316	3 602 216
Province de Liège	536 792	561 896	1 098 688
Arrondissement de Waremme	38 816	40 628	79 444
Hannut	7 776	8 222	15 998

Source des données : SPF Economie DGSIE

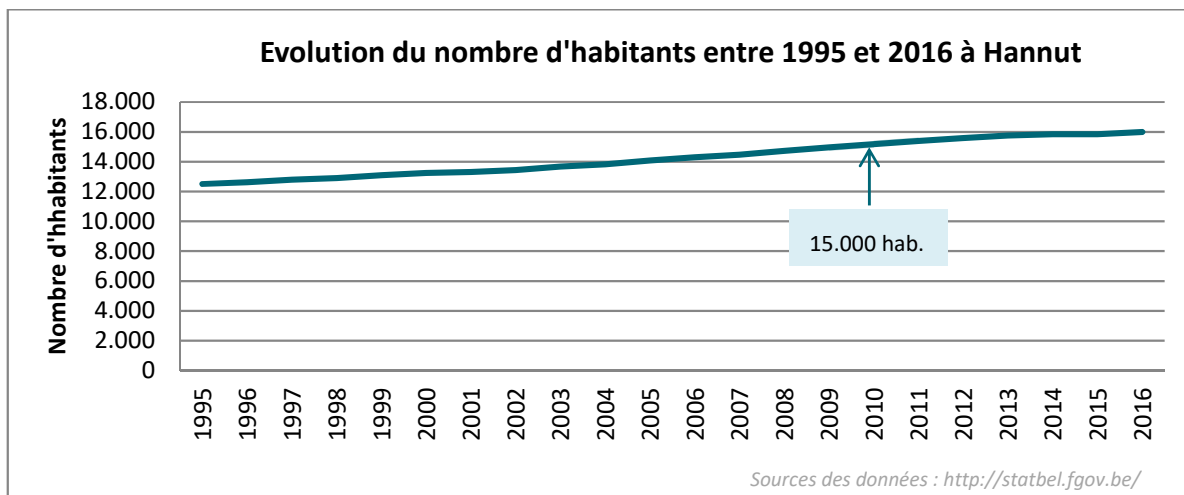
La commune de Hannut présente des allures très rurales avec des villages entourés de grandes étendues agricoles et un centre-ville. Elle présente de fortes disparités sur son territoire en ce qui concerne le nombre d'habitants. Le secteur Hannut-centre se détache des autres entités en concentrant 30% de la population totale de la commune. Thisnes avec ses 1395 habitants en 2015 est le plus peuplé des 17 villages suivis par Lens-Saint-Remy (1081 habitants) et Grand-Hallet (967 habitants). Les autres villages ne dépassent pas la barre des 1000 habitants. Les villages les moins peuplés sont Blehen et Wansin sous la barre des 300 habitants.



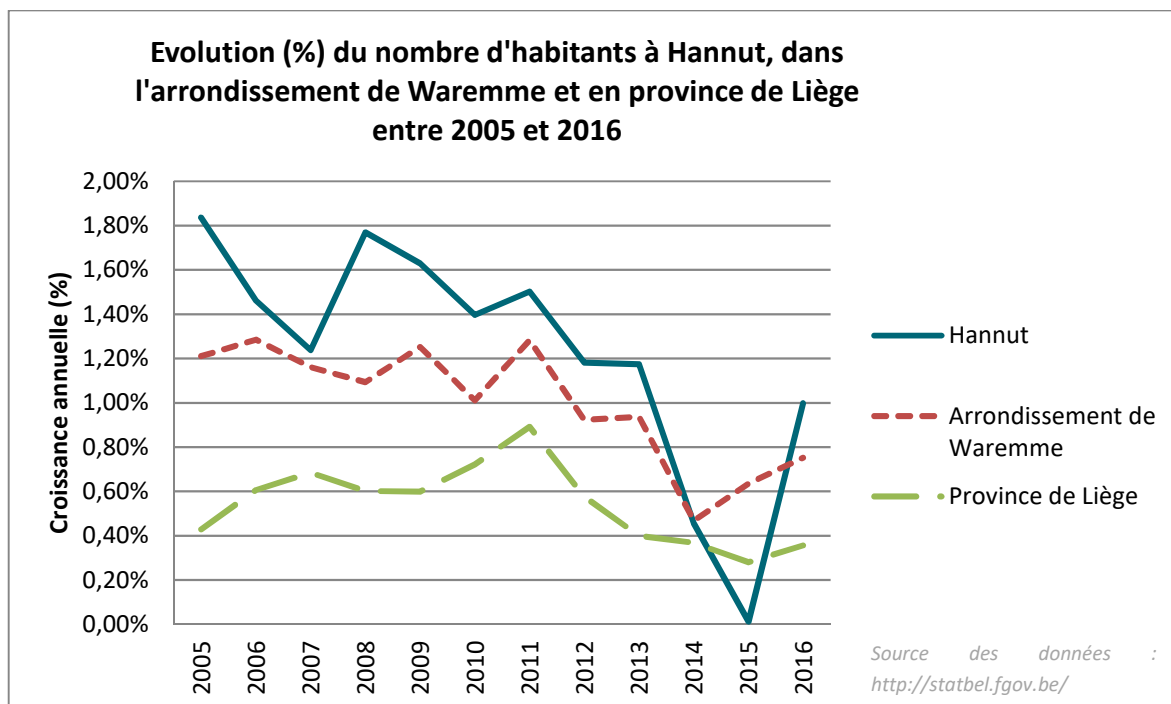
6.1.2 Evolution de la population

- De l'après-guerre à aujourd'hui

Depuis la guerre et jusqu'à aujourd'hui, la population de Hannut-centre a été constamment en augmentation, ce qui n'a pas été le cas des villages. En forte perte après la guerre, ce n'est, selon les cas, qu'à partir des années 1970 et 1980 voire 1990, qu'ils connaissent tous une augmentation de leur population. Seul le village de Blehen présente un quasi statu quo. C'est donc Hannut-centre qui a stabilisé démographiquement l'entité de la guerre jusque dans les années 1990.



Depuis plus de 20 ans, la croissance est en moyenne de 163 habitants en plus par an. Cette croissance tend à s'accroître ces 10 dernières années, avec une moyenne de 183 habitants en plus par an entre 2005 et 2015. Le seuil des 15.000 habitants a été dépassé en 2010.



Le taux de croissance est globalement supérieur à celui observé dans l'arrondissement de Waremme mais bien supérieur aux chiffres observés dans la Province de Liège. On constate toutefois une croissance inférieure à 1% entre 2014 et 2015.

Par rapport aux communes limitrophes, le taux de croissance est relativement similaire à ceux observés à Hannut. On observe une croissance plus soutenue sur les communes de Geer (1,81% entre 2005 et 2016) et Wasseiges (1,41% entre 2005 et 2016).

- **Par villages**

La plupart des villages ont connu une évolution démographique positive ces vingt dernières années. Entre 2006 et 2015, la commune a augmenté de 1687 habitants. Plus d'un quart de cette croissance provient de Hannut-centre. La part des autres villages dans cette augmentation est variée. La population d'Abolens a plus que doublée d'effectifs en dix ans. D'autres villages suivent le même mouvement dans une moindre mesure, tel que Merdorp, Moxhe ou Thisnes. A l'inverse, on observe des villages dont le nombre d'habitants a plutôt tendance à stagner, tels que Blehen Poucet, Bertrée ou Avernas-Le-Bauduin. Enfin, Lens-Saint-Remy est le seul village à avoir moins d'habitants en 2015 qu'en 2006.

Villages	Nombre d'habitants						
	2006	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2006-2015
Abolens	217	390	398	398	412	439	222
Avernas-le-Bauduin	737	762	745	751	742	752	15
Avin	663	722	728	748	755	755	92
Bertrée	440	453	433	444	440	447	7
Blehen	260	269	274	264	271	263	3
Cras-Avernas	534	570	605	629	625	606	72
Crehen	619	682	677	659	673	658	39
Grand-Hallet	925	944	955	970	951	967	42
Hannut	4362	4776	4841	4772	4767	4824	462
Lens-Saint-Remy	1096	1048	1070	1063	1080	1081	-15
Merdorp	574	646	662	690	692	677	103
Moxhe	642	747	768	782	824	836	194
Petit-Hallet	324	371	385	377	385	394	70
Poucet	399	384	382	405	409	399	0
Thisnes	1208	1364	1393	1370	1370	1395	187
Trognée	304	368	382	377	370	376	72
Villers-le-Peuplier	678	733	734	758	752	774	96
Wansin	262	269	291	290	287	288	26
TOTAL	14244	15498	15723	15747	15805	15931	1687

Source : statistiques communales

Cette évolution démographique a eu des effets prégnants sur la plupart des villages. Cela se traduit notamment par le rajeunissement de la population, la construction de nouvelles habitations dont certaines sous forme de quartiers et dynamisation des villages (plus d'élèves dans les écoles, organisation d'évènements...).

- **Prospective démographique**

Le Bureau du Plan publie régulièrement des projections de population à l'échelle des arrondissements. Il estime que la population de l'arrondissement de Waremme atteindra les 100.000 habitants en 2056. A

plus court terme, l'étude estime qu'en 2026, le nombre d'habitants sera de plus de 85.000 habitants soit une croissance de 5.000 âmes en 10 ans, et 7000 en 15 ans.

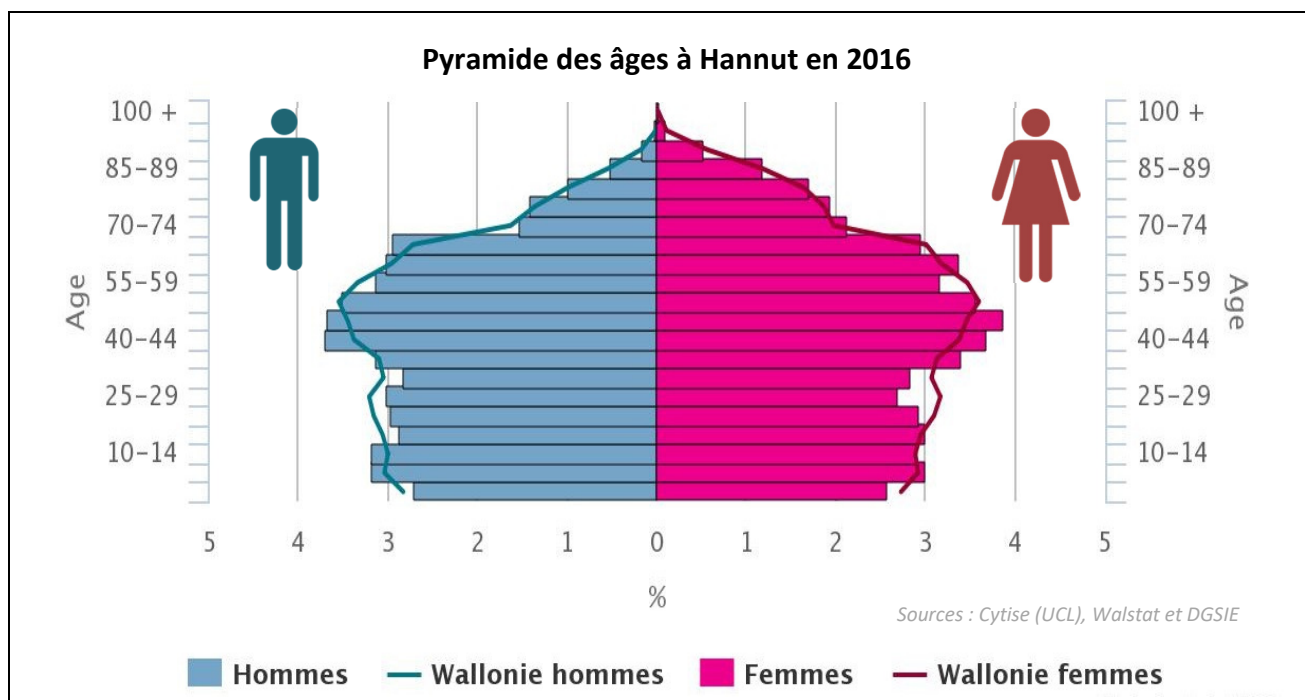
L'analyse réalisée par l'IWEPS et l'UCL⁶ estime quant à elle, que le nombre d'habitants à Hannut devrait s'élever à plus de 17.000 habitants en 2025 et 18.000 en 2035 soit un taux de croissance proche des 12 % en 15 ans. Ces chiffres s'inscrivent dans la tendance démographique actuelle. Hannut présenterait une croissance démographique au-dessus de la moyenne régionale (+8%) mais inférieure à celle annoncée dans les communes limitrophes telles que Wasseiges (+17%) et Geer (+24%)

La part des moins de 20 ans en 2025 est estimée à 21,5% contre 21% en 2035. A l'inverse la part des plus de 65 ans passera de 23,1% à 24,9% en 2035 montrant donc une tendance globale au vieillissement de la population. Le nombre de ménage connaîtra, selon ces mêmes perspectives, un taux de croissance dépassant les 15% atteignant les 7900 ménages en 2035.

6.1.3 Composition de la population

- **Structure de la population : pyramide des âges⁷**

La moyenne d'âge au 1^{er} janvier 2016 était de 41,3 ans à Hannut. Cette moyenne tend à croître et est similaire à l'âge moyen de l'arrondissement de Waremme (41,1 ans), de la province de Liège (41,2 ans) et de la Région wallonne (41 ans).



La pyramide des âges s'illustre par une base relativement large avec une forte présence des moins de 20 ans. Le ventre du graphique est également large pour les tranches allant de 40 à 60 ans. De manière

⁶ Les perspectives de population développées ici reposent sur la méthode de projection « multi-états ». Cette méthode s'articule sur la distribution des individus selon un éventail d'états caractérisés par l'âge, le sexe et la situation de ménage, et calcule des probabilités de transition entre ces différents états, sur la base de l'observation passée. A ces états, s'ajoutent les situations de naissance, de décès, d'immigration et d'émigration.

⁷ La pyramide des âges représente la répartition d'une population par tranches d'âge et par sexe à un instant donné, pour une population donnée.

générale les actifs de 35 ans et sont assez représentés, ce qui semble aller de pair avec une large base correspondant aux enfants. Ces constats tendent à montrer que Hannut attire les ménages dont la situation familiale est stable et sont à la recherche d'un cadre de vie épanouissant.

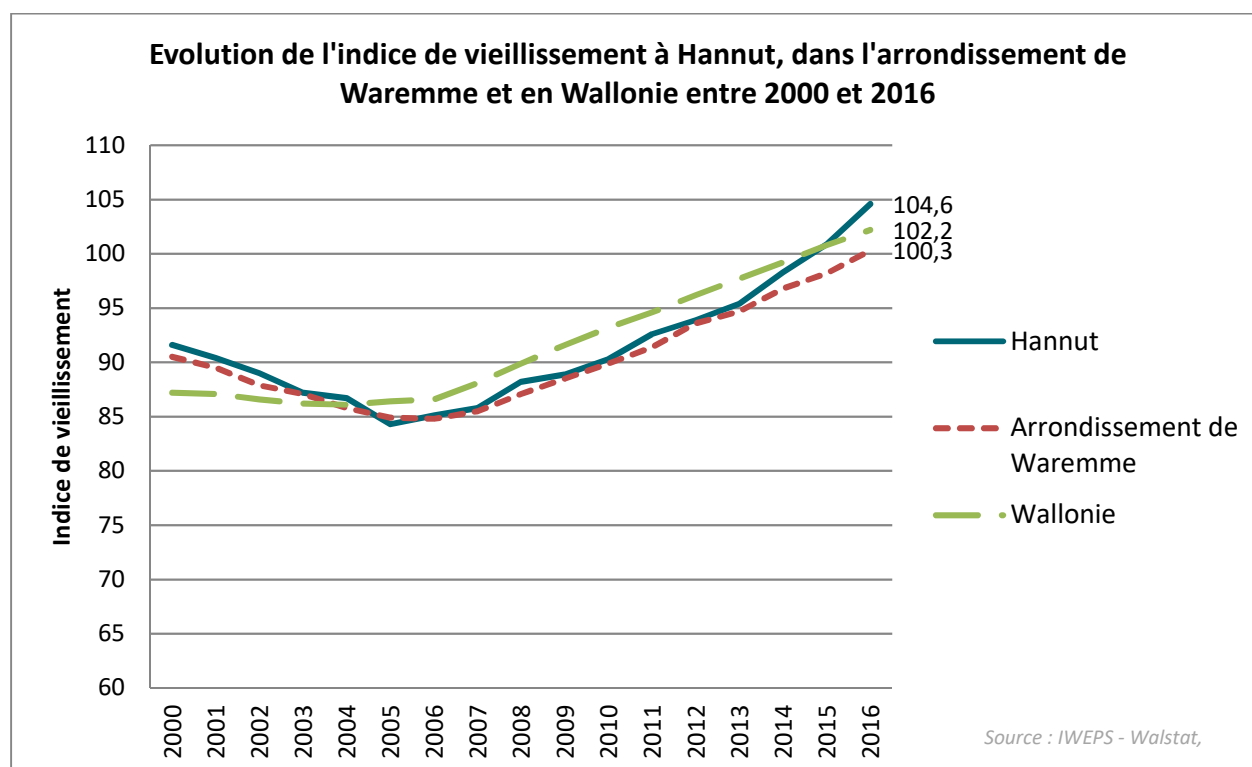
On note également un creux dans les catégories d'âges allant de 20 à 35 ans expliqué notamment par le départ de la population de cette catégorie pour les études voire les difficultés de (re) trouver un logement sur place.

Un déséquilibre important est à signaler pour les classes des 70 ans et plus en faveur des femmes. Ce constat s'explique plus que probablement par le fait que l'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes.

Part des catégories d'âges en Wallonie, province de Liège, arrondissement de Huy-Waremme et à Hannut en 2016 (source : Walstat IWEPS)			
Lieu de résidence	Part des moins de 20 ans (%) en 2016	Part des 60 ans et plus (%) en 2016	Part des 80 ans et plus (%) en 2016
Région wallonne	23,4	23,9	5,2
Province de Liège	22,9	24,2	5,3
Arrondissement de Waremme	23,4	23,4	4,9
Hannut	23,4	24,5	5,2

La part des 60 ans et plus est supérieure à celle des moins de 20 ans en 2016. Le rapport entre « jeune et personnes âgées de plus de 60 ans » ou indice de vieillissement de la population de Hannut est de 104,6 en 2016 contre 85,1 en 2006. Cette évolution, similaire à celle observée dans l'arrondissement et en Wallonie, traduit une tendance actuelle au vieillissement de la population.

Parallèlement, on observe un taux brut de natalité oscillant à 10‰ depuis une vingtaine d'années. Ce chiffre est similaire aux taux nationale et aux taux des pays européens (<https://donnees.banquemondiale.org/>).



La part des plus de 80 ans s'élève à 5,2% en 2016 à Hannut, ce qui correspond à un chiffre légèrement au-dessus de la moyenne régionale (5%). Dans l'arrondissement de Waremme, les communes de Hannut et de Waremme présentent des taux plus élevés par rapport aux autres communes ne présentant pas de noyau urbain ou de résidences pour les séniors.

- **Composition des ménages**

En 2015, Hannut comprenait 6488 ménages pour une taille moyenne de 2,42 personnes/ménage.

Le phénomène de réduction de la taille des ménages que connaît la Belgique, s'observe également à Hannut. Entre 2011 et 2015, le nombre de ménage est passé de 6292 à 6488, soit une augmentation de 196 ménages (39 ménages/an).

Les ménages d'une personne représentent 30% du total, suivent les « couples mariés avec enfant(s) » (22%) et les « couples mariés sans enfants » (19%). En termes d'évolution, on note une forte croissance des « couples non-mariés avec enfant(s) » (+177 en 5 ans) en partie en détriment des « couples mariés avec enfant(s) » (-83). Les familles monoparentales représentent 11% des ménages, leur nombre est sensiblement similaire ces 5 dernières années.

- **Population étrangère**

En 2015, la population étrangère de Hannut représente 4% de la population communale. Ce pourcentage est nettement inférieur à celui de la province de Liège (11%) et à la moyenne régionale (10%). On constate toutefois une croissance depuis 2005 (+2%).

La population étrangère (592 habitants) présente à Hannut, provient principalement de l'Europe (78%) avec essentiellement des Français (134), des Italiens (79) et des Roumains (69). Le solde se répartit entre les habitants Africains (8,6%), Asiatiques (6,8%) et Américains (5,7%).

6.1.4 Revenus

Le revenu moyen par déclaration à Hannut en 2014 s'élève à 33.547€. Ce qui est supérieur à la moyenne régionale (29.595€) et similaire à la moyenne de l'arrondissement de Waremme (33.296€). A noter que l'arrondissement de Waremme se classe en 3^{ème} position des plus hauts revenus wallons, après les arrondissements d'Arlon et de Nivelles. La tendance est à la hausse depuis les années 1990 avec une légère baisse en 2004.

En considérant le revenu médian par déclaration, on observe qu'en 2014 il s'élève à 24.782€ à Hannut. Cette valeur est supérieure au médian régional (22.212€) mais inférieur au médian de l'arrondissement de Waremme (25.224€).

Ces chiffres cachent des disparités importantes au sein de la population. Il s'agit d'une tendance également observée dans le Brabant wallon et dans le sud Luxembourg. Les revenus de plus de 50.000€ représentent 16,4% des déclarations fiscales en 2012 (contre 11,8 à l'échelle régionale).

En 2015, en moyenne 1,37% des 18-64 ans ont dû faire appel au revenu d'intégration sociale (RIS). Plus spécifiquement, 3,87% des 18-24 ans ont fait appel à ce revenu en 2015 ce qui correspond à une hausse importante depuis 2010.

Enfin, 4,46% des « 65 ans et + » ont bénéficié de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) ce qui est inférieur à la moyenne régionale (5,71%).

6.2 Vie sociale

6.2.1 Assistance et accueil social

- **Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS)**

Comme toutes les communes belges, Hannut dispose d'un CPAS qui a pour mission de permettre à chaque habitant d'être en mesure de mener une existence conforme à la dignité humaine.

Le CPAS de Hannut propose une série de services et d'aides tels que :

- L'allocation de chauffage : aide pour les personnes en défaut de paiement.
- Des logements de transit et d'insertion avec un accompagnement social.
- Des logements d'accueil pour les personnes en attente d'asile (ILA).
- La médiation de dettes.
- L'accompagnement et diverses actions en vue de réinsérer les personnes (recherche de formation ou d'emploi, ateliers de réinsertion, mise au travail via l'article 60...).
- L'octroi du revenu d'insertion social (RIS).
- Des aides sociales diverses.

Le CPAS de Hannut gère et accompagne également :

- La crèche et la MCAE DOREMI.
- La Résidence Lories (maison de repos et de soins).
- Les repas à domicile en collaboration avec le CPAS de Amay.
- L'Entreprise de Travail Adapté « l'Aurore ».

- **Le Service communal des Affaires sociales**

Depuis 2013, la Maison du social regroupe sous un même toit une série de services communaux : logement, l'encadrement des mesures judiciaires alternatives, 3^{ème} âge, l'Agence locale pour l'emploi (ALE), l'AIS'baye et le Service social.

- **Le Plan de Cohésion Social (PCS)**

Depuis 2009, la Commune de Hannut a mis en œuvre un Plan de Cohésion Social grâce, entre autres, à l'appui de la Wallonie. Ce plan vise à développer une démarche de coresponsabilité entre acteurs publics, privés et citoyens pour assurer l'accès aux droits fondamentaux et le bien-être pour tous.

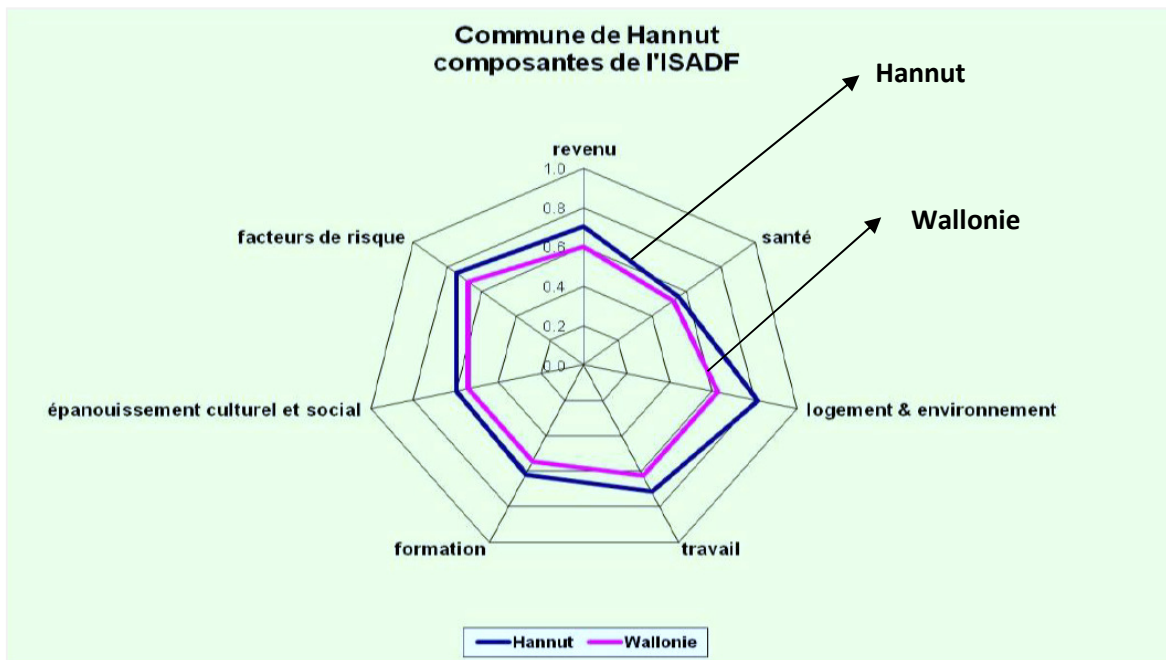
Suivie par le Service social communal et un comité d'accompagnement représentatif des acteurs locaux, cette démarche a débouché sur des actions coordonnées et transversales s'articulant autour des axes suivants :

- L'insertion socioprofessionnelle.
- L'accès à un logement décent.
- L'accès à la santé et au traitement des assuétudes.
- Le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Les Plans de Cohésion sociaux sont guidés par l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF), conçu par l'IWEPS. L'ISADF mesure l'accès des communes aux droits fondamentaux que sont : le revenu, la santé, le logement et l'environnement, le travail, la formation, l'épanouissement culturel et social auxquels s'ajoutent des facteurs de risques.

Au vu de son l'ISADF, on peut considérer que Hannut présente un niveau de cohésion meilleur que la Wallonie. En effet, tous les indices se révèlent être supérieurs à la moyenne régionale. Ce constat est

d'autant plus vrai pour l'indicateur logement et environnement qui classe la commune à la 43^{ème} place des communes wallonnes. L'indicateur synthétique final positionne Hannut à la 87^{ème} place.



Composantes de l'ISADF de Hannut en 2013 (Source : IWEPS)

Dans le cadre des deux derniers Plans (2009-2013 et 2014-2019), les projets et actions suivants ont été mis en œuvre :

- Création et gestion du Allô Taxi (environ 1800 trajets en 2015).
- Organisation de balades gourmandes pour les personnes précarisées.
- Accompagnement et aide au logement et au relogement en collaboration avec l'asbl Collectif logement.
- Mise en place de permanences d'accueil pour les victimes de violences conjugales et familiales.
- Accompagnement et organisation de cours de citoyenneté pour les personnes étrangères en partenariat avec le COF de Amay.
- Projet « Transition utile » pour les personnes de plus de 25 ans porteuse d'un handicap mental, en partenariat avec l'asbl Interaction.
- Mise en place d'une convention avec l'asbl Le Maillon (garde malade).
- Création d'une chorale « Chantons ensemble » en collaboration avec l'asbl Collectif logement.
- Ateliers d'insertion sociale et culturelle.
- Organisation d'une journée de la santé et du bien-être.
- ...



- **Autres services**

Le planning familial, l'Oasis familiale asbl a été créée en 1986 et propose une série de services d'accompagnement et d'aide aux familles tels qu'une halte d'accueil, une école des devoirs, des animations de vacances, un centre de planning et diverses consultations familiales et conjugales.

Le Collectif logement – Maison de la solidarité asbl est un lieu d'accueil ouvert à tous qui œuvre plus particulièrement dans deux secteurs : le logement et l'insertion sociale. L'asbl est reconnue comme association de promotion du logement (APL) qui met à disposition des logements décents avec un accompagnement des locataires. Le Collectif fournit également une assistance administrative et veille au droit au logement pour tous. Le service d'insertion sociale vise les personnes fragilisées ou en rupture sociale. Outre l'accompagnement, le Collectif leur propose une série d'ateliers et d'activités (sorties culturelles, ateliers cuisine, un jardin collectif...).

La Maison du cœur asbl vient en aide aux personnes les moins favorisées en organisant notamment une épicerie sociale et en gérant un magasin de seconde main situé dans les hangars de l'ancien dépôt militaire.

Fondée en 2004, **l'asbl Un Toit Pour Tous** est un lieu d'accueil et d'écoute des personnes éprouvant des difficultés sociales et de logement. Un toit pour tous gère également des biens immeubles en vue de les mettre en location à des prix modérés. Une soixantaine de personnes bénéficient de cet accompagnement chaque année.

Une section des **Compagnons dépanneurs** est présente à Hannut. L'association a pour objet d'intervenir sur le plan matériel auprès des personnes précarisées. La main d'œuvre des compagnons est gratuite et consiste en des dépannages divers et modestes et des déménagements.

L'association **Vie féminine** dispose d'une antenne à Hannut.

6.2.2 De la petite enfance à la jeunesse

- **Service communal**

Le service Enfance-Jeunesse-Sport et RCA gère les questions concernant ces thématiques.

- **Taux de couverture en accueil préscolaire**

Le rapport entre le nombre total de places et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil effectué par l'IWEPS montre qu'en 2015, le taux de couverture était de 37,4 places pour 100 enfants à Hannut ce qui est légèrement au-dessus de la moyenne régionale.

- **Crèche communale et gardiennes**

La crèche et la MCAE DOREMI, gérées par le CPAS, seront bientôt regroupées dans un même bâtiment (fin des travaux prévue pour automne 2017). Cette nouvelle infrastructure située à Hannut sera voisine de la Résidence Lories et offrira une capacité d'accueil de 57 places (+9).

En plus de cela, la commune compte 10 accueils autonomes, 1 accueil conventionné ONE et 18 accueillantes ONE gérées par l'asbl Garderie des Tout-Petits.

- **Consultation ONE et parentalité**

Des consultations ONE pour les enfants de 0 à 6 ans sont organisées à Hannut et Waremme. Ce service a pour objectifs de promouvoir, de suivre et de préserver la santé des enfants de 0 à 6 ans

L'asbl Oasis familiale organise régulièrement des séances bébé papote « 9 mois et après » permettant aux parents et futurs parents d'échanger sur divers sujets de la parentalité.

- **Accueil extrascolaire**

La commune de Hannut a délégué l'organisation de l'accueil temps libre à l'asbl L'Eveil, pour tous les réseaux confondus. L'asbl gère :

- L'organisation des accueils dans les établissements maternels et primaires.
- L'organisation des accueils les mercredis et des journées pédagogiques dans les locaux de La Saline à Hannut.
- L'organisation d'activités complémentaires (peinture, cuisine, psychomotricité...).

L'asbl Oasis familiale organise une école des devoirs pour les enfants de maternel et du primaire, ainsi que des activités variées pour le mercredi après-midi.

- **Conseil Communal des Jeunes**

La commune de Hannut a mis en place un Conseil communal des jeunes, composé de 9 élus. Le Conseil a été renouvelé en mars 2013. Il est composé d'élèves de 1^{ère} et 2^{ème} secondaire issus de l'Athénée Royale et du Lycée Notre Dame. Outre les 5 Hannutois, les membres proviennent des communes limitrophes de Lincet (2), Braives (3) et des communes de Orp-Jauche, Hélécinne, Geer et Landen (5).



- **Coolzone – infor Jeunes**

Le centre d'information jeunesse Coolzone est situé sur le site de la Saline à Hannut. Il propose les services suivants :

- Un service d'Infor Jeunes (renseignement sur les écoles, informations juridiques, diverses documentations, stages à l'étranger...).
- La publication du « Guide des loisirs » ainsi que le regroupement des informations concernant les stages pour enfants et adolescents organisés dans la région hannutoise.
- Une bibliothèque sociale pour les jeunes et les enseignants.
- Un service de « Job coaching ».
- Des ateliers de méthodologie de travail scolaire (gestion du temps, préparation des examens...).
- Un cyber espace « Espace public numérique » reconnu par la Wallonie qui met à disposition gratuitement une dizaine d'ordinateurs.
- La gestion du Taxi junior.

- **La Maison des jeunes**

La Maison des jeunes de Hannut (MJH), ancienne « Rib' », est une asbl reconnue par la Fédération Wallonie Bruxelles qui propose aux jeunes de 12 à 26 ans des activités, des sorties, des stages, des ateliers, des concerts et tout simplement un accueil où les membres peuvent venir passer un moment.

En outre, la MJH porte divers projets plus globaux tels que le *Teenage rock team*, le *Motion H factory* et des projets européens et internationaux.

La MJH dispose de deux implantations : sur le site de la Saline et dans le village d'Avernas-le-Bauduin.

- **Service d'accrochage scolaire (ASBL Aux sources)**

L'équipe de l'asbl Aux sources est active à Huy et à Hannut. Elle accueille les jeunes de 10 à 18 ans en situation de décrochage, dans le but de les réintégrer dans une structure scolaire dans les meilleures conditions possibles.

- **Accueil en milieu ouvert (La particule)**

L'AMO La Particule est un service d'aide pour les jeunes de 0 à 18 ans. Il est situé sur le site de la Saline à Hannut où des permanences sont organisées tous les jours de la semaine.

- **Openado : Orientation Prévention Enfants et ADOlescents**

Openado est un service proposé par la Province de Liège.

Situé à la Maison provinciale du Canton de Hannut depuis 2011, il offre aux jeunes de moins de 25 ans et à leur famille un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, de prévention et d'accompagnement psycho-social qui leur permet d'exprimer gratuitement et en toute confidentialité leurs inquiétudes, leurs questions, leurs réflexions au sujet de toute situation liée à l'enfance et à l'adolescence, en y trouvant une réponse psycho-médicosociale adaptée.

- **Inventons asbl**

Située à Moxhe, l'asbl Inventons propose des ateliers et stages à visée thérapeutique mais également un suivi psychologique pour les enfants (à partir de 6 ans) en difficultés (scolaire, deuil, divorce, hyperactivité...).

- **Les mouvements de jeunesse**

Au total, 4 mouvements de jeunesse sont actifs sur le territoire communal :

- Les guides catholiques pour les filles de 5 à 17 ans.
- Les scouts catholiques pour les garçons de 5 à 17 ans.
- Les scouts pluralistes pour les filles et les garçons de 5 à 12 ans.
- Le patro pour les filles et les garçons de 4 à 16 ans.

Tous disposent de locaux dans le centre de Hannut.

- **Plaines et stages de vacances**

Depuis 1995, la ville de Hannut a délégué l'organisation de stages de vacances et les ateliers « Echec à l'échec » à l'asbl Hannut Education Sports et Loisirs (HESL). Les stages variés s'organisent essentiellement dans des locaux situés à Hannut-centre. Ils couvrent une panoplie d'activités sportives (escalade, danse, équitation, foot, natation...) et quelques activités artistiques et culturelles (atelier BD, Vie à la ferme, éveil musical...).

L'asbl l'Oasis familiale organise également des activités de vacances.

6.2.3 Séniors

- **Le service communal des aînés et Conseil consultatif des séniors**

Le service communal du 3^{ème} âge organise une série d'activités (après-midi théâtrale, excursion...) à destination de ce public. C'est également ce service qui gère le **Taxi sénior** et le service de **télé-alarme** vigilance.

Le Conseil consultatif des seniors est composé de 20 membres.

- **Résidence service et MRS**

Les Loriers (CPAS) est un complexe de 104 lits qui remplace l'ancien Home Loriers de Crehen (49 lits) depuis 2016. Il compte une maison de repos de 73 lits, une unité pour personnes désorientées de 10 places, une résidence-services de 21 appartements pour personnes seules ou en couple, ainsi qu'un centre d'accueil de jour de 10 places. Il est localisé à proximité directe de commerces et à quelques minutes du centre-ville.

La Tonnelle est une maison de repos située route de Landen, à un peu plus d'1km du centre-ville. Elle compte 21 lits en maison de repos, 54 en maison de repos et de soins, un centre d'accueil de jour et 20 appartements en résidence service.

La densité de lits en maison de repos et de soins (MRS) dans l'arrondissement de Waremme reste globalement faible (31,5 lits pour 1000 habitants de « 65 ans et plus »). Alors que la densité dans l'arrondissement de Huy est presque double (source : Inami - Province de Liège).

- **Repas à domicile**

Le CPAS de Hannut organise en partenariat avec le CPAS de Amay, la distribution de repas à domicile à destination de toutes les personnes résidant sur le territoire.

- **Hannut, Ville amie des aînés**

En 2012, la commune a participé à l'appel à projet « Villes amies des aînés ». Ce projet a permis de sécuriser et d'aménager le parc de la Halette, autour du hall des sports mais aussi le parc de la Maison Grégoire. Du mobilier urbain combiné à un parcours santé a également été installé le long du RAVeL.

6.2.4 Personnes handicapées

- **Le conseil consultatif de la personne handicapée**

Le Conseil consultatif de la personne handicapée (CCPH) a pour mission de relayer les demandes des personnes handicapées auprès des autorités politiques communales. Il organise également des ateliers de sensibilisation.

Le CCPH est composé de 12 membres.

Elle organise chaque année une séance « Prends ma place » pour sensibiliser les écoles primaires au handicap. Chaque année, ce sont plus de 250 élèves qui sont sensibilisés.

La Commission a porté divers projets tels que :

- L'inventaire des stationnements pour personnes handicapées.
- Un brunch dans le noir.
- Une pièce de théâtre « La cave ».
- La sensibilisation à la mobilité (essaies de tandem, de handibike...) des personnes handicapées en partenariat avec La Lumière lors des journées portes ouvertes du Service d'incendie.

Le prochain projet vise à faire respecter les emplacements « PMR » en partenariat avec la Gestion centre-ville et la Police.

- **L'ETA L'Aurore**

L'entreprise de travail adapté pour handicapés physiques et mentaux, l'Aurore, existe depuis 1974. Elle occupe aujourd'hui 30 collaborateurs dont 25 personnes handicapées.

Elle est active essentiellement dans le secteur des parcs et plantations ainsi que dans le service buanderie.

Depuis 2016, l'ETA développe un service de maraîchage biologique.

- **Inter-Action asbl**

Inter-Action est un service d'accompagnement de personnes adultes en situation de handicap, leur permettant de vivre en milieu ouvert. L'accompagnement est à la fois individuel (aide à l'apprentissage, aide dans la gestion administrative et financière, logement, formation, emploi, santé), collectif et communautaire (activités de loisirs et de valorisation sociale).

L'asbl organise notamment des activités citoyennes d'utilité sociale (ex : constructions de nichoirs, décorations du centre-ville) en partenariat avec d'autres acteurs communaux mais aussi sur avec les communes limitrophes.

- **La Passerelle asbl**

Située à Crehen, la Passerelle en collaboration avec l'asbl Inter-Actions, développent depuis plus de 30 ans diverses formules d'accueil et d'accompagnement pour des personnes adultes en situation de handicap mental léger ou modéré : maison communautaire, logements supervisés, accompagnement au domicile de la personne ou encore activités collectives diverses.

La Passerelle gère 25 logements dont 11 « aubergements » et 14 logements supervisés.

- **Handicontact**

Le Service social de la commune est le service référent en matière de handicap et travaille en collaboration avec l'AWIPH (Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées) et le CPAS.

- **Bon pied, bon œil asbl**

Créée en 1992 et située dans le zoning de Hannut, l'asbl Bon Pied Bon Œil propose un service de mobilité destiné à divers publics cibles : les particuliers, les centres neurologiques, les homes et maisons de repos... mais aussi toutes les personnes de plus de 50 ans, ou qui éprouvent des difficultés à se déplacer en transport en commun. L'asbl dispose d'une quarantaine de véhicules adaptés permettant de couvrir toute la Belgique.

6.2.5 Services médicaux et de soins

- **Consultations libérales**

En 2016, la commune de Hannut compte : 6 dentistes, 6 infirmières à domicile, 18 kinésithérapeutes, 36 docteurs en médecine (générale, homéopathie, allergologue, dermatologue, ophtalmologue, cardiologue...), 1 ostéopathe, 11 psychologues et 8 pharmacies.

Au niveau des généralistes, l'arrondissement de Waremme présente un rapport d'ordre de 1 médecin généraliste pour 890 habitants.

- **Poste médical de garde**

Installé depuis 30 ans à Vinalmont (Wanze), le poste médical de garde de Hesbaye géré par le groupe de médecins de l'AMEH (aide médicale en Hesbaye), a récemment déménagé à Braives afin de pouvoir inclure les communes de Hannut et Lincint dans leur couverture.

Le poste couvre ainsi deux zones : la zone Wanze, Villers-le-Bouillet, Verlaine, Héron, Burdinne et Braives et la zone Hannut et Lincint.

- **Centre de médecine spécialisée**

Le Centre de médecine spécialisée situé au centre de Hannut, propose un service de radiologie, des consultations en médecine spécialisée (neurologie, orthopédie, chirurgie plastique...) ainsi que des consultations paramédicales (diététicien, pédicure...).

- **Centre de guidance (Service santé mentale)**

Situé dans le centre de Hannut, le centre de guidance est agréé comme Service de Santé Mentale par l'Exécutif de la Wallonie. Il assure l'accueil, l'examen, le diagnostic, l'accompagnement et le traitement pour des problèmes psychiatriques, psychologiques ou psychosociaux d'enfants, adolescents et adultes.

- **Aide à domicile en milieu rural**

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR), est une entreprise sociale qui permet aux personnes en difficulté à un moment donné, de mieux vivre chez elles. Elle offre divers services tels que l'aide familiale, garde à domicile, les services d'aide-ménagères et ouvriers polyvalents. Elle vise le maintien à domicile des personnes en les aidant à accomplir les actes de la vie quotidienne.

L'antenne de Huy opère à Hannut.

- **Croix rouge**

Une maison de la croix rouge est située à proximité du centre de Hannut. Elle couvre les communes de Braives, Hannut, Lincet et Wasseiges.

Les services proposés sont : l'aide alimentaire, une buanderie sociale, la location de matériel paramédical, une brocante et une petite boutique de vêtements d'occasion.

- **Centres hospitaliers**

La commune ne dispose pas de centre hospitalier sur son territoire. Les hôpitaux les plus proches sont situés à Huy, Tirlemont, Waremme, Namur et Liège.

L'arrondissement de Waremme comptabilise 2,4 lits pour 1000 habitants en 2015. Ce qui est plus faible que les chiffres régionaux. On constate toutefois qu'à l'échelle provinciale, ce chiffre grimpe à 4,3 lits pour 1000 habitants. L'arrondissement de Liège concentre plus de 70% des lits (source : Inami - Province de Liège).

- **Mutualités**

Les habitants de Hannut trouvent, à Hannut ou à proximité, des bureaux et services des différentes mutualités.

A Hannut : Mutualité Libra, Solidaris et la Fédération neutre des mutuelles.

A Waremme : Mutualité Libra, Solidaris, Omnimut, Mutualia et les Mutualités chrétiennes.

6.3 Enseignement et formation

Hannut ne constitue pas un pôle d'enseignement majeur à l'échelle de la Wallonie, mais son offre scolaire répartie sur l'ensemble du territoire communal, structuré en réseau de qualité, permet d'assurer un service de proximité à l'ensemble des habitants de la commune et pour toutes les communes limitrophes. Même si l'offre est organisée principalement autour de l'enseignement fondamental général, on y retrouve également des établissements d'enseignement secondaire et des établissements plus spécialisés, pouvant répondre aux demandes communales et supracommunales.

L'enseignement est réparti de manière équilibrée entre les différents acteurs : Fédération Wallonie Bruxelles, Ville de Hannut et enseignement libre.

6.3.1 Enseignement fondamental

Les écoles maternelles et primaires constituent un réseau d'équipement de proximité sur l'ensemble du territoire. Il permet de maintenir une activité dans les villages concernés et limite les problèmes de déplacements.

- **Les établissements scolaires**

On compte 10 implantations sur le territoire dont 6 écoles communales, 3 du réseau libre et 1 du réseau de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Deux écoles organisent également l'enseignement spécialisé pour le primaire.

Les implantations de Merdorp et de Thisnes organisent de l'enseignement en immersion (anglais et néerlandais).

Suite à la croissance démographique, les implantations devenaient exiguës. Certaines ont fait ou vont bientôt faire l'objet de travaux d'agrandissement. C'est le cas de l'implantation de Grand-Hallet totalement reconstruite; du Collège Sainte Croix agrandi et bientôt des implantations de Thisnes et Lens-Saint-Remy.

Les établissements maternel et primaire à Hannut			
	Maternel	Primaire	Primaire spécialisé
Réseau communal			
Ecole communal de Hannut 1			
Implantation d'Avernas-Le-Bauduin	x	x	
Implantation de Lens-Saint-Remy	x	x	
Ecole communal de Hannut 2			
Implantation de Grand-Hallet	x	x	
Implantation de Moxhe	x	x	
Ecole communal de Hannut 3 (immersion)			
Implantation de Merdorp	x	x	
Implantation de Thisnes	x	x	
Réseau libre subventionné			
Institut Saint-Cœur de Marie			
- Implantation de Hannut	x	x	
- Implantation de Cras-Avernas	x	x	
Collège Sainte-Croix		x	x
Fédération Wallonie Bruxelles			
Les Lauriers			x
Athénée Royale de Hannut		x	

- **Chiffres de fréquentations**

Le nombre d'élèves inscrits dans le maternel et le primaire croît chaque année, pour atteindre respectivement 666 et 1511 élèves inscrits lors de l'année scolaire 2015-2016

La part des enfants fréquentant une école de leur commune est assez positive, aussi bien du côté du maternel que du primaire. On constate des pourcentages moindres pour les communes voisines et notamment la commune de Geer qui passe sous les 50% pour le maternel et le primaire.

Chiffres de fréquentation en maternel et en primaire à Hannut				
Années scolaires	Nombre d'élèves inscrits dans le maternel à Hannut⁸	Part des élèves du maternel fréquentant une école de leur commune⁹ (%)	Nombre d'élèves inscrits dans le primaire à Hannut	Part des élèves du primaire fréquentant une école de leur commune (%)
2015-2016	666	81,8	1511	80,9
2014-2015	648	82,1	1506	79,8
2013-2014	654	81,3	1505	81,6
2012-2013	637	79,9	1490	81,6
2011-2012	628	79,5	1440	82,9

Source : IWEPS - Walstat,

6.3.2 Enseignement secondaire

- **Les établissements scolaires**

L'enseignement secondaire est proposé par le réseau libre conventionné et la Fédération Wallonie Bruxelles. Hannut constitue un pôle d'attraction pour les communes limitrophes qui ne dispensent pas ce type d'enseignement, à l'exception de Geer (école secondaire spécialisée Saint-Joseph).

Les établissements de l'enseignement secondaire à Hannut		
	Secondaire	Secondaire spécialisé
Réseau libre subventionné		
Collège Sainte Croix et Notre Dame	x	
Fédération Wallonie Bruxelles		
Athénée Royale de Hannut	x	
Les Orchidées		x

⁸ Il s'agit du nombre d'élèves inscrits d'un établissement d'enseignement (de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Communauté germanophone) localisé dans la commune, quelle que soit leur commune de domicile

⁹ Part des élèves qui fréquentent une école située dans leur commune de domicile : il s'agit du rapport entre, d'une part, le nombre d'élèves domiciliés dans la commune et inscrits dans un établissement d'enseignement de cette même commune, et d'autre part, le nombre d'élèves domiciliés dans la commune et inscrits dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par la Communauté germanophone. Les élèves qui fréquentent une école de la Communauté flamande ou une école localisée à l'Etranger ne sont pas pris en compte.

- **Chiffres de fréquentations**

Le nombre d'élèves inscrits dans le secondaire croît d'année en année (89 élèves entre 2014-2015 et 2015-2016).

La part de jeunes fréquentant une école de leur commune reste assez positive à Hannut mais est inférieure aux taux présentés pour l'enseignement fondamental. Cela peut en partie être expliqué par la dominance de l'enseignement de type « général ». Les jeunes qui souhaitent s'orienter vers les « techniques » ou l'enseignement « professionnel » ont peu de choix sur Hannut et s'orientent vers d'autres établissements (Jodoigne, Waremme, Liège...).

Chiffres de fréquentation en maternel et en primaire à Hannut		
Années scolaires	Nombre d'élèves inscrits dans le secondaire à Hannut¹⁰	Part des élèves du secondaire fréquentant une école de leur commune (%)
2015-2016	2400	71,6
2014-2015	2311	71,6
2013-2014	2288	74
2012-2013	2232	74,2
2011-2012	2161	74,6

Source : IWEPS - Walstat

6.3.3 Formation continuée et formation professionnelle

L'Institut libre de formation permanente (ILFoP) dispose d'une antenne à Hannut. L'institut dispense de formations de promotion sociale variées (gestion, cours de langue...) avec dernièrement la mise en place d'une formation en horticulture.

L'Ecole de promotion sociale des Femmes prévoyantes socialistes de Hannut propose des sections de l'enseignement secondaire inférieur à supérieur (habillement, aide-soignant, aide familiale...).

6.4 Espace public numérique

Le centre d'information jeunesse Coolzone est reconnu « Espace public numérique de Wallonie ». D'autres lieux et associations mettent des ordinateurs, internet et des imprimantes à disposition (bibliothèque, la maison de l'emploi, la Maison des jeunes...).

6.5 Justice, Police, Service régional d'incendie et Protection civile

- **Justice de paix**

Une antenne de la Justice de paix de Liège est située à Hannut-centre.

- **Police**

Hannut fait partie de la zone de police « Hesbaye-Ouest » avec les communes de Braives, Burdinne, Héron, Lincet et Wasseiges. Le commissariat est situé en bordure du contournement de Hannut et est voisin du service d'incendie.

¹⁰ Il s'agit du nombre d'élèves inscrits d'un établissement d'enseignement (de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Communauté germanophone) localisé dans la commune, quelle que soit leur commune de domicile

- **Service régional d'incendie**

Hannut dépend de la zone de secours Hesbaye avec les communes de Berloz, Braives, Burdinne, Donceel, Faimés, Geer, Lincé, Oreye, Rémicourt, Verlaine, Waremme et Wasseiges.

La caserne des pompiers est située en bordure du contournement de Hannut.

- **Protection civile**

Ce service est assuré par l'unité opérationnelle de Crisnée située à une trentaine de kilomètres de Hannut.

6.6 Service public fédéral SPF-Finances

Le centre des Finances de Hannut regroupe en un même lieu trois services administratifs : les contributions, l'enregistrement, le cadastre – ainsi qu'un dépôt des Douanes et Accises.

6.7 Poste

La poste est située au cœur de centre-ville, rue Zenobe Gramme.

Des boîtes postales (34) sont présentes sur l'ensemble du territoire, réparties dans les différents villages de l'entité.

6.8 Culte

Hannut est divisé en 2 paroisses :

- L'unité pastorale Notre Dame des champs pour les villages de Abolens, Avernas-Le-Bauduin, Bertrée, Blehen, Cras-Avernas, Crehen, Grand-Hallet, Hannut, Lens-Saint-Remy, Petit-Hallet, Poucet, Thisnes, Villers-le-peuplier et Wansin (en plus de Lincé, Racour et Pellaines).
- L'unité pastorale Sainte-Marie Mehaigne pour Avin, Merdorp et Moxhe (en plus des villages de Ambresin, Avennes, Braives, Ciplet, Fallais, Fumal, Latinne, Meeffe, Tourinne, Ville-en-Hesbaye et Wasseige).

Les principaux lieux de culte catholique de la commune sont les églises suivantes :

- Sainte-Apolline à Wansin.
- Saint-Blaise à Grand-Hallet.
- Saint-Christophe à Hannut.
- Saint-Lambert à Petit-Hallet.
- Saint-Martin à Thisnes.
- Eglise Notre Dame de l'Assomption à Avernas-le-Bauduin.
- Saint-Pierre à Bertrée.
- Sainte-Gertrude à Crehen.
- Saint-Etienne à Avin
- Saint-Remy à Merdorp
- Saint Gangulphe à Moxhe
- Le couvent des Soeurs Clarisse, à Hannut.
- La chapelle du collège Sainte-Croix.

6.9 Synthèse

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Démographie			
<p>La population de Hannut est en augmentation depuis plus de 20 ans. Cette augmentation est surtout due aux mouvements migratoires. La commune accueille des jeunes ménages. Les – de 20 ans sont bien représentés sur la pyramide des âges.</p> <p>Revenu moyen et médian supérieurs à la moyenne régionale.</p>	<p>Le solde naturel est faible.</p> <p>Les ménages d'une et deux personnes sont en augmentation. Risque de saturation des services et équipements (écoles, sports, loisirs, services à la population...).</p> <p>Disparités importantes Augmentation des demandes de revenus d'insertion et les GRAPA.</p>		<p>Vieillessement général de la population.</p>
Vie sociale			
<p>Nombreux services (communaux et non communaux) pour aider les personnes précarisées (CPAS, Maison du cœur, collectif logement...).</p> <p>Plan de cohésion sociale.</p> <p>Le niveau de cohésion sociale (ISADF) est jugé bon et meilleur que la moyenne régionale.</p> <p>Service de déplacement à la demande : Allô taxi.</p>		<p>Révision du décret concernant la Cohésion sociale.</p>	

Petite enfance et jeunesse			
<p>Une commune très investie : nombreux services pour la parentalité, la petite-enfance et la jeunesse.</p> <p>Gardiennes et nouvelle crèche (2017).</p> <p>Accueil extrascolaire développé. Nombreux stages durant les congés scolaires.</p> <p>Présence d'une maison des jeunes, de mouvements de jeunesse et de nombreuses possibilités de stages de vacances (HESL).</p> <p>Présence de services d'accompagnement des jeunes : Openado, service d'accrochage scolaire, accueil en milieu ouvert...</p> <p>Une zone consacrée aux jeunes à Hannut-centre : La Saline.</p> <p>Service de déplacement à la demande : Taxi junior.</p>	<p>Risque de saturation à moyens termes.</p> <p>Place des jeunes dans les villages.</p> <p>Peu d'espace de rencontre.</p>		
Séniors			
<p>Service d'accompagnement et organisation d'évènements pour les personnes âgées.</p> <p>Présence de maisons de repos.</p> <p>Service de déplacement à la demande : Taxi séniors.</p>	<p>Vieillessement général de la population. Risque de saturation des services dédiés à moyen terme.</p> <p>Taux de couverture de l'arrondissement le plus faible de la province de Liège.</p> <p>Isolement des personnes âgées dans les villages.</p>	<p>Développement de la <i>silver économie</i>.</p>	
Personnes handicapées			
<p>Habitat protégé et accompagnement des personnes handicapées (Inter-Action et La Passerelle).</p> <p>Une entreprise de travail adapté (ETA</p>			<p>Places insuffisantes à l'échelle wallonne pour les personnes souffrant de handicap moteur ou mental.</p>

<p>L'Aurore).</p> <p>Service Handicontact.</p> <p>Une commission communale des personnes handicapées dynamique.</p> <p>Le personnel communal et para-communal sensibilisé à la problématique du handicap notamment au niveau du service Infrastructure et de la Gestion centre-ville.</p> <p>Aménagements du centre-ville adaptés aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>Service de déplacement à la demande : bon pied bon œil.</p>	<p>Les aménagements en dehors du centre-ville encore trop peu présents.</p> <p>Les incivilités (non-respect des places de parking, obstacles divers...).</p>		
Santé			
<p>Service de première ligne de bonne qualité à Hannut-centre : offre de spécialistes – centre de médecine spécialisée.</p> <p>Déménagement de la maison médicale de Vinalmont vers Braives (2016) et inclusion du territoire de Hannut et Lincet.</p> <p>Hôpitaux accessibles en dehors de la commune (+- 20-40') (Waremmes, Huy, Tirlemont et Liège).</p> <p>Transports à la demande avec priorité pour les déplacements concernant la santé : Allô Taxi, Taxi senior et Bon pied Bon œil.</p> <p>Présence de services de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planning familial. - Accompagnement psycho-social des personnes fragilisées. - Aide à domicile. 	<p>Disparition progressive des généralistes.</p> <p>Pas d'hôpital sur le territoire.</p>		
Enseignement et formation			

<p>Equipements scolaires de proximité répartis sur l'ensemble du territoire (de la maternelle au secondaire).</p> <p>Enseignements en immersion.</p> <p>Bons taux de fréquentation.</p> <p>Accueil extrascolaire avec label de qualité.</p> <p>Rénovation de bâtiments, agrandissement et création de nouvelles implantations.</p> <p>Présence d'un EPN reconnu.</p>	<p>Saturation des établissements scolaires face à la croissance démographique.</p> <p>Peu d'enseignement technique ou professionnel sur le territoire.</p> <p>Augmentation conséquente de la circulation aux heures de pointes.</p>		
Autres services			
<p>Police de proximité.</p> <p>Bureau de poste à Hannut centre.</p> <p>Service d'incendie à proximité, au cœur de Hannut-centre.</p> <p>Présence d'une antenne du Service public Fédéral des finances.</p>			

7. ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES CULTURELLES, ASSOCIATIVES ET SPORTIVES

7.1 Vie associative

Hannut est une commune qui présente une vie socio-culturelle et sportive très dynamique à la fois grâce à ses multiples associations et aux divers équipements qu'elle met à leur disposition.

7.1.1 Associations

Un grand nombre d'associations, réparties sur l'ensemble du territoire structurent la vie socio-culturelle et collective de Hannut et ses villages, avec comme support les salles. Les associations folkloriques et mouvements patriotiques sont également présents sur le territoire.

Liste des associations hannutoises		
Animation des villages		
Comité des fêtes d'Abolens Comité des fêtes d'Avernas-Le-Bauduin Asbl Cercle paroissial Saint-Etienne (Avin) Cavaliers d'Avin Comité de défense de Avin Fête du Canivet (Avin) Asbl Les Dix Bonniers (Avin)	Asbl Bertrée 2000 (Bertrée) Comité des fêtes de la république libre de Blehen Brasserie du Flo (Blehen) Locomovie à Cras-Avernas Asbl Mic-Mac à Cras-Avernas Maison de village (Crehen) Fayimi (Grand-Hallet) Le Carmel (Lens-Saint-Remy) Asbl Vieille fête (Lens-Saint-Remy)	Asbl Entente moxhoise (Moxhe) Asbl Les amis réunis (Petit-Hallet) Asbl Poucetof club (Poucet) Comité des fêtes Saint-Martin (Thisnes) Maison de village « Patria » (Thisnes) Maison de village (Trognée) Centre Oger Charlier (Villers-le-peuplier) Comité des fêtes (Wansin)
Art et ateliers créatifs	Confréries	Musique
Centre créatif communal (céramique) Atelier Garance (peinture) Hobby photo club Lensois (Lens-Saint-Remy) Photo club contraste (Hannut) Atelier scrapbooking Patchwork	Confrérie Saint Antoine (Blehen) Confrérie des Chevaliers de l'Ordre du Malt	Chorale Saint-Christophe La clé des champs Polygon festival

Loisirs divers	Services clubs	Autres
Asbl CHAMP (minéralogie) Philatélic club de Hesbaye Club pyramides Club Canin hannutois Royal Fédération Colombophilie La volière asbl Village fleuri (Moxhe)	Kiwanis Lions Rotary Table ronde Soroptimist	Asbl Sphère (environnement) Asbl Cense Equi-Voc (environnement) Asbl Les P'tits Bout'Chique UCP Mouvement social des aînés Anciens combattants Les enfants des combattants Hannut en transition

7.1.2 Maisons de villages et autres salles

Les différentes entités hannutoises proposent une série de locaux allant de la maison de village au petit local mis à disposition par l'école, en passant par la buvette du club de foot. Parallèlement, des locaux privés peuvent également être présents tels des anciennes fermes, des presbytères...

Ces outils sont essentiels à la vie socio-collective des villages. Les maisons de villages, en particuliers, sont au cœur des activités telles que soupers, spectacles, marché de Noël...

Wansin, Avernas-le-Bauduin, Merdorp et Abolens ne disposent pas de maison de village. Wansin ne dispose simplement d'aucun local (public ou privé).

A Hannut-centre, le Marché Couvert accueille des manifestations, telles que foires, brocantes, soirées dansantes, rencontres sportives... La salle de l'Académie est également sollicitée pour les spectacles.

Les maisons de village sont gérées par un comité villageois via une convention avec l'administration communale. La commune, propriétaire des lieux, intervient lors de travaux d'importance mais n'entre pas en jeu dans la gestion quotidienne.

Localité	Salles
Avin	Salle des Dix Bonniers
	Domaine du Clairlieu (privé)
Bertrée	Bertrée 2000
Blehen	Brasserie artisanale du flo
	Salle La Concorde (privé)
Cras-Avernas	Salle Mic-Mac
Crehen	Salle du Club 80
Grand-Hallet	Salle Le Foyer FAYIMI
Lens-Saint-Rémy	Salle L'Espace lensois
	Salle Le Carmel (privé)
	Salle du Foot Patro lensois
	Salle paroissiale (privé)
Merdorp	Salle de l'école communale
	Salle du Football J.S Merdorp

	Ferme Sainte-Colombe (privé)
Moxhe	Salle La Grange
Petit-Hallet	Salle des Amis réunis
Poucet	Salle Poucetof
Thisnes	Salle du Football R.F.W. Wallonia
	Salle Patria
Trognée	Salle du Quartier d'animation de Trognée
Villers-le-Peuplier	Salle Centre Oger Charlier
	Salle du Football F.C. Villers
Hannut	Le PEP'S (privé)
	Salle du Football du R.F.C. Hannutois
	Salle des Orchidées (privé)
	Salle du Collège Ste Croix (privé)
	Marché couvert
	Château Grégoire (Province)

7.1.3 Jumelage

Hannut et certains des villages ont noué des contacts privilégiés avec d'autres régions et les ont formalisés dans le cadre de jumelages :

- Jumelage Hannut-Thouars (France).
- Jumelage Hannut-Kaplan (Louisiane).
- Jumelage Avin-Taizé (France).

7.2 Vie culturelle

7.2.1 Service communal de la culture et du tourisme

Ce service assure des missions variées pour encourager la diffusion de la culture sous toutes ses formes, vers le plus large public possible, et notamment en soutenant les artistes et les comités de l'entité qui souhaitent encourager la vie culturelle de la commune.

Pour ce faire, le service travaille en étroite collaboration avec les différentes associations et institutions du monde culturel et socio-culturel (bibliothèque, académie, Maison des jeunes, Centre Culturel...).

Le service à mise en place plusieurs projets ces dernières années tels que :

- L'organisation des Fêtes de la Musique en collaboration avec les asbl Gestion Centre-Ville, la Maison des Jeunes, le New Polygone Festival, le Centre Culturel et l'Académie Julien Gerstmans.
- L'organisation d'animations musicales dans le cadre des Petits Marchés Artisanaux en collaboration avec l'asbl Hannut Tourisme Promotion.
- La programmation d'une pièce de théâtre dans le noir complet, *La Cave* à la salle de l'Académie en collaboration avec le Services social et le Centre Culturel.

- La programmation de concerts de musique classique et baroque lors du Festival du patrimoine de septembre.
- La diffusion du film « Demain » en collaboration avec Hannut en transition et le service environnement...
- La mise en place de boîtes à lire.
- ...

7.2.2 Centre culturel de Hannut

Le Centre culturel de Hannut est une ASBL agréée par la Fédération Wallonie Bruxelles, reconnu par la Province de Liège et la Ville de Hannut depuis le 28 février 1997.

Il propose, entre autres, des actions dans les domaines de la création, de l'expression, de la communication, de la formation et de l'éducation permanente. Il soutient, dans la mesure de ses moyens et possibilités, l'action des associations qui agissent dans le sens de ses objectifs ainsi que des associations partenaires telles que l'Alliance Française, Pro Musica, Entente Moxhoise, Collectif Logement, Royal Philatelic Club Hesbaye, La Croisette/Interactions, Bibliothèque Communale, UCP Eneo, Rotary, Kiwanis, Vendredis Théâtre, Essor Hannutois, Planches à nus, Hannut Tourisme Promotion et Maison des Jeunes de Hannut.

Les projets mis en place par le Centre culturel de Hannut reflètent une grande diversité. Ils sont organisés avec l'objectif principal de toucher plusieurs publics en offrant une programmation cohérente qui correspond à leurs choix.

Pour organiser ses activités, il utilise la salle de spectacle de l'Académie communale, le marché couvert, la salle de l'école Les Orchidées et le hall des sports.

- **La galerie d'art du Château Mottin (administration communale)**

Depuis 1998, Le Centre culturel gère la Galerie d'Art du Château Mottin dans le hall d'entrée de l'Hôtel de Ville afin de « Montrer l'art là où les gens sont ». Des artistes locaux, régionaux et même de renommée internationale y exposent leurs œuvres. Environ 6000 créations émanant de plus de 300 artistes ont déjà été présentées. La Galerie assure la promotion de jeunes artistes, joue un rôle de découvreur de talents et s'entoure également d'artistes reconnus. Citons, à titre d'exemple, Samuel d'Ippolito, Jimmy Lamar, Laurent Impeduglia, Costa Lefkochir, Samuel Levy ou encore Octave Landuyt, Roger Somville et Léopold Plomteux.

- **Salle**

Le Centre culturel de Hannut ne dispose pas de salle de spectacle susceptible d'accueillir plus de 100 personnes dans de bonnes conditions et se prive ainsi d'un grand nombre d'événements. Les Hannutois vont « chercher » ces manifestations dans les villes environnantes. Quelques spectacles, one man show ou pièces de théâtre ont néanmoins pu être organisés extra-muros, dans la salle de spectacle du Collège Sainte-Croix notamment.

Parallèlement, Le Centre culturel accueille des Compagnies théâtrales depuis 25 ans lors de représentations en plein air, « Théâtre au château ».

7.2.3 Bibliothèque et ludothèque communales

Le réseau de lecture de la région hannutoise comprend :

- La bibliothèque communale de Hannut.

- Le Centre documentaire Sainte-Croix
- La bibliothèque communale de Lincen.
- La bibliothèque libre de Racour (Lincen).
- La ludothèque « 1000 bornes ».

Outre les prêts de livres et de jeux, le réseau organise diverses animations (heures du contes, animations scolaires, expositions...) et participe activement aux initiatives locales (Journées de l'arbre, commission d'histoire locales...).

Un bibliobus géré par la Fédération Wallonie Bruxelles et la Province du Brabant Wallon officiait précédemment à Hannut et ses environs. Ce service a été arrêté en 2015.

7.2.4 Discobus

Le discobus, en partenariat avec la Médiathèque, stationne à Hannut les jeudis soirs.

7.2.5 Académie communale « Julien Gerstmans »

L'Académie Julien Gerstmans est active depuis 1948. Elle offre une grande diversité de cours et d'activités répartis en trois domaines artistiques reconnus et subsidiés par la Fédération Wallonie Bruxelles :

- La danse (danse classique, jazz, danses traditionnelles).
- La musique (éveil musical, cours, solfège).
- Les arts de la parole et de la scène (diction, éloquence, déclamation).

L'infrastructure comprend une salle qui peut accueillir 90 personnes. Il s'agit de la seule « vraie » salle de spectacles à Hannut. D'autres associations telles que le Centre culturel y organise également des spectacles.

En 2015, plus de 1000 élèves étaient inscrits à l'académie (534 élèves en musique, 165 élèves en art de la parole et 304 élèves en danse). L'équipe pédagogique est composée d'une quarantaine de professeurs.

7.2.6 Autres acteurs et évènements culturels à Hannut

- **Troupes de théâtre**

Hannut compte 4 troupes de théâtre qui présentent leurs spectacles dans les salles communales :

- La troupe « **Les planches à nu** » officient depuis plus de 20 ans sous l'impulsion du Centre culturel de Hannut. Chaque année, la troupe organise, pour trois weekends, un spectacle dans la salle communale de Petit-Hallet.
- **Li Troup abaronnaise** est une troupe de théâtre dialectal qui se produit à Cras-Avernas depuis plus de 20 ans. En 2016 et en 2017, la troupe a remporté la Coupe du Roi et la Coupe de la Province.
- **Le rideau thisnois** est également une troupe dialectale qui présente 2 fois par an des comédies à Thisnes.
- **Les vendredis du Théâtre** est une troupe basée à Lens-Saint-Remy.

- **Festival « Les Granges » à Abolens**

Depuis 10 ans, le festival familiale « Les Granges » propose des concerts et activités gratuites et conviviales au sein du petit village champêtre d'Abolens. L'organisation est eco-responsable : tri des déchets, toilettes bio, gestion raisonnée de la publicité papier. Le festival veille, aussi, à mettre en avant les producteurs et commerces locaux.

7.3 Vie sportive

7.3.1 Clubs et associations sportives

Les clubs sportifs hannutois sont nombreux et offrent une diversité impressionnante de possibilités pour les amateurs de sport à Hannut et ses environs. En plus de leurs activités sportives, la plupart d'entre eux organise des festivités qui constituent d'autres moments de convivialité dans la commune.

En 2016, la commune compte plus de 80 clubs sportifs.

Ces clubs offrent un vaste panel d'activités :

- | | | |
|------------------|--------------------|-------------------|
| - Aikido | - Gymnastique | - Pétanque |
| - Athlétisme | - Hockey sur gazon | - Plongée |
| - Automobile | - Judo | - Psychomotricité |
| - Aviation | - Kayak | - Qi-gong |
| - Basket | - Krav manga | - T'ai chi chuan |
| - Cyclisme | - Kin-ball | - Taekwondo |
| - Cyclo-tourisme | - Kung-fu | - Tennis-squash |
| - Danse | - Marche | - Tennis de table |
| - Équitation | - Musculation | - ULM |
| - Football | - Natation | - Volley-ball |
| - Golf | - Paintball | - Yoga |

De nombreux stages de vacances ont attiré au sport. Ceux-ci sont organisés par l'asbl Hannut Education sports et loisirs (HESL asbl).

A noter que Hannut accueille chaque année une manche de la **Cross cup**. Hannut est également connu pour son **rallye automobile** (49^{ème} édition en 2017) et son **jogging Corrida** (Grand prix Léon Jacob).

7.3.2 Complexe sportif et infrastructures sportives

Les infrastructures sportives (publiques ou privées) situées sur le territoire sont :

- La piscine communale (gérée par la RCA).
- Le Hall omnisport (gérée par la RCA) pour la pratique du basket, du volley, du badminton, du mini foot...
- Le Hobbyland (gérée par la RCA) est une infrastructure de proximité, conviviale et en libre accès qui propose 300m² pour la pratique du football, handball, basket-ball, volley-ball, badminton, tennis et tout autre sport ou divertissement dépendant de la créativité des enfants.
- Divers terrains de foot, tennis, golf, paintball, athlétisme (stade Lucien Gustin)...
- Hall omnisport du Collège Sainte Croix Notre Dame.
- Des parcours VTT.

7.4 Régie communale autonome

La Régie communale autonome de Hannut (RCA) a pour mission la gestion

- Des infrastructures communales affectées à des activités culturelles, sportives, touristiques.
- Des acquisitions d'immeubles, la construction, la rénovation, la transformation.
- Des organisations d'évènements à caractère public (prêt de matériel).
- Des livraisons de biens et prestations de services.
- Des gestion du patrimoine immobilier de la commune.
- Des plans annuels d'occupation et d'animation sportives des infrastructures encadrées au public.

- Des coordinations de l'ensemble des activités sportives.

La RCA gère les bâtiments suivants :

- Le Marché couvert.
- Le Hall des sports.
- Le Hobbyland.
- La Piscine.

7.5 Synthèse

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES CULTURELLES, ASSOCIATIVES ET SPORTIVES			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Vie associative			
Un grand nombre d'associations, réparties sur l'ensemble du territoire structurent la vie socio-collective. Mise en place d'un agenda communal sur le site internet de la commune et sous forme d'affiches.	Risque d'essoufflement de certaines associations au vu du manque de bénévoles et aux charges administratives.		
Vie culturelle			
Dynamisme du Centre culturel, de l'académie et de la bibliothèque. Divers évènements culturels : festival, pièces...	Académie saturée. Disparition du bibliobus. Pas de cinéma et de salle culturelle.	Nouveau décret du 21/11/2013.	
Vie sportive			
Les clubs sportifs hannutois sont nombreux et offrent une diversité d'activités. Organisation d'évènements sportifs et stages.	Risque de disparition des activités sportives dans certains villages.		
Equipement socio-collectif			
Présence de salles dans la plupart des villages.	Pas de maison de village à Wansin, Abolens, Merdorp, Avernas-Le-Bauduin et Hannut-centre.		

<p>Présence du Marché couvert pour les évènements de grande envergure (hall).</p> <p>Présence de la salle de l'Académie et de quelques salles privées à Hannut-centre (salle du Collège, des Orchidées...).</p> <p>Equipements sportifs de qualité.</p> <p>La Régie communale autonome gère certaines salles et met des équipements à disposition des associations.</p>	<p>Locaux vétustes à Blehen, Grand-Hallet, et Moxhe.</p> <p>Rénovations énergétiques nécessaires dans la plupart des salles</p> <p>Pas de salle de spectacle ou de locaux polyvalent à Hannut (centre).</p> <p>Piscine vétuste.</p> <p>Disparition des équipements sportifs dans les villages.</p>	<p>Projet de piscine transcommunale.</p>	
---	--	--	--

8. ANALYSE DES PRINCIPAUX SECTEURS ÉCONOMIQUES ET L'EMPLOI

8.1 Introduction

A la fin de l'Ancien Régime et au début du 19^{ème} siècle, Hannut et ses villages vivaient essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. En 1834, plus de 90% de la superficie du territoire étaient cultivés.

En 1937, il y avait 49 entreprises, ateliers ou petites entreprises et 266 commerces et services. En 1963, la création d'un zoning industriel était à l'étude, et en 1970, après les premières fusions de communes, le Grand Hannut comptait 390 établissements (entreprises, commerces ou services) employant 1.305 personnes dans des domaines fort divers : ateliers mécaniques, industries alimentaires, textiles, bâtiments, ... (Extrait de « Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative », Vol1, p632-634).

8.2 Agriculture

- Contexte général

La commune de Hannut se trouve dans la zone agro-géographique de la Hesbaye qui occupe le tiers oriental de la région limoneuse. On retrouve ici l'image anthropique la plus typique de l'Openfield labouré. Cette zone comprenant des terres agricoles, recouvertes d'une épaisse couche de limon éolien, est souvent appelé le « grenier de la Wallonie ». Quelques prairies sont présentes, ce sont les champs de céréales et les cultures industrielles ou maraîchères qui dominent largement le paysage.



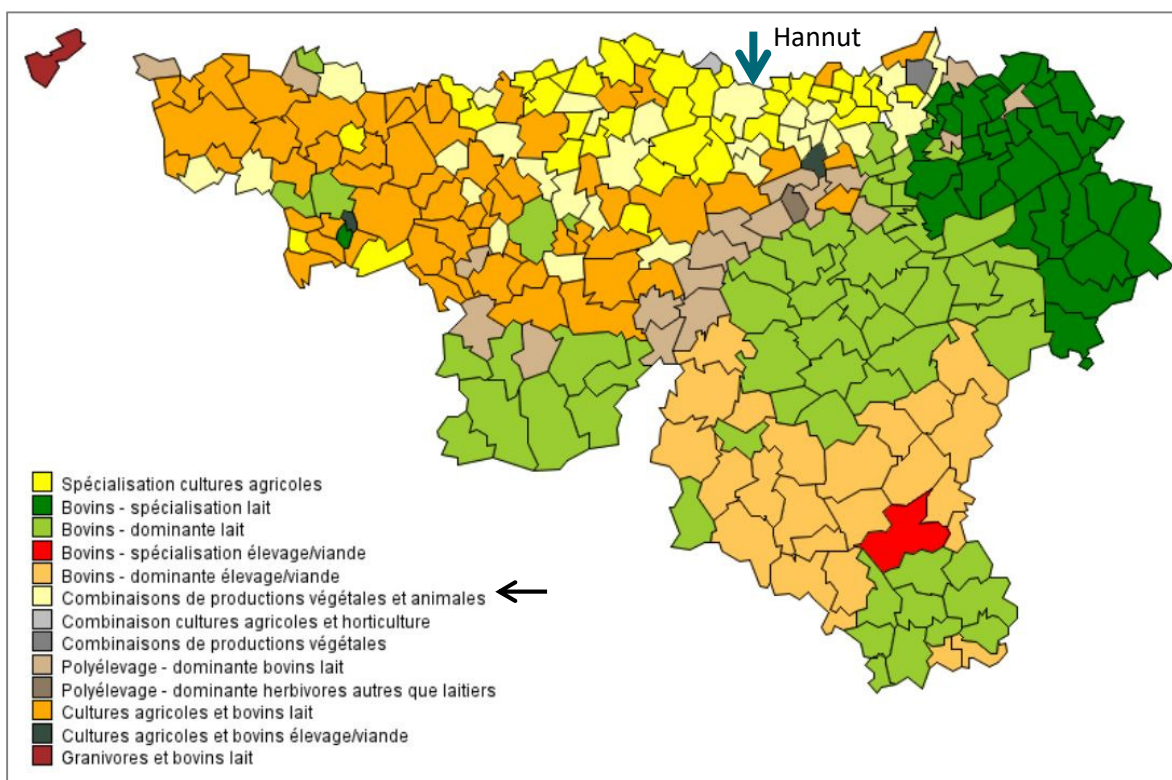
Carte des zones agro-géographiques en Belgique (Source : Wikimedia)

L'évolution de l'agriculture n'a rien de spécifique à Hannut ou même, à la région limoneuse. En effet, le secteur agricole belge se caractérise par une diminution structurelle du nombre d'exploitations.

En 35 ans, de 1980 à 2015, le pays a perdu 68% de ses exploitations soit 43 fermes en moyenne par semaine. Sur cette période, le rythme de disparition a été identique en Flandre et en Wallonie (-3,3% par an en moyenne). Parallèlement, la superficie moyenne par exploitation a presque triplé. La main-d'œuvre dans l'agriculture connaît également une contraction de son volume : le secteur a perdu 60 % du nombre de travailleurs occupés aux activités agricoles (source : Chiffres clés de l'agriculture 2015, SPF Economie).

Concomitamment à cette forte diminution du nombre d'exploitations et au vieillissement de population des agriculteurs, l'accès à la terre est devenu une problématique capitale de l'agriculture. Le prix des terres agricoles a flambé ces dernières années. Entre 1995 et 2006, le prix des terres agricoles en Belgique a été multiplié par 3 : le prix moyen à l'hectare est passé de près de 9.727€ à près de 30.000€ (Source : Terre en vue). Il se situe aujourd'hui aux alentours de 40.000€/ha.

Au sein de l'économie agricole wallonne, l'agriculture hannutoise est indiquée comme une « combinaison de productions végétales et animales ». Cette orientation peut s'expliquer par la présence d'élevages intensifs sur le territoire. Les communes limitrophes sont plutôt caractérisées par une « spécialisation cultures agricoles ».

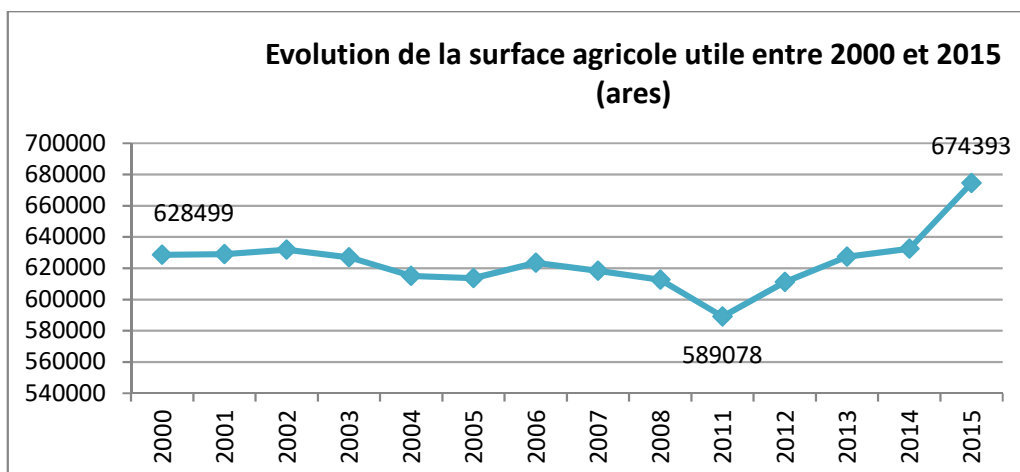


Orientation des communes wallonnes selon les productions agricoles (Portail de l'agriculture wallonne)

8.2.1 Surfaces dédiées à l'agriculture

Plus de 82% du territoire sont affectés à l'agriculture au plan de secteur (7125 ha). Au niveau de l'occupation effective du sol, 75% de la commune sont occupés par des terres arables et 9% par des prairies et friches agricoles, soit 85% du territoire effectivement occupés par des terres liées à l'exploitation agricole.

La superficie agricole utile¹¹ hannutoise est restée stable entre 2000 et 2010 pour ensuite diminuer jusqu'en 2011. Depuis 2011, la SAU connaît à nouveau une croissance importante.



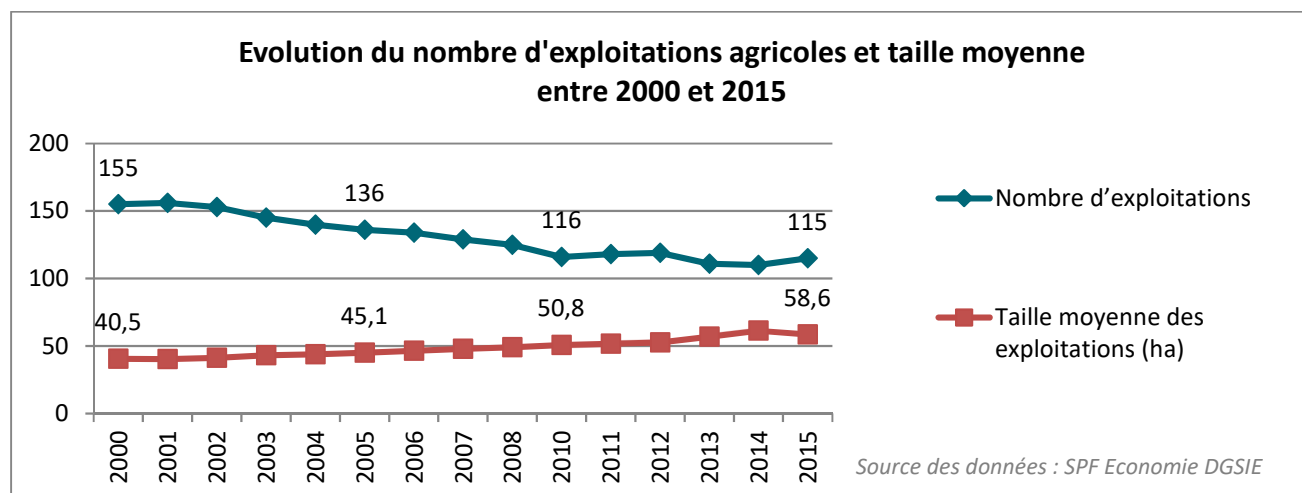
Source des données : CAPRU

8.2.2 Exploitations agricoles

- **Evolution des exploitations**

Le nombre d'exploitations relevé par le recensement agricole de 2015 s'élevait à 115, soit une diminution de 26% en 15 ans.

La diminution du nombre d'exploitations s'accompagne d'une augmentation de la taille moyenne de celles-ci avec une augmentation de 44% (+18 ha/exploitation) en 15 ans.



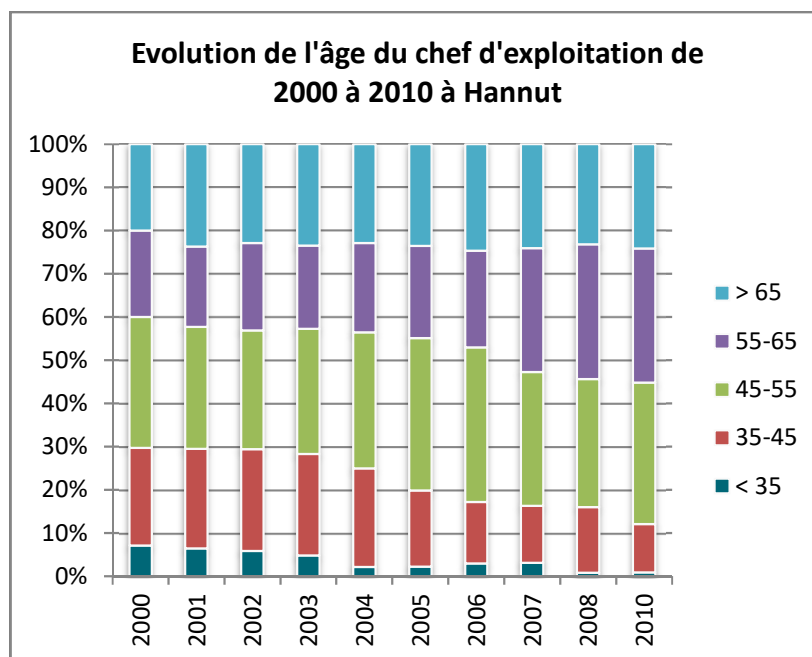
Source des données : SPF Economie DGSIE

- **Âge des agriculteurs**

L'évolution de l'âge des exploitants entre 2000 et 2010 (dernières données disponibles) montre un vieillissement général de la profession. Le nombre d'exploitants de moins de 35 ans est en chute libre (de 11 à 1 en 10 ans) ainsi que ceux de 34 à 45 ans (de 35 à 13 en 10 ans). Cela se fait au profit des classes d'âges supérieures, des 45 à 65 ans.

A noter qu'en 2010, 28 agriculteurs étaient en âge de prendre leur pension mais exercent toujours leur métier.

¹¹ La surface agricole utile (SAU) reprend les surfaces agricoles déclarées par les agriculteurs. Elle comprend les terres arables, les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes. Elle n'inclut pas les bois et forêt.



Source des données : SPF Economie DGSIE

Cela confirme la tendance au vieillissement des exploitants avec de nombreuses incertitudes quant à l'avenir des exploitations.

A noter que la grande majorité des chefs d'exploitation sont surtout des hommes à Hannut. En 2011, les hommes représentaient 79% des agriculteurs.

- **Propriété des terres agricoles**

Le mode de faire-valoir en propriété est en augmentation. En 2012, 30% de la SAU était la propriété de l'exploitant. Cela montre un certain dynamisme des exploitations pour la durée mais ne doit pas dissimuler la problématique générale du coût des terrains et de l'accès à celui-ci.

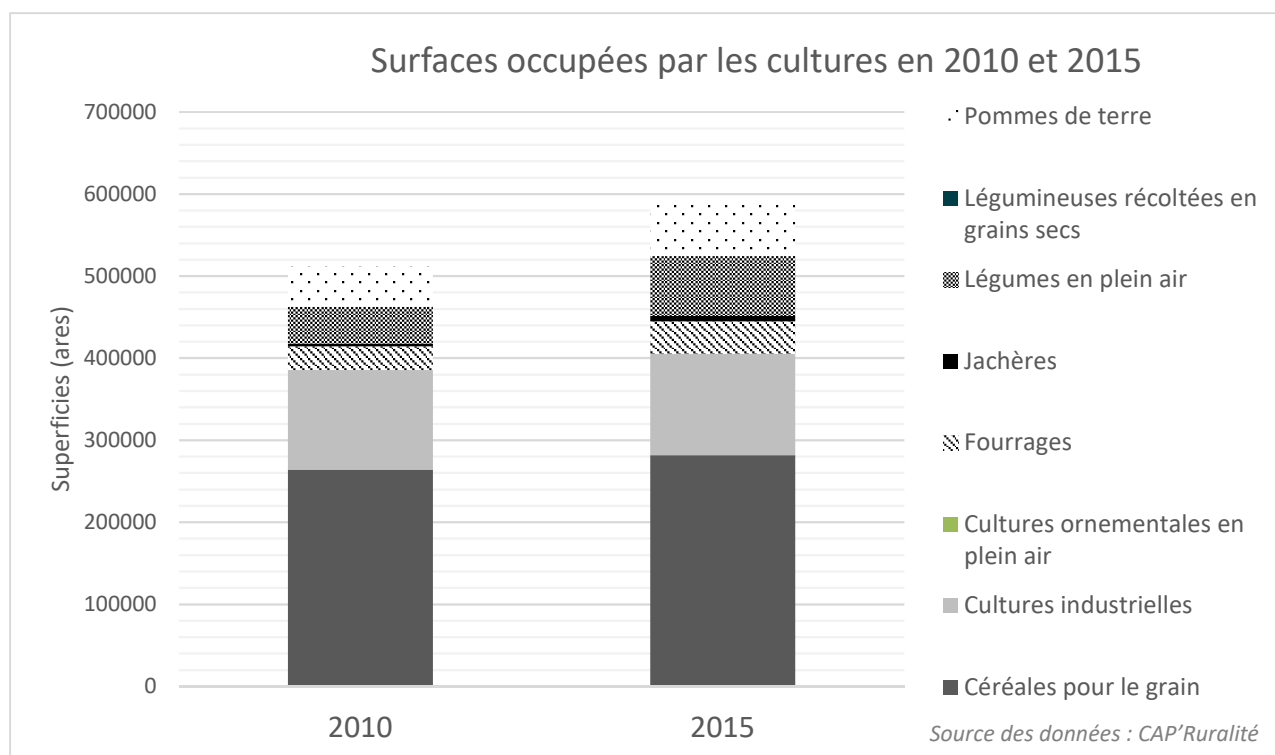
- **Emplois dans l'agriculture**

L'agriculture fournit à Hannut 132 UTA (unité de travail par an) en 2012. Ce chiffre a peu évolué depuis 2006 (139 UTA). Il s'agit essentiellement de main-d'œuvre familiale.

8.2.3 Productions agricoles

- **Cultures**

En 2015, les terres arables de la commune de Hannut représentent 5900 hectares, soit plus ou moins 93% de la surface agricole utilisée. Celles-ci sont très largement dominées par la classe des céréales pour le grain qui représente à elle seule 47,8% des surfaces des terres arables. La seconde classe correspond à celle des cultures industrielles (20,8%), et la troisième, aux légumes en plein air (7,9%).



La plupart des exploitations agricoles hannutoises cultivent des **céréales** en grain. En 2015, le froment correspond à 85% des surfaces cultivées des céréales pour le grain. Ce constat est identique à ce qui était observé en 2010 (83%). L'orge vient ensuite en second (8,5% des céréales en 2015) suivi de loin par les autres céréales et le maïs en grain. Il est à noter que si la surface totale des terres dédiées à la culture des céréales pour le grain a diminué par rapport à 1997, ceci est dû à la baisse de la superficie des terres dédiées à l'orge et au triticale (croisement de blé et de seigle). Toutes les autres catégories de céréales pour le grain ont vu leurs superficies augmenter.

En 2015, les **cultures industrielles** sont composées de betteraves sucrières (62%), de chicorées (8%), de lin (25%) et de colza (5%). Ces chiffres sont similaires à ceux observés en 2010. Toutefois, on constate que par rapport à 2000, la surface totale des terres dédiées aux cultures industrielles a diminué (-26%).

En 2015, la surface cultivée pour les **légumes** s'élevait à 727,65 hectares soit une hausse de 290 hectares en 5 ans. Au niveau des cultures fruitières et plus spécifiquement la culture de la fraise, on constate une forte hausse depuis les années 1990. Entre 2007 et 2011, ce type de culture a vu le nombre d'ares qui lui était dédié augmenter de 7,2%.

Entre 2010 et 2015, on constate un accroissement des superficies de **pommes de terre** (160 hectares en 5 ans et + 500 ha en 20 ans) surtout au détriment des cultures industrielles telles que la betterave dont l'avenir est incertain.

On remarque également une augmentation des superficies dédiées aux **fourrages** (108 hectares). Cette croissance est à mettre en relation avec le « verdissement » de la réforme de la politique agricole commune. En 2015, on observe que sur les 398 ha. qu'ils recouvrent, 316 ha. correspondent à du maïs fourrager. Parmi les fourrages des terres arables, il y a aussi quelques ares voués aux fourrages verts annuels autres que le maïs, aux betteraves fourragères, aux légumineuses, et aux prairies temporaires

Il est à noter que la surface des terres destinées à la culture de **légumineuses récoltées en grains secs** a fortement diminué entre 1998 et 2008 pour disparaître en 2011.

La superficie des terres destinées aux **jachères** a bien varié dans le temps. Mais force est de constater que ce mode d'exploitation de la terre est actuellement peu répandu dans la commune. Depuis 2006, elle ne cesse de diminuer pour se chiffrer à 69 ha en 2015.

Les cultures ornementales en plein air sont absentes de la commune depuis 1999.

En 2015, 110 hectares étaient voués aux **vergers** avec 51% de pommiers, 39% de poiriers et 10% de cerisiers. Par rapport à 2010, on constate un doublement des superficies occupées par les vergers. Cette hausse est observée aussi bien pour les pommiers (+29ha), les poiriers (+15ha) que les cerisiers (+9ha). A noter, la disparition des terres vouées aux pruniers depuis 2004.

	Céréales pour le grain (ares)	Cultures industrielles (ares)	Pommes de terre (ares)	Légumineuses récoltées en grains secs (ares)	Fourrages des terres arables (ares)	Légumes en plein air (ares)	Jachères (ares)
2000	279875	166352	13636	0	23406	34284	18321
2001	265269	173431	7955	2073	26817	44882	18907
2002	272646	169378	11260	1774	28.348	38613	20320
2003	267257	168675	12014	105	29947	39190	18110
2004	249415	168984	18349	-	33113	41649	13081
2005	256375	164491	13419	290	30.465	42077	23991
2006	278360	158336	14176	528	22851	40999	20532
2007	276721	162975	18899	300	26150	36.933	12715
2008	305569	133871	14189	206	29615	39235	4656
2010	264127	121373	49940	60	28906	44701	3047
2011	277722	115944	35560	-	28008	39597	2492
2013	278964	108535	63219	269	36742	55019	2683
2015	281776	122938	65908	0	39760	72765	33005

Source des données : CAP'Ruralité

- **Élevages**

En 2015, on recense la présence d'un cheptel bovin de 4551 têtes (-327 depuis 2010), d'un cheptel porcin de 2883 têtes (-3362 depuis 2010) et d'un cheptel aviaire de 177485 volailles (+4910 depuis 2010).

Depuis 1998, le nombre de volailles a considérablement augmenté pour connaître une baisse de 12% entre 2008 et 2011. Le nombre de bovins régresse depuis 1998 (-25% entre 1998 et 2011). Par contre, sur la même période, les porcins ont vu leur nombre augmenter.

Au total, 3 élevages intensifs sont localisés à Hannut : 2 de volailles (Thines et Villers-le-peuplier) et 1 porcherie (Lens-Saint-Remy).

- **Exploitations biologiques et circuits courts**

En 2015, aucune exploitation biologique n'est présente à Hannut.

Au niveau des circuits courts, quelques exploitations vendent leurs productions en direct (ex : beurre, fraises, pommes et jus de pommes...). Les supermarchés présents sur le territoire proposent également une gamme de produits « locaux » ou « régionaux » via notamment l'asbl Promogest développée par la Province de Liège.

8.2.4 Mesures agro-environnementales

En 2013, 42 exploitations agricoles étaient concernées par une ou plusieurs Mesure Agro-Environnementale (MAE) soit un total de 212,53 ha (source : Natagriwal).

Mesures Agri-Environnementales en 2013	
M1A –haies et bandes boisées	15193 mètres
M1B – arbres, arbustes ou buissons isolés, arbres fruitiers hautes tiges et bosquets	324
M1C – Mares	1
M2 – Prairies naturelles	3,37 hectares
M3a – tournières enherbées	3493 mètres
M3b – bandes de prairie extensive	64 mètres
M4 – Couvert hivernal du sol	662,66 hectares
M5 – cultures extensives de céréales*	5,68 hectares
M6_Nbre de chevaux, bovins et ovins	68
M7 – maintien de faibles charges en bétail*	0
M8 – Prairies à haute valeur naturelle*	0
M9 – Bandes de parcelles aménagées*	5231 mètres

8.2.5 Commission agricole

Une commission agricole se rassemble lors de catastrophe. Cette commission est composée de 5 membres dont : un ingénieur de l'état, deux agriculteurs hannutois, le Bourgmestre ou son représentant et un représentant des contributions.

8.3 Activités économiques

8.3.1 Entreprises

Le nombre d'entreprises actives au sein de la commune varie d'une année à l'autre. Entre 2007 et 2013, le nombre d'entreprises a varié de quelques 155 unités pour un total de 1209 entreprises actives en 2013.

Quoiqu'en diminution, les branches du commerce, de l'agriculture et de la construction représentent presque la moitié des entreprises locales.

Nombre d'entreprises actives par secteur d'activité à Hannut en 2007 et 2013				
(Source : CAP Ruralité)				
	2007		2013	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Agriculture, sylviculture et pêche	173	16,4%	148	12,2%
Industries extractives	0	0,0%	0	0,0%
Industries manufacturières	70	6,6%	69	5,7%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	0,0%	0	0,0%
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	0	0,0%	1	0,1%
Construction	142	13,5%	175	14,5%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	263	25,0%	242	20,0%
Transport et entreposage	27	2,6%	29	2,4%
Hébergement et restauration	61	5,8%	77	6,4%
Information et communication		0,0%	52	4,3%
Activités financières et d'assurance	2	0,2%	4	0,3%
Activités immobilières	195	18,5%	22	1,8%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques		0,0%	151	12,5%
Activités de services administratifs et de soutien	102	9,7%	83	6,9%
Administration publique	0	0,0%	2	0,2%
Enseignement	1	0,1%	9	0,7%
Santé humaine et action sociale	18	1,7%	19	1,6%
Arts, spectacles et activités récréatives		0,0%	51	4,2%
Autres activités de services		0,0%	75	6,2%
Nombre total d'entreprises actives	1054	100,0%	1209	100,0%
Nombre total d'entreprises créées		0,0%	110	9,1%
Nombre total d'entreprises disparues		0,0%	93	7,7%

8.3.2 Zones d'activités économiques

- **Le parc d'activité économique de Hannut**

Le Plan de secteur confirme une vocation agricole et rurale de l'entité. Sur les 8.647 ha que compte la commune, seuls 39 ha sont réservés au secteur « d'activités économiques », soit 0,45% du territoire.

8.4.1 Commerces à Hannut

- **Schéma Communal de Développement Commercial**

Le Schéma Communal de Développement Commercial (SCDC) est un outil directeur à destination des autorités communales. Il est composé de trois volets : une étude exhaustive du paysage commercial, une vision stratégique du développement commercial au niveau de la commune et des outils opérationnels budgétés pour atteindre les objectifs fixés.

Disposant d'un SCDC depuis 2009, la commune de Hannut a désigné l'Association du Management du Centre-ville (AMCV - Augeo) pour actualiser cette étude (en cours).

- **L'offre commerciale**¹²

Suite à un relevé réalisé dans le cadre du SCDC, il est possible de caractériser finement les commerces disponibles à Hannut-centre. Le relevé permet également d'identifier le nombre de « cellules vides » qui permet de donner des informations quant à la santé commerciale du pôle.

→ ***Le centre-ville***

Le centre de Hannut propose un panel de commerces variés, orienté en grande partie vers la proximité. On note une part importante de services (banques assurances...) (18%) et des commerces type hygiène et beauté (coiffeur, pharmacie, parfumerie) (17%), ce qui illustre en général un manque d'attractivité du pôle. Les commerces d'équipement de la personne et de la maison représentent respectivement 17% et 5% des cellules commerciales.

Enfin, en 2016, le taux de vacance commerciale (10,3%) dépassait le seuil de renouvellement des commerces (5%). Cela correspond à une hausse par rapport à 2009 (9%) mais reste toujours sous les 14% observé en 2004. Malgré tout, Hannut ne peut pas être caractérisé de « centre en crise » mais constitue plutôt un pôle affaibli. Ce constat général cache des disparités en fonction des rues concernées. La rue Albert 1^{er} est la plus active commercialement parlant. La Grand Place maintient une dynamique grâce à la présence de l'HORECA. La rue Zénobe Gramme est la rue qui a connu le plus de difficultés ces dernières années. De nombreuses cellules commerciales se sont transformées en logements, notamment en raison des régimes fiscaux différents.

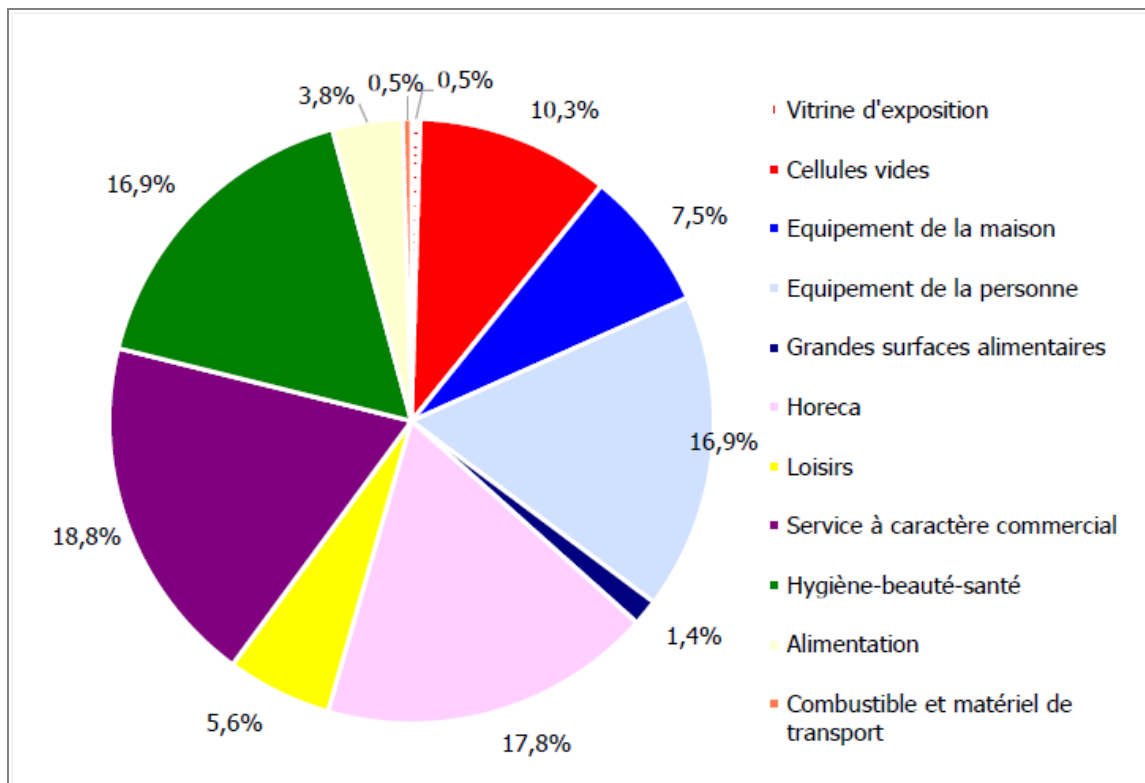
Par rapport à 2009, la situation de dynamique commerciale est stable.

Les bâtiments du centre-ville sont globalement en bon état. Les bâtiments dégradés ou « dents creuses » font rapidement l'objet de réhabilitation.

Les espaces publics sont en très bon état. Le revêtement des routes et des trottoirs a récemment été refait. L'espace pour les piétons est suffisamment large. Le centre-ville a été réaménagé pour répondre aux besoins de mobilité des personnes à mobilité réduite.

Avec plus de 700 places de parking, le centre-ville de Hannut dispose d'une offre de stationnement très importante. La zone bleue est d'application sur les voiries de la rue Albert 1^{er} et la rue Zénobe Gramme.

¹² Les informations reprises ci-dessous ont été actualisées à l'aide de la version 2016 du SCDC.

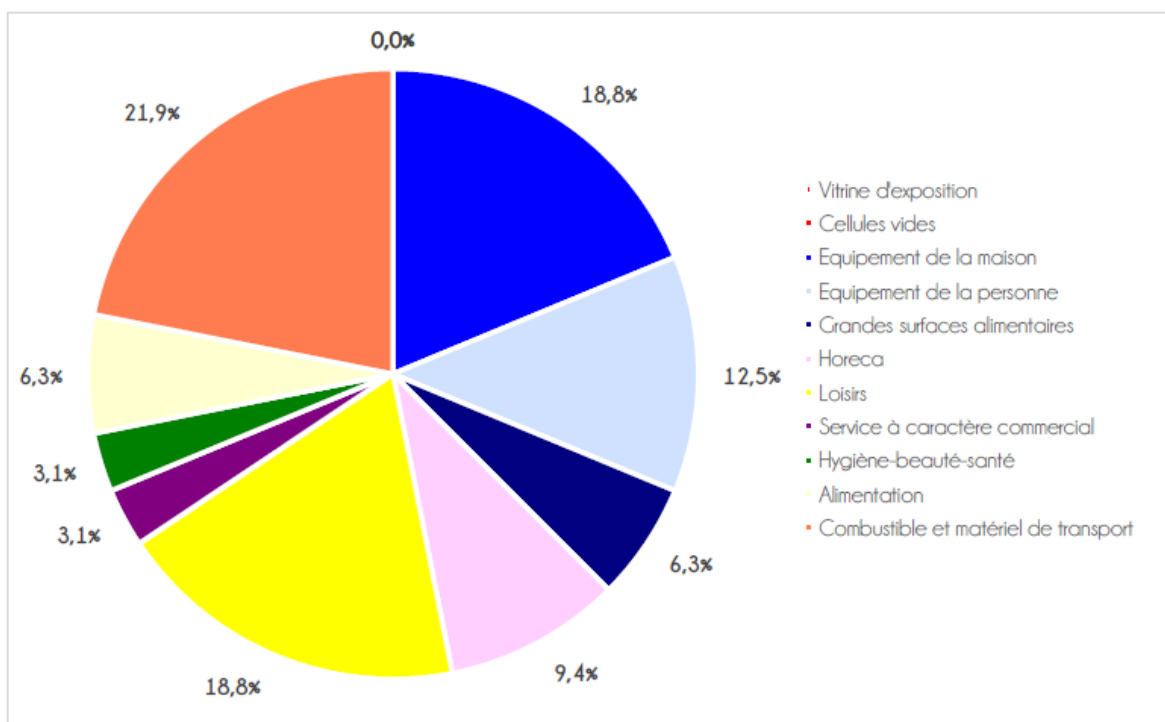


Le mix commercial dans le centre de Hannut (source : SCDC, Augéo-AMCV)

→ **Rue de Huy – Orchidée Plaza**

Le pôle commercial de la rue de Huy prend place à environ 600 m de l'extrémité du centre de Hannut. Il comprend 32 activités commerciales le long de la nationale.

La zone a la particularité d'être composée à 18,8% de loisirs. On y retrouve également des activités commerciales consacrées à l'équipement de la maison et deux grandes surfaces alimentaires. En 2016, le taux de cellules vides était nul ce qui illustre le dynamisme de cette zone.

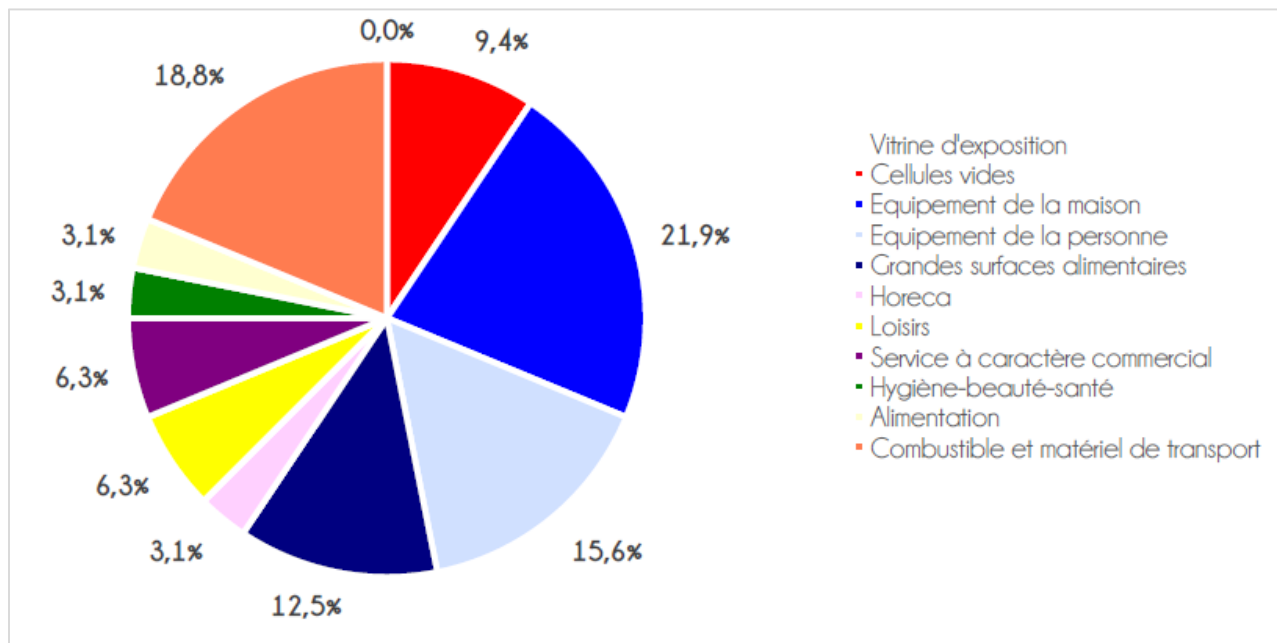


Le mix commercial rue de Huy – Orchidée plaza (source : SCDC, Augéo-AMCV)

→ **La rue de Landen**

Le pôle commercial de la rue de Landen prend place à environ 700 m au nord du centre, le long de la N80. Aucune continuité en bâti n'existe entre les deux zones mais des aménagements récents permettent d'y accéder en mode doux.

Les commerces (35 en 2016) sont majoritairement orientés vers l'équipement de la maison et des grandes surfaces alimentaires. Le pourcentage de cellules vides y est important (21,9%) alors qu'il était quasi nul en 2009 (déménagement de l'Intermarché).



Le mix commercial rue de Huy – Orchidée plaza (source : SDC, Augéo-AMCV)

- **Concurrence et zone de chalandise**

Le centre-ville de Hannut dispose d'un environnement commercial très concurrentiel laissant peu de places pour développer sa zone de chalandise. Le centre-ville est entouré de 3 pôles régionaux (Louvain-La-Neuve, Namur et Liège), de 2 pôles complémentaires (Wavre et Saint-Trond) et des pôles relais (Tirlemont, Huy, Waremme et Andenne).

La zone de chalandise de Hannut est typique de noyaux commerciaux situés dans des zones rurales à identité forte. Les habitants de ces zones préfèrent en général effectuer leurs achats « chez eux » plutôt que de se rendre dans les pôles commerciaux plus importants mais aussi plus éloignés.

- **Le marché hebdomadaire**

Le marché de Hannut a lieu tous les lundis matin sur la Grand-Place et ses abords. Il regroupe en moyenne 80 à 100 camelots (vêtements, alimentation...) chaque semaine et davantage les lundis « spéciaux » comme ceux de Pâques et de la Pentecôte.

On estime que 700 à 800 personnes fréquentent ce marché chaque semaine. Les clients proviennent non seulement de la commune mais également des communes limitrophes et de certaines communes néerlandophones. Il s'agit d'une clientèle relativement âgée.

- **Les petits marchés artisanaux, village des saveurs et Marché de Noël**

Lancés en juin 2010 sur la Place Lucien Gustin, au centre de Hannut, les « Petits Marchés artisanaux et des produits de terroir » ont connu leur plein essor en 2012, sur la Grand Place. Cette initiative qui se tient

chaque premier dimanche du mois, d'avril à octobre, est destinée à promouvoir l'artisanat et les produits de terroir à Hannut et dans la région.

Depuis 2012, un Village des saveurs et un Marché de Noël sont organisés sur le site du Marché couvert de Hannut.

8.4.2 Commerces et services dans les villages

Les villages proposent encore quelques commerces de proximité tels que des boulangeries, épicerie, boucheries, pharmacies... ceux-ci permettent de maintenir une certaine vie au village. Leur clientèle est essentiellement locale, villageoise pour la plupart ou de passage.

Divers services et commerces plus particuliers sont également localisés dans les villages tels que des coiffeurs, assureurs, électriciens, garagistes, horeca ...

8.4.3 Actions communales en matière de commerce

- **Cellule Gestion centre-ville**

Mise en place en 1998, la Cellule gestion centre-ville est chargée de mettre tout en œuvre pour améliorer durablement la qualité du centre-ville en veillant à dynamiser celui-ci dans toutes ses fonctions commerciales, sociales, culturelles, résidentielles et environnementales.

Ses missions sont de :

- Maintenir une offre commerciale importante.
- Maintenir un cadre de vie agréable au centre-ville.
- Gérer une communication efficace en termes de visibilité de Hannut, de ses actions et de sa Gestion Centre-ville.
- Assurer un développement économique équilibré des trois pôles commerciaux en protégeant le centre.

Pour ce faire, elle encourage le développement de partenariats selon la réalité du terrain, en s'appuyant sur le groupe le plus approprié à son développement.

Concrètement, elle y parvient par :

- Un travail sur le terrain d'accueil, d'informations et d'orientation des chalands et des usagers du centre-ville.
- La mise en place d'enquêtes ciblées (flux de piétons, cellules vides...).
- Le dialogue avec les commerçants afin de répondre à leurs attentes, idées et difficultés.
- Le maintien de la qualité des espaces publics (exemple : l'entretien régulier du parc de l'église).
- L'organisation d'actions conviviale et de sensibilisation (propreté, décoration de Noël...).
- ...

- **Union des commerçants**

Depuis 2010, l'asbl UCCH (Union des commerçants du centre de Hannut) représente les commerçants de Hannut-centre. Leur mission est de fédérer les commerçants et d'animer le cœur de ville par des projets communs.

Pour ce faire, cette asbl prend en charge l'organisation des braderies, des animations de fin d'années et de certains événements qui ont lieu sur la Grand Place (ex : patinoire, plaza...).

8.5 Tourisme

Hannut ne constitue pas un pôle touristique important à l'échelle régionale. Toutefois, la commune présente des atouts intéressants pouvant lui permettre de promouvoir un tourisme vert, de qualité ou de court séjour (1 journée, 1 week-end).

8.5.1 Accueil et informations touristiques

- **La Maison du Tourisme**

Jusqu'il y a peu, Hannut, comme Lincet et Wasseiges, n'était pas couverte par une Maison du Tourisme. Suite à la réforme des Maisons du Tourisme et à la rationalisation de celles-ci à l'échelle régionale, une nouvelle Maison du Tourisme a été créée début 2017. Cette nouvelle Maison du tourisme « Meuse-Condroz-Hesbaye » est composée de 27 communes, 3 offices du tourisme (dont celui de Hannut), la Fédération Touristique de la Province de Liège (FTPL) et divers opérateurs privés.

Durant les deux prochaines années (2017-2019), 4 piliers seront développés :

- Les balades 100% numériques.
- La nouvelle identité touristique.
- Huy-Waremme, un territoire gourmand.
- Le partenariat avec les opérateurs privés pour professionnaliser le secteur.

- **Service communal du tourisme et de la vie associative**

Ce service mène des actions visant à promouvoir et augmenter l'attractivité touristique de Hannut et à assurer la professionnalisation de ce secteur. Il a notamment œuvré dans la création de l'Office du tourisme et soutien les acteurs touristiques et associatifs dont l'asbl Hannut Tourisme Promotion.

- **L'Office du Tourisme**

Reconnue en avril 2016 comme Office du Tourisme, la structure hannutoise viendra en aide complémentaire aux actions de l'asbl Hannut Tourisme Promotion, d'autres acteurs touristiques et du Service communal « tourisme ».

Ses missions principales sont :

- L'accueil et information des touristes.
- La promotion touristique de la commune.
- La coordination des partenaires touristiques locaux.

L'Office est également chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique (organisation des services touristiques, exploitation d'installations touristiques et de loisirs, études, animations des loisirs, soutien à l'organisation de fêtes et de manifestations...).

- **Hannut Tourisme Promotion (H.T.P)**

Depuis 1986, d'abord sous l'appellation « Syndicat d'initiatives » puis à partir de 2003, sous celui de Hannut Tourisme Promotion, un groupe de bénévoles s'est fixé comme mission de :

- Défendre et promouvoir le patrimoine culturel et historique de Hannut.
- Permettre aux touristes de découvrir les richesses naturelles, historiques et culturelles de l'entité, notamment par la mise sur pied de descriptifs de promenades.

- Agir comme relais auprès des associations locales (comités de quartiers, mouvements associatifs dans les quartiers et les villages de l'entité) pour coordonner et promouvoir les manifestations et festivités organisées dans toute l'entité hannutoise.
- Initier toute promotion, toute publication qui soit de nature à mieux faire connaître Hannut et ses 17 villages.
- Organiser des manifestations, des fêtes et autres activités qui puissent contribuer à l'attrait de la localité et au développement du tourisme.

H.T.P est également l'organisateur de manifestations importantes telles que le Festival de musique Country, Saga Africa et le cortège folklorique du 21 juillet.

8.5.2 Offre touristique

- **Sites touristiques et promenades**

→ ***Les promenades***

En cours d'actualisation, les promenades sont nombreuses sur le territoire. Toutefois, le manque de balisage les rend peu visibles et parfois peu sécurisantes. Les promenades présentes sont :

- Promenade de Saint-Christophe (Hannut-centre).
- Promenade de la Betterave (Poucet-Trognée-Cras-Avernas).
- Promenade des Chavées (Lens-Saint-Rémy).
- Promenade des Moines (Abolens – Blehen- Lens-Saint-Rémy).
- Promenade des Chapelles (Crehen-Thisnes).
- Promenade des Champignons (Wansin-Petit-Hallet).
- Promenade du train des ouvriers (Hannut-Bertrée-Avernas).
- Promenade du train des écoliers (Lens-Saint-Rémy-Blehen-Hannut-Villers-le-Peuplier).
- Promenade des sources (Avin-Moxhe).
- Promenade des Grand Espaces (Merdorp).

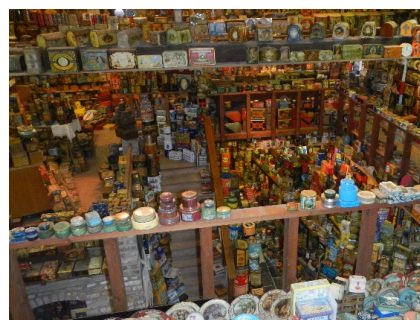
Le RAVeL aménagé sur le site de l'ancienne ligne de chemin de fer 127 Landen-Statte connaît un beau succès de fréquentation.

→ ***La brasserie artisanale et didactique du Flo à Blehen***

Il s'agit d'une petite brasserie artisanale qui produit la "cuvée Saint-Antoine". La Brasserie artisanale du Flo doit son nom au lieu-dit "au Flo", qui désigne un endroit marécageux. Elle occupe les locaux de l'ancienne maison communale. La brasserie offre au visiteur la possibilité de découvrir l'art de brasser la bière, depuis le concassage du malt jusqu'à la mise en bouteille. Il s'agit d'un projet issu de la première Opération de développement rural de Hannut.

→ ***Le Musée de la boîte en fer blanc lithographiée à Grand-Hallet***

La collection de boîtes en fer blanc lithographiées d'Yvette Dardenne compte aujourd'hui environ 54.000 boîtes de tous âges et de toutes origines. Les visiteurs se déplacent dans le monde entier pour admirer cette collection unique installée dans un cadre verdoyant.



Le musée de la boîte en fer blanc lithographiée de Grand-Hallet

- **Evènements**

Quelques évènements de tailles attirent les touristes, parfois du monde entier, à Hannut tels que les « 24 h puzzle » et le Cross de Hannut. Logements touristiques

La commune de Hannut propose une offre en hébergements touristiques en adéquation avec sa taille et son positionnement géographique.

- Le Moustier à Lens-Saint-Remy (3 gîtes).
- L'Espace Nature à Merdorp
- T'CauterVen à Crehen (1 gîte)
- In-Motion à Bertrée (chambres d'hôte et gîte)
- Le Club de la Source à Thisnes (2 chambres d'hôtes)
- La petit Prêle à Villers-le-peuplier (gîte rural)
- Le Moulin de Moxhe à Moxhe (chambre d'hôtes)
- Le Paradis du Passe-temps
- Amon le Comte à Avin

Cette offre d'hébergement touristique est principalement axée sur les chambres d'hôtes et les gîtes ruraux qui promeuvent plutôt un tourisme de proximité, en contact avec l'habitant. A noter qu'il n'existe aucun hôtel sur la commune, ni de structure d'hébergement de taille sur Hannut (le plus proche se trouve à Braives, au Moulin de Hosdent) ou de salle de conférence. On notera surtout l'absence de lieux d'hébergement dans le centre de Hannut.

8.6 Emploi

8.6.1 Population active¹³

- **Taux d'activité, d'emploi et de chômage**

En 2015, le taux d'activité s'élevait à 71,7% soit 7352 personnes entre 15 et 64 ans. Cela correspond aux chiffres observés dans les communes limitrophes et dans l'arrondissement. Ce taux d'activité est toutefois plus important que celui observé en Wallonie pour la même année.

¹³ La **population active** est définie comme la population en âge de travailler (les 15 à 64 ans).

La **population active occupée** comprend les travailleurs salariés et non-salariés qui résident en Wallonie, indépendamment de leur lieu de travail.

La **population active inoccupée** ou au chômage ou demandeur d'emplois inoccupés inscrits (DEI) est composée des personnes résidant en Wallonie qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi.

Le **taux de population en âge de travailler** mesure la part de la population potentiellement active au sein de la population.

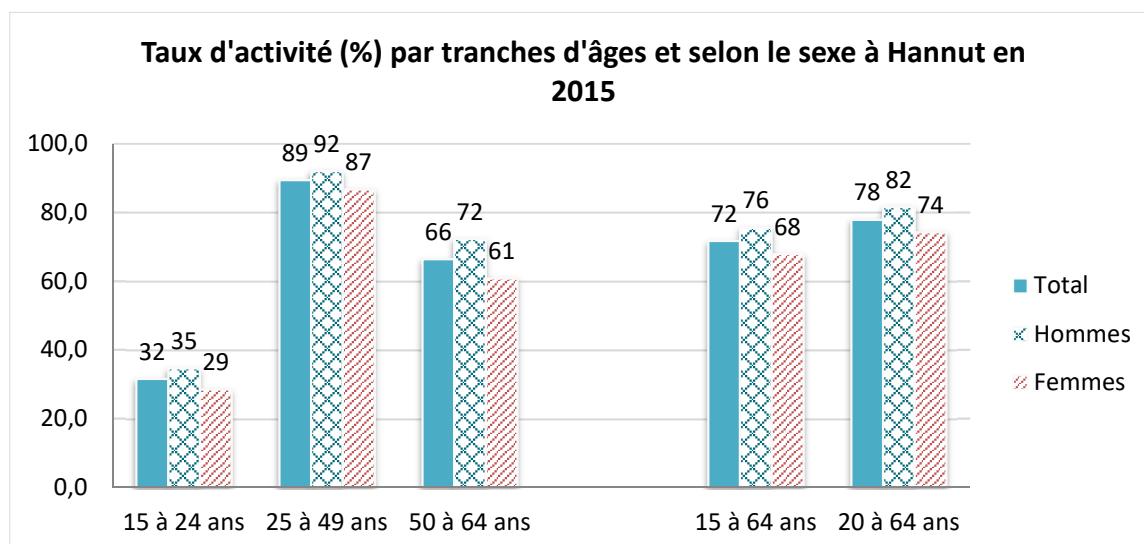
Le **taux d'activité** exprime le rapport à la population d'âge actif (15-64 ans) aux personnes qui se présentent en effet sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses.

Le **taux d'emploi** rapport à la population en âge de travailler, le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi.

Le **taux de chômage** rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

Au niveau des tranches d'âges, outre le taux moins important et légèrement inférieur au taux wallon des 15-24 ans, on note une chute des 50-64 ans. Ces observations sont similaires dans l'arrondissement et dans les communes limitrophes.

Le taux d'activité des femmes, quelque soit la tranche d'âges, est toujours inférieur à celui observé pour les hommes.



Sources : Steunpunt WSE (sur la base de données SPF Economie, ONSS, ONSSAPL, INASTI, INAMI, ONEm-Stat92, BCSS)

Le taux d'emploi observé à Hannut en 2015 est inférieur de plusieurs points aux taux observés dans les communes limitrophes, mais il reste supérieur au taux wallon.

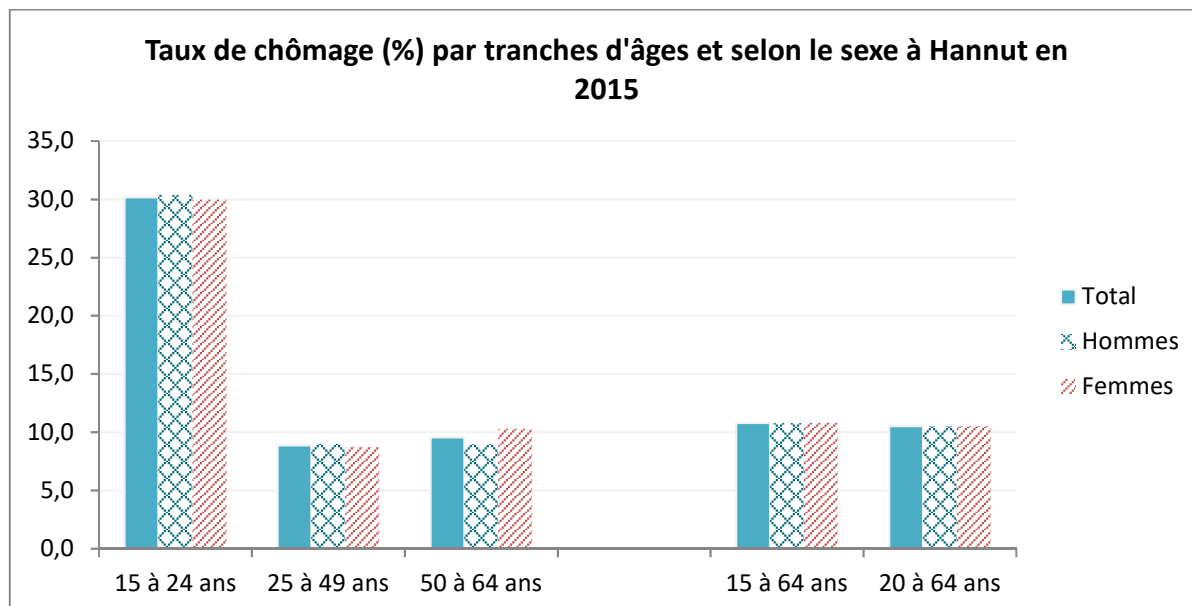
Communes	Actifs			Inactifs	Population (15-64 ans)	Taux administratifs en %		
	occupés total	inoccupés (DEI)	total			activité	emploi	chômage
Région wallonne	1 333 342	242 218	1 575 561	757 092	2 332 653	67,5	57,2	15,4
Arrondissement de Waremme	33 476	3 944	37 420	14 387	51 807	72,2	64,6	10,5
Hannut	6 559	794	7 352	2 904	10 256	71,7	63,9	10,8
Braives	2 672	289	2 961	1 112	4 074	72,7	65,6	9,8
Burdinne	1 797	81	1 879	727	2 606	72,1	69,0	4,3
Geer	1 533	130	1 663	589	2 252	73,9	68,1	7,8
Gingelom	3 755	235	3 990	1 412	5 402	73,9	69,5	5,9
Landen	6 882	518	7 400	2 788	10 188	72,6	67,6	7,0
Lincet	1 421	141	1 561	570	2 131	73,2	66,6	9,0
Orp-Jauche	3 677	392	4 069	1 575	5 643	72,1	65,2	9,6
Wasseiges	1 215	164	1 378	481	1 859	74,1	65,3	11,9

Structure d'activité de la population en Wallonie, dans l'arrondissement de Waremme, à Hannut et les communes limitrophes en 2015 (sources : Steunpunt WSE (sur la base de données SPF Economie, ONSS, ONSSAPL, INASTI, INAMI, ONEm-Stat92, BCSS))

De la même manière, le taux de chômage est largement inférieur au taux wallon, mais est dans le même temps supérieur à celui observé dans les communes rurales voisines, à l'exception de Wasseiges. Il est également supérieur aux taux présents dans les communes flamandes (Landen et Gingelom).

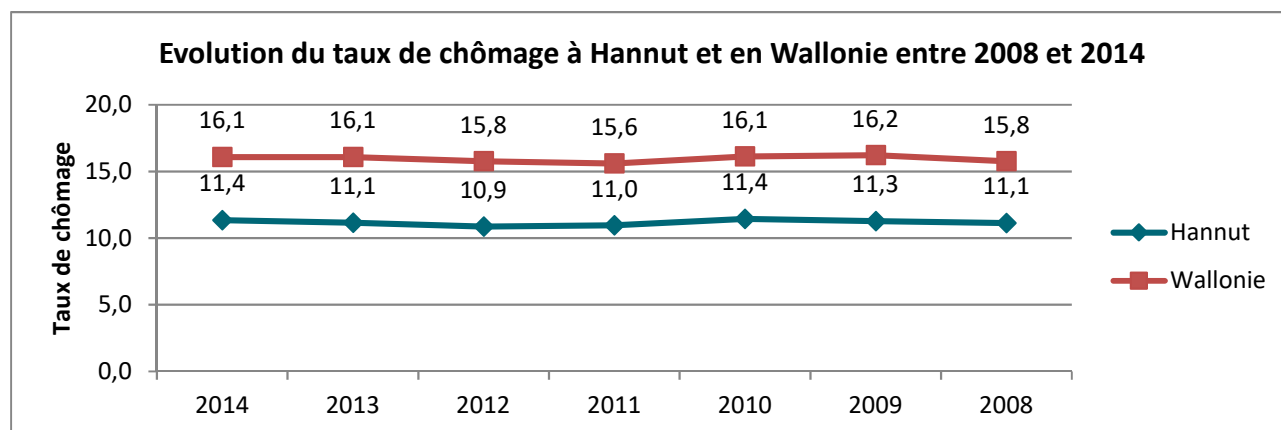
A noter que les villes proches comme Waremme et Jodoigne enregistrent des taux de chômage similaires à celui observé à Hannut, avec respectivement 12,9% et 11%, alors que Huy dépasse même le taux régional avec ses 22,6%.

Le taux de chômage est similaire chez les hommes et chez les femmes, avec un taux légèrement supérieur chez les femmes de 50 à 64 ans (10,3% contre 9% chez les hommes). La tranche des 15-24 ans présente un taux de chômage important, de près de 30%. Ce taux est légèrement plus faible que la moyenne wallonne (34%).



Sources : Steunpunt WSE (sur la base de données SPF Economie, ONSS, ONSSAPL, INASTI, INAMI, ONEm-Stat92, BCSS)

Le chômage à Hannut est généralement de courte durée. La part des chômeurs de longue durée (2 ans et plus) est un peu en-dessous de la moyenne wallonne et s'élève à 34,5%. Cela signifie qu'en 2015, 278 actifs inoccupés (DEI) l'étaient depuis plus de 2 ans. Pour les périodes plus longues (5 ans et plus), 120 personnes étaient au chômage depuis plus de 5 ans, en 2015. Ces constats sont similaires dans l'arrondissement avec toutefois des situations plus positives à Lincent, Geer et Burdinne.



Sources : Steunpunt WSE (sur la base de données SPF Economie, ONSS, ONSSAPL, INASTI, INAMI, ONEm-Stat92, BCSS)

Le taux de chômage entre 2008 et 2014 a oscillé entre 10,9% et 11,4% à Hannut. Il a connu les mêmes tendances que celles observées en Wallonie pour la même période. En comparaison, entre 2000 et 2005, le taux de chômage à Hannut, a oscillé entre 10,5% et 12,7%.

- **L'emploi intérieur**

Le ratio d'emploi intérieur permet d'évaluer les emplois offerts à la population en âge de travailler. Un ratio supérieur à 100% indique que l'offre est supérieure à la demande¹⁴. Ainsi, à l'échelle wallonne, les communes qui offrent le plus d'emplois relativement à leur population en âge de travailler sont, Wavre, Seneffe, Marche, Libramont et Nivelles (ratio supérieur à 100 %). Il est important de préciser qu'il n'y a pas de relation directe entre ce ratio et le taux d'emploi observé dans la commune.

Hannut présente un ratio de 47,1%, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne régionale. Les communes limitrophes offrent des ratios moindres à part Geer (54,1%) et à quelques kilomètres, Waremme (55%).

8.6.2 Structure de l'emploi

- **Emploi salarié**

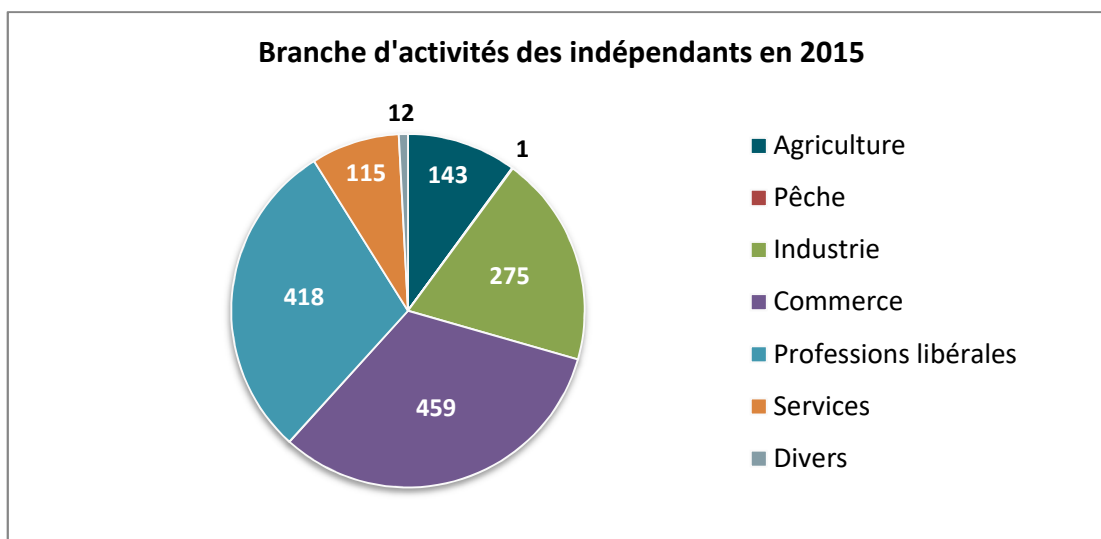
En 2015, 67,5% des postes salariés à Hannut l'étaient dans le secteur privé. Ce chiffre est similaire aux communes voisines et au taux de l'arrondissement de Waremme (68,1%). Ce taux a tendance à légèrement augmenter depuis une dizaine d'années. L'arrondissement voisin de Nivelles présente un taux bien supérieur (76%).

- **Emploi indépendant**

En 2015, on comptait 1423 indépendants sur Hannut¹⁵ dont 64% en activité principale, 26% en activité complémentaire et 10% qui sont des actifs pensionnés. Le nombre d'indépendants a tendance à augmenter ces dix dernières années (environ 200 indépendants supplémentaires entre 2005 et 2015).

Les indépendants hannutois représentent 20% des indépendants de l'arrondissement contre 14% pour Waremme. Ce sont essentiellement des hommes (908).

Les domaines d'activités principales sont le commerce, les professions libérales et l'agriculture.



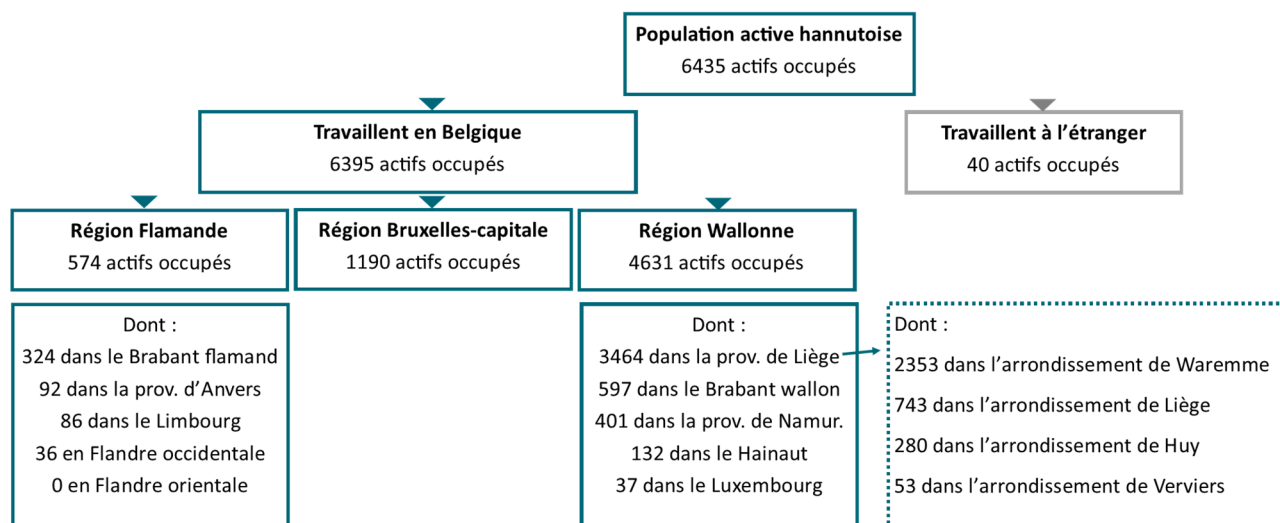
(Source : Inasti)

¹⁴ Les emplois des intérimaires sont localisés dans l'agence concernée.

¹⁵ Les chiffres de l'Inasti reprennent les indépendants domiciliés à Hannut.

8.6.3 Mobilité des travailleurs¹⁶

En 2011, presque 30% de la population active occupée hannutoise travaille à Hannut. Cela signifie que 4519 actifs occupés quittent le territoire quotidiennement pour aller travailler.



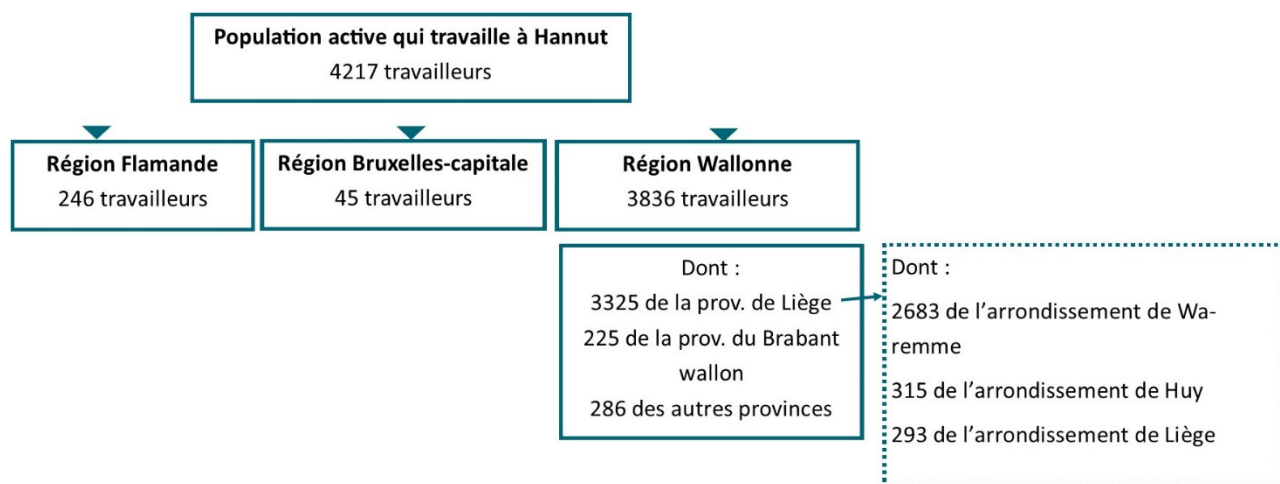
Déplacements des actifs occupés hannutois (source : étude Censu – SPF Statistiques)

En 2011, plus de 70% des actifs occupés travaillent en Wallonie contre 18% à Bruxelles et à peine 9% en région flamande pourtant voisine.

Dans le Brabant wallon, Jodoigne, Wavre, et Orp-Jauche occupent respectivement 121,95 et 81 hannutois.

Plus de 70% des Hannutois travaillent dans la Province de Namur (Namur et Andenne).

La Province de Liège représente presque 55% des déplacements des Hannutois actifs. Parmi les communes les plus concernées, outre Hannut (1916), ce sont Liège (432), Waremme (154) et Huy (135) qui accueillent des travailleurs. Notons tout de même, l'importance de certaines communes limitrophes : 82 Hannutois sont occupés à Geer, 69 à Braives et 37 à Lincet.



Population active qui travaille à Hannut (source : étude Censu – SPF Statistiques)

¹⁶ Source des données : SPF Economie DGSIE- étude Censu 2011

Dans l'autre sens, 2211 personnes non hannutoises viennent travailler à Hannut. La grande majorité d'entre-elles proviennent de la Province de Liège et plus particulièrement de l'arrondissement de Waremme suivi de loin par les arrondissements de Huy et Liège avec respectivement 315 et 293 travailleurs.

A l'échelle de l'arrondissement, les Braivois sont les plus présents à Hannut (215), suivi des Waremmiens (134), des Wasseigeois (79), des Lincennois (78) et des Geerois (74). A noter que la commune limitrophe d'Orp-Jauche procure 97 travailleurs à Hannut.

Hannut ne constitue donc pas un pôle d'emplois majeur à l'échelle de la Région mais reste un pôle d'emplois pour les communes de l'arrondissement et plus particulièrement pour les communes limitrophes.

8.6.4 Associations et structures d'aide à l'emploi

- **Maison de l'emploi**

Située dans l'ancienne gare de Hannut, la Maison de l'Emploi est une infrastructure de première ligne en terme de recherche d'emploi et de formation. Elle fournit diverses démarches administratives, les outils et informations sur les métiers, et organise régulièrement des ateliers et séances d'information (ex : Créajob, jobcaoching, ...).

- **Agence locale pour l'emploi**

Depuis 1995, les Agences locales pour l'Emploi aident les demandeurs d'emploi de longue durée à se réinsérer dans le circuit du travail tout en répondant à certaines demandes non rencontrées par les circuits classiques.

Les travailleurs de l'A.L.E. de Hannut interviennent pour : des travaux ménagers, du jardinage, la garde d'enfants, la surveillance de personnes âgées, les petites réparations intérieures et extérieures et comme agents de prévention aux abords des écoles.

- **Entreprise de travail adapté « L'Aurore »**

L'entreprise de travail adapté pour handicapés physiques et mentaux, l'Aurore, existe depuis 1974. Elle occupe aujourd'hui 30 collaborateurs dont 25 personnes handicapées.

Elle est active essentiellement dans le secteur des parcs et plantations ainsi que dans le service buanderie.

Depuis 2016, l'ETA développe un service de maraîchage biologique.

8.7 Synthèse

PRINCIPAUX SECTEURS ECONOMIQUES ET EMPLOI			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Agriculture et élevage			
<p>Plus de 80% du territoire communal est affecté et utilisé à des fins agricoles.</p> <p>Excellente qualité agronomique (limons) des terres.</p> <p>Agriculture pluridisciplinaire orientée préférentiellement vers les cultures.</p> <p>Mode de faire-valoir en propriété en augmentation.</p> <p>Quelques producteurs vendant leurs produits localement (beurre, volaille, fruits).</p> <p>Développement du maraîchage par l'ETA L'Aurore.</p> <p>Présence d'entreprises agro-alimentaires (légumes) sur la commune limitrophe de Geer.</p>	<p>Disparition des exploitations agricoles.</p> <p>Vieillessement des agriculteurs. De moins en moins d'agriculteurs de moins de 35 ans. Peu de relève.</p> <p>Augmentation importante du prix des terrains agricoles ces dernières années, rendant l'accès à la terre difficile et la pérennité des exploitations incertaines.</p> <p>Pas d'agriculture biologique.</p>	<p>Projet Hesbicoop.</p> <p>Nouveaux modes de consommation.</p> <p>Développement de nouvelles cultures.</p>	<p>Impact des politiques agricoles européennes et du marché mondial.</p> <p>Suppression du système des quotas betteraviers.</p> <p>Réchauffement climatique, risque sur la rentabilité des exploitations.</p> <p>Croissance des placements financiers qui concurrence les exploitations locales.</p>
Entreprises et pme			
<p>Présence d'un parc d'activités économiques géré par l'intercommunale SPI.</p>	<p>Hannut n'est pas un pôle économique d'importance à l'échelle wallonne.</p> <p>Aucun gros employeur ou « nom » qui identifie Hannut sur la carte des</p>		

<p>Existence d'un service communal des affaires économiques. Projet de Centre d'affaires. Dynamisme entrepreneurial.</p>	<p>acteurs économiques. Les services aux entreprises (en dehors du zoning) encore limité.</p>		
Commerce			
<p>Les commerces du centre-ville de Hannut encore « dynamiques ». Panel des commerces variés. Schéma communal de développement commercial actualisé. Cellule « Gestion Centre-ville » et l'association de commerçants hannutois qui œuvrent pour le dynamisme commercial de Hannut-centre. Aménagements issus des opérations de rénovation et de revitalisation urbaine. Organisation d'un Marché hebdomadaire et de marché artisanaux.</p>	<p>Disparition et faibles connaissances des commerces de proximité dans les villages. Taux de cellules vide inquiétant dans le centre-ville.</p>		<p>Concurrence d'autres pôles commerciaux et du commerce en ligne.</p>
Tourisme			
<p>Tourisme d'un jour, d'une nuitée. Facilité d'accès par rapport aux pôles régionaux, à Bruxelles et à la Flandres. Présence d'hébergements (gîtes et chambres d'hôtes). Organisation d'évènements de renommée internationale comme le Cross cup et les 24 heures puzzles. Nombreuses balades qui font découvrir le patrimoine naturel, bâti et historique.</p>	<p>Un secteur encore peu structuré à Hannut et globalement en Hesbaye. Pas d'hébergement à Hannut-centre. Promenades non balisées.</p>	<p>Politiques touristiques régionale et</p>	

<p>Hannut Tourisme promotion a pris le relais du syndicat d'initiative. Ils disposent désormais d'un bureau au centre-ville</p> <p>Associations nouvellement reconnues dans le domaine du tourisme – professionnalisation du tourisme (Maison du tourisme et Office du tourisme reconnus).</p>	<p>Hannut n'était sur le territoire d'aucune Maison du tourisme jusque 2017.</p>	<p>provinciale.</p> <p>Nouvelle Maison du tourisme Meuse-Condroz-Hesbaye.</p>	
Emploi			
<p>Hannut constitue un pôle sous-régional d'emploi.</p> <p>Taux d'activité plus favorable qu'en Région wallonne.</p> <p>Le taux de chômage est inférieur à Hannut par rapport à la Province, à la Région et à la Belgique.</p> <p>Le chômage est principalement de courte durée.</p>	<p>Aucune entreprise pourvoyeuse d'emploi en grande quantité.</p> <p>A l'exception de la classe des 15-24 ans.</p>	<p>Proximité du bassin d'emploi flamand.</p>	

9. GESTION COMMUNALE

9.1 Subdivisions judiciaires et électorale

- **Arrondissement judiciaire**
 - Justice de paix du canton de Huy II – Hannut – rue de Huy, 12.
 - Tribunal de Police (Palais de justice, Quai d'Arona, 4 à 4500 Huy).
 - Tribunal du travail (Palais de justice, Quai d'Arona, 4 à 4500 Huy).
 - Tribunal de commerce (Palais de justice, Quai d'Arona, 4 à 4500 Huy).
- **Canton électoral**
 - Canton électoral de Hannut.

9.2 Organisation politique

- **Collège communal**

Le collège communal est composé de 8 personnes.

Nom	Compétences	
<u>Bourgmestre</u> Monsieur Emmanuel Douette	Protocole et relations publiques, Festivités, Communication interne et externe, Affaires générales, Zone de secours, Gestion administrative des cimetières, Tutelle sur le CPAS, Personnel communal, Coordination des échevins, Police locale,	Population, Etat civil, Actions humanitaires et de coopération, Relations avec les syndicats, Plan « Canicule » et « Grand froid » Patrimoine.
<u>1^{ère} échevine</u> Madame Florence Degroot	Urbanisme et Aménagement du Territoire, Environnement et Développement durable,	Propreté publique, Mobilité, Energie, Bien-être animal.
<u>2^{ème} échevin</u> Monsieur Jean-Claude Jadot	Travaux et infrastructures publiques Entretien des cimetières Agriculture Parcs et plantations Bâtiments communaux	Charroi communal Développement rural Jumelages Culture
<u>3^{ème} échevine</u> Madame Carine Renson	Affaires sociales Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) Synergie CPAS Politique des seniors Politique du logement	Politique de l'emploi Personnes en situation de handicap Bien-être au travail Egalité des chances Droits humains

	Asbl à caractère social	
<u>4^{ème} échevin</u> Monsieur Olivier Leclercq	Finances et Budget Gestion administrative des bâtiments Tutelle sur la Régie Communale Autonome de Hannut Administration des intercommunales Gestion du parc informatique et du site internet de la Ville Affaires économiques Commerce et P.M.E.	Zone d'Activité Economique (Z.A.E.) Gestion du Centre-Ville Rénovation et Revitalisation urbaines Cultes et Centre d'Action Laïque Foires et marchés
<u>5^{ème} échevin</u> Monsieur Pascal Deprez	Accueil extrascolaire Politique de la jeunesse Petite Enfance Sports et stages	Bibliothèque Enseignement communal Académie
<u>Président du CPAS</u> Monsieur Pol Oter	Vie associative Tourisme	

Et la Directrice générale, Madame **Amélie Debroux**

- **Conseil communal**

Le conseil communal est composé de 25 sièges parmi lesquels le Bourgmestre, les échevins auxquels s'ajoutent 20 personnes :

- Monsieur Jean-Marc-Houssa
- Madame Nathalie Landauer
- Monsieur Luc Paque
- Monsieur Thomas Goyen
- Monsieur François Hougardy
- Madame Marie Bayet
- Madame Martien Dantinne-Lallemand
- Monsieur Jacques Rigot
- Madame Arlette Mottet-Tirriard
- Monsieur Didier Hougardy
- Monsieur Jean-Paul Decroupette
- Monsieur André Collin
- Monsieur Jacques Renard
- Monsieur Sébastien Debroux
- Monsieur Benoît Cartilier
- Madame Pascale Desiront
- Monsieur Sébastien Laruelle
- Monsieur Frédéric Piret-Gerard
- Madame Anne-Marie Leclercq

- **Commissions communales**

Au total 9 commissions du conseil communal sont mises en place. Leurs compositions ont été arrêtées en la séance du Conseil communal du 3 décembre 2012 et modifiée en la séance du 20 avril 2017 (cf. Annexe).

- Commission de la sécurité, de la supracommunalité, de l'intercommunalité et des affaires générales.
- Commission des finances, des cultes et de la gestion des bâtiments.
- Commission des affaires économiques, de la technologie de l'information et de la communication.
- Commission de l'enseignement et de l'académie.
- Commission de la jeunesse, de la petite enfance et des sports.
- Commission des travaux publics.
- Commission de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la mobilité et de l'énergie.
- Commission du tourisme, de la vie associative et participative et de la culture.
- Commission des affaires sociales, du logement et du 3^{ème} âge.

- **Autres instances :**

Le **Conseil de Police** est composé de 9 membres effectifs : Emmanuel Douette (Bourgmestre), Luc Paque, Leander Collin, Nathalie Landauer, Arlette Tirriard Mottet, Sébastien Laruelle, Jacques Renard, Jacques Rigot et Didier Hougardy.

Le **Conseil de l'Action Sociale** de Hannut est composé de 10 membres : Charlier Nicole, Distexhe Gilbert, Goyen Thomas, Mantulet Mélanie, Gordenne-Massy, Callut Eric, Delleuze Catherine, Paquot Tony, Lienard Véronique et Volont Johan.

9.3 Services communaux

La maison communale se situe au n°23 rue de Landen à Hannut.

Certains services ne sont pas situés à cette adresse. C'est le cas notamment de la Maison du Social (rue de Landen n°19) et le Service culture et tourisme (Place Henri-Hallet 21).

Les services sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- **Organigramme**

L'organigramme des services communaux se trouve en annexe.

- **Comité de Direction**

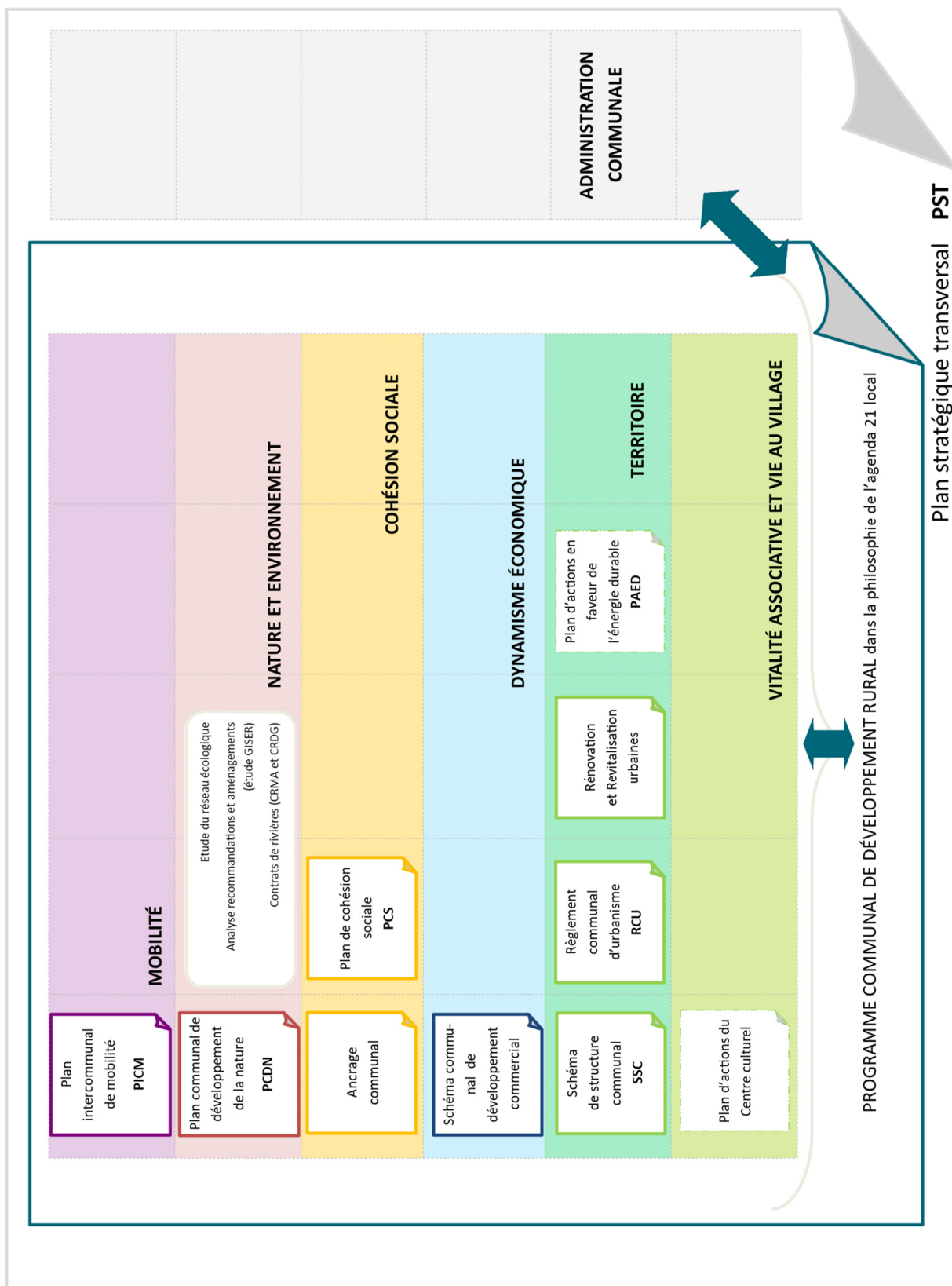
Le Comité de Direction a été mis en place en séance du 4 septembre 2015, institué par les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation aux articles L 1211-3 et L 2212-62.

C'est un organe administratif collégial qui vise à régler les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services administratifs. Il permet de renforcer la transversalité entre les services locaux, de créer un lieu d'échange interactif entre les responsables de l'administration

Le Comité de Direction est constitué pour la durée de la législature et comprend : la Directrice générale, le Directeur financier, le Secrétariat général, le service Infrastructures communales, le service Cadre de vie et le service Affaires du citoyen. Le secrétariat du Bourgmestre et des Echevins peut être invité.

- **Moyens humains**

Au 31 décembre 2015, l'effectif total du personnel communal comptait 207 agents, en ce compris le personnel enseignant. En 2015, les dépenses de personnel représentaient 37% du budget communal.



Liens entre les plans et programmes communaux, le Plan Stratégique Transversal et l'Opération de Développement Rural.

9.5 Intercommunales

La commune de Hannut est représentée dans les intercommunales ou commissions suivantes :

Intercommunales	Représentants	Intercommunales	Représentants
Publifin	JADOT Jean-Claude PAQUE Luc HOUGARDY Didier RIGOT Jacques RENSON Carine	AIDE (Association pour le Démergement et l'Épuration)	JADOT Jean-Claude LANDAUER Nathalie BAYET Marie DEPREZ Pascal RENARD Jacques
SPI (Agence de développement en Province de Liège)	LANDAUER Nathalie PAQUE Luc BAYET Marie HOUGARDY François DEBROUX Sébastien	Groupe Ecetia	HOUGARDY Didier PAQUE Luc GOYEN Thomas RIGOT Jacques DEBROUX Sébastien
INTRADEL	DEGROOT Florence MOTTET TIRRIARD Arlette GOYEN Thomas HOUGARDY François DEBROUX Sébastien	IMIO Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle	LECLERCQ Olivier HOUGGARDY Didier RIGOT Jacques HOUSSA Jean-Marc RENARD Jacques

9.6 Propriétés

(cf. Carte).

Il en ressort que les propriétés communales sont peu nombreuses (bâtiments, quelques terrains agricoles), les fabriques d'église et le CPAS possèdent une série de terrains agricoles. Le CPAS de Namur possède de grandes parcelles de cultures à l'est du territoire.

9.7 Budget communal

La Ville de Hannut est sous plan de gestion depuis 2002. Le budget 2017, approuvé par le conseil communal en sa séance du 1^{er} décembre 2016 respecte les prescrits de la circulaire budgétaire imposés par la Région Wallonne et clôture l'exercice propre en boni.

En ce qui concerne les investissements, la Ville de Hannut a choisi l'option de la balise pluriannuelle de 2012 à 2018 afin de pouvoir investir dans la nouvelle école de Grand-Hallet.

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	19.431.152,62	6.284.289,64	25.715.442,26
Non-Valeurs	227.405,81	0,00	227.405,81
Droits constatés net	19.203.746,81	6.284.289,64	25.488.036,45
Engagements	18.489.746,81	6.596.672,04	25.086.418,85
Résultat budgétaire de l'exercice	714.000,00	-312.382,40	401.617,60
Droits constatés	19.431.152,62	6.284.289,64	25.715.442,26
Non-Valeurs	227.405,81	0,00	227.405,81
Droits constatés net	19.203.746,81	6.284.289,64	25.488.036,45
Imputations	18.095.936,59	4.299.793,00	22.395.729,59
Résultat comptable de l'exercice	1.107.810,22	1.984.496,64	3.092.306,86
Engagements	18.489.746,81	6.596.672,04	25.086.418,85
Imputations	18.095.936,59	4.299.793,00	22.395.729,59
Engagements à reporter de l'exercice	393.810,22	2.296.879,04	2.690.689,26

Synthèse des comptes budgétaires définitifs de 2016 (source : Administration communale)

- **Taxes et redevances**

En 2017, la taxe additionnelle au profit de la commune est fixée à 8,5% de l'impôt des personnes physiques.

En outre, une série de taxes et redevances sont mises en place (cf. Annexe)

- **Primes communales**

Il existe 2 primes communales sous forme de chèque cadeau. La prime de naissance (50€) et les Noces d'or (100€).

- **Capacité d'emprunt**

La capacité d'emprunt de la commune s'élève à 150 euros/hab. Au vu des projets inscrits au budget 2017, la capacité d'emprunt de la commune est réduite jusqu'au 31 décembre 2018.

9.8 Communication et information

Afin d'informer les citoyens des actualités, des services et projets développés par et au niveau de la commune de Hannut, divers outils d'information et de communication ont été mis en place :

Outil	Type	Informations fournies
http://www.hannut.be/	Site Internet	<p><u>Services communaux</u> : liste et contacts.</p> <p><u>Documents en ligne</u> : actes de mariage, de décès, déclarations diverses, règlements, taxes et redevances.</p> <p><u>Politique</u> : composition et mission des élus.</p> <p><u>Diverses informations</u> : enseignements, culture, tourisme et commerces.</p> <p><u>Actualités</u> : bulletins communaux, agenda, avis...</p>
http://www.cpashannut.be/	Site Internet	<p><u>Services du CPAS</u> : liste, description et contacts</p> <p>Politique : composition du Conseil de l'Action sociale</p>
http://ecolescommunales.hannut.be/	Site Internet	<u>Contacts, agenda et divers documents</u> des trois implantations communale.
Hannut'Actu	Bulletin communal (mensuel)	<p>Le bulletin communal est distribué en toutes boîtes 10x/an. Il contient diverses informations de la vie communales.</p> <p>Les anciens bulletins sont disponibles sur le site Internet de la commune.</p>

D'autres sites et publications existent sur le territoire, citons entre autres : le blog Sud presse de Hannut (<http://hannut.blogs.sudinfo.be/>), le Carrefour hannutois (presse locale), les sites de la Maison des Jeunes, de la Gestion centre-ville, du Centre culturel... mais aussi le panneau d'affichage électronique sur le Grand Place, les affiches « agenda » diffusées dans les commerces et dans les valves communales.

9.9 Synthèse

GESTION COMMUNALE			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Une commune qui associe les citoyens et ses employés dans une démarche de gouvernance participative.</p> <p>Diverses commissions de citoyens et d'élus communaux.</p> <p>De nombreux plans et programmes sectoriels récents.</p> <p>Hannut, commune pilote du Plan stratégique transversal.</p> <p>Des outils de communication complets et variés.</p> <p>Modification des heures d'ouverture de l'administration pour répondre aux rythmes de vie des habitants et aux besoins des employés.</p>	<p>Saturation des services communaux.</p> <p>Manque de participation, ce sont toujours les mêmes qui sont actifs.</p> <p>Saturation du site Internet.</p>	<p>Développement de (nouveaux) modes de communication (applications, Internet, réseau...).</p>	

10. BIBLIOGRAPHIE

- **Aperçu historique**

- *Croquis panoramique de Hannut*, ouvrage collectif, Syndicat d'Initiative de Hannut, nd., 90p.
- *Le patrimoine de Hannut* (Les Carnets du Patrimoine, 137), J. Verstraeten, Namur, IPW, 2017, 52p.

- **Analyse des principales caractéristiques environnementales**

- **Généralités**

- *Etude du réseau écologique de Hannut*, Laboratoire d'écologie, FUSAGx, 2009.
- *Schéma de structure communal*, AGORA, 2013.

- **Géologie**

- *Landen-Hannut-Montenaken*, notice explicative de la Carte géologique de la Wallonie, SPW, 2015.

- **Biodiversité et eau**

- Banque de données SPAQue : <http://www.walsols.be/>
- Inventaire des Grands sites d'intérêt biologique : <http://biodiversite.wallonie.be>
- Contrat de rivière Meuse Aval : <http://www.meuseaval.be>
- Contrat de rivière Dyle Gette : <http://crdg.eu>
- Fiche de caractérisation des masses d'eau : SPW-DGO3 (2016)
- Société publique de la Gestion de l'eau (SPGE) <http://www.spge.be>
- Cartographie des aléas d'inondation sur le géoportail de la Wallonie : <http://geoportail.wallonie.be>
- *Analyse et recommandations visant à réduire le ruissellement et l'érosion à Hannut*, GISER-DGO3, 2014.
- Direction Générale de l'Agriculture, Ressources naturelle et environnement (DGO3/SPW) <http://eau.wallonie.be/>

- **Paysages**

- Les territoires paysagers de Wallonie, Feltz C. (dir.), Droeven E., Kummert M. (2004) Etudes et documents CPDT 4, Ministère de la Région wallonne, DGATLP, Jambes, 68 pages + cartes.
- Atlas des paysages de Wallonie 2, Les Plateaux brabançon et hesbignon, De Witte C., Neuray C., Nielsen M. ; Pons T. et Van der Kaa C. sous la direction de Godart M-F et Feltz C. (2009), SPW-DGO4, Jambes, 283 pages.
- Diverses cartes historiques : Ferraris, Van Der Maelen et IGN.
- Inventaire de l'ADESA

- **Energie**

- *Statistiques communales*

- **Déchets et nuisances environnementales**

- *Statistiques communales*

- **Analyse des principales caractéristiques territoriales**

- **Généralités**

- *Schéma de structure communal*, AGORA, 2013.

- Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie : <http://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php>

- Direction générale des statistiques SPF économie : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/>

→ **Développement territorial, aménagement du territoire et patrimoine**

- Règlement communal d'urbanisme, AGORA, 2013

- Schéma de développement territorial (SDT) (Pluris, Bianchet, Tr@me, Transitec, LEMA ULg, 2014) <http://www.ce-mch.be/objectifs-de-l-organisme-112.html>

- Schéma de développement de l'espace régional – SDER.

- Le patrimoine de Hannut, J. Verstraeten, Carnet du Patrimoine n°137, IPW, 2016.

- Croquis panoramique de Hannut, ouvrage collectif, Syndicat d'initiative de Hannut, nd.

→ **Logement**

- Plan d'ancrage communal, 2013-2016.

- Statistiques communales.

→ **Mobilité**

- Plan intercommunal de mobilité des communes de Berloz, Geer, Hannut et Waremme, Espace mobilité et Agora, 2014.

• **Analyse des caractéristiques sociales**

→ **Généralités**

- Plan de cohésion sociale, Programmations 2009-2013 et 2014-2017.

- Le portail d'informations statistique locales sur la Wallonie : <http://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php>

- Direction générale des statistiques SPF économie : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/>

→ **Démographie**

- Statistiques et informations communales.

→ **Santé**

- Observatoire de la Santé de la Province de Liège, Tableau de bord de la santé en province de Liège, Liège, 2016.

→ **Enseignement**

- Statistiques et informations communales.

• **Analyse des caractéristiques culturelles, associatives et sportives**

→ **Culture**

- Intentions et perspectives pour l'action fédérative du Centre culturel de Hannut, dossier de demande de reconnaissance dans le cadre du Décret du 21/11/2013.

- **Analyse des principaux secteurs économiques et l'emploi**

- **Agriculture**

- Le portail d'informations statistique locales sur la Wallonie : <http://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php>
- Direction générale des statistiques SPF économie : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/>
- La Cellule Cap'Ruralité : <http://www.capru.be/>
- Natagriwal : <https://www.natagriwal.be/>

- **Entreprises**

- Direction générale des statistiques SPF économie : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/>
- L'agence de développement pour la province de Liège, SPI : <http://www.spi.be/fr>
- Office national de sécurité sociale (ONSS) : <http://www.onssrszls.fgov.be/fr/home>
- Sécurité sociale entrepreneurs indépendants (Inasti) : <http://www.inasti.be/fr>

- **Commerces**

- *Schéma Communal de Développement Commercial de Hannut (SCDC), AMCV-Augéo, 2009 et actualisation 2016.*

- **Tourisme**

- **Emploi**

- Le portail d'informations statistique locales sur la Wallonie : <http://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php>

- **Gestion communale**

- *Administration communale*

11. LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Liste des arbres et haies remarquables
- Annexe 2 : Eléments du patrimoine monumental
- Annexe 3 : Localisation des Sigiser
- Annexe 4 : Espèces remarquables (extrait de l'ERE)
- Annexe 5 : Diverses vues paysagères (extrait du SSC)
- Annexe 6 : Analyse des villages (extrait SSC)
- Annexe 7 : Schéma des orientations territoriales (extrait du SSC)
- Annexe 8 : Carte des Mesures d'aménagement (extrait du SSC)
- Annexe 9 : Carte des Orientations territoriales (extrait du SSC)
- Annexe 10 : Projet de territoire (extrait du SDT)
- Annexe 11 : Plan des circuits VTT
- Annexe 12 : Liste des clubs sportifs (version 2016)
- Annexe 13 : Liste des commerces (version 2014)
- Annexe 14 : Liste des entreprises de la ZAE (version 2016)
- Annexe 15 : Taxes et redevances
- Annexe 16 : Composition des commissions du conseil communal
- Annexe 17 : Organigramme

12. LISTE DES CARTES

- Carte géologique (source PCDN)
- Cours d'eau et bassins hydrographiques
- Extrait de la carte des sols (source : Wallonmap)
- Infrastructures techniques (source : SSC)
- Occupation du sol et cours d'eau
- Patrimoine
- Plan de secteur
- Présentation générale (source : SSC)
- Réseau de voies de communication
- Réseau écologique (extrait SSC)
- Situation de droit
- Structure du bâti
- Structure paysagère (source : SSC)
- Structure physique (source : SSC)